

MAG

CONGRÈS DE PERPIGNAN

Projet pour l'école Élargissement du champ d'intervention de la FSU

DOSSIER L'assurance maladie

RENTRÉE 2004, RECRUTEMENTS Grève unitaire dans l'éducation, vendredi 12 mars





30Portrait:
le CLEPT
de Grenoble





Sommuire

• L'assurance maladie : c'est l'alarme!

Revue de presse	4	Métier	26	
30 jours 5		 Circulaire de rentrée. Mixité. Langues anciennes. 		
Débat/courriers	6	• CO-Psy. • Histoire-géographie.		
Débat/opinion • L'enseignement des langues vivantes.	8	Portrait • Le CLEPT de Grenoble.	30	
Actualités • Grève nationale le 12 mars. • Syndicat et politique. • Laïcité. • TPE. • Retraites : régime additionnel pour les primes. • Fonds de solidarité. • Congrès de la FSU.		Catégo/US pratique • Bonification pour enfants. • Temps partiel. • Jurisprudence Griesmar. • Accès au corps des agrégés. • Hors-classes. • Notation administrative.		
Absentéisme.Loi Perben 2.		International • Le syndicat des enseignants de Lituanie.	36	
Dossier	17	• Le Forum social mondial de Bombay.		

Culture

• Livres-revues

• Multimédia

Entretien

• Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

• Marie Choquet : la santé des adolescents

L'Université Syndicaliste, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Tél standard: 01 40 63 29 00). Directeur de la publication: Gérard Anthéaume, Tél. 01 42 80 91 04. Rédacteurs en chef: Serge Chatelain et Alexis Chabot. Rédactrice en chef adjointe: Andrée Béhotéguy. Secrétaire de direction: Thérèse Bara. Collaborateurs permanents: Nicolas Beniès, Fabrice Giovanazzi, Claudie Martens. Responsable publicité: Clotilde Poitevin, tél.: 0142 80 96 05. Photocomposition et photogravure: C.A.G. Imprimerie: RPN, Livry-Gargan (93). C. P. № 0108 S 06386. I.S.S.N. № 0751-5839. Dépôt légal à parution. Conception: Voltaire & Associés, 15, rue de la Banque, 75002 Paris. Prix du numéro: 1,30 €.

25



Eco/social

• Indice des prix, logement

des droits et des chances

des personnes handicapées.

• Avant-projet de loi pour l'égalité

et pouvoir d'achat.

Abonnement: 1) Personnels de l'Education nationale: France 26 € ; étranger et DOM-TOM: 40 €. 2) Autres, France: 37 € ; étranger: 51 €. Publicité: MAIF (2), Didacthèque de Bayonne (7), ARVEL (46), CASDEN (47), Editions Martinsart (48). Photo de Une: Rob Stegman. Pour s'informer et donner son avis: Mél: secgene2@snes.edu, Internet: http://www.snes.edu



38

Quelle société construisons-nous?

A chaque nouvelle manifestation de violence dans les établissements scolaires, la réponse vient du ministère de l'Intérieur.

Après le souhait de faire entrer un policier référent dans le collège de Villeneuve-la-Garenne. le ministre de l'Intérieur annonce qu'il veut faire conduire la lutte contre l'absentéisme par les forces de l'ordre. Les choix actuels ne sont jamais ceux du dialogue, de l'écoute, du soutien, de la recherche des causes sociales qui président à la montée de la violence. La violence est toujours analysée comme le résultat de comportements individuels et son éradication tiendrait uniquement à l'aggravation des sanctions dispensées. Alors que la disparition de 40 000 adultes dans les établissements commence à produire ses effets, le ministère de l'Éducation nationale propose encore moins d'adultes donc moins de temps consacré aux tâches d'éducation. Il abdique au profit de la seule répression.

Cette stigmatisation s'inscrit dans une tendance au durcissement des politiques pénales à l'égard des mineurs, depuis 95. Elles ont réduit le soutien et l'accompagnement des familles au profit d'une augmentation des réponses pénales (abaissement de la majorité pénale à 10 ans, détention provisoire pour les 13-16 ans...) Une réelle politique de prévention, de soutien, d'accompagnement éducatif des jeunes en difficulté, tant au collège, qu'au lycée, devrait être menée dans le cadre de groupes de soutien, de dialogue avec les équipes de suivi pluriprofessionnelles. C'est un travail collectif de réduction de la difficulté scolaire qu'il faut mener prioritairement. Plus largement le SNES lutte pour une politique de l'emploi, pour des politiques sociales qui en finissent avec la précarisation et l'insécurité sociale, formes de violence qui engendrent à leur tour la violence.

A Radio France, à la Justice, à la Recherche, à l'Éducation nationale, les salariés sont en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail mais surtout pour le maintien des services publics. Toutes les attaques conduisent à faire basculer la société plus solidaire, que nous avons tenté de construire au fil des générations, vers une autre société plus individualiste, cherchant à culpabiliser et à punir.

Pour récuser ces choix, il nous faut construire des convergences dans l'éducation et avec les autres secteurs ;



le 12 mars en est l'occasion en faisant de cette grève un premier temps fort d'une mobilisation qui doit s'amplifier.

Gisèle Jean cosecrétaire générale

NOUVELLE ANNÉE

Histoires sans fin...

Les Echos 19 décembre 2003

180 000 CHÔMEURS **PERDRONT LEURS** INDEMNITÉS UNEDIC

Alors que l'INSEE a confirmé hier la poursuite de la hausse du nombre de demandeurs d'emploi au cours du premier semestre 2004, la réforme de l'indemnisation décidée par le patronat et plusieurs syndicats - CFDT, CFE-CGC et CFTC - produira des effets massifs dès le 1er janvier prochain, date de son entrée en vigueur. [...] L'accord a durci les conditions d'indemnisation et en a réduit la durée. Ainsi, elle passe, pour un chômeur ayant travaillé au moins 14 mois au cours des 24 derniers mois, de 30 mois à 23 mois. [...] Au total, ce seront 180 000 personnes, selon le régime d'assurance-chômage, qui perdront ainsi leur droit à l'assurance-chômage dès le 1er janvier 2004 et quelque 600 000 en deux ans. Dans sa note de conjoncture publiée hier, l'INSEE estime que le nombre d'allocataires baissera de 13 % dès janvier et que la proportion de chômeurs indemnisés passera de 53 % à 45 %.

Ce Monde 20 décembre 2003

LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ **SUBIT DE MULTIPLES ENTORSES SUR LES TERRAINS**

Loin d'occuper la même place que la question du foulard à l'école, la relation du sport à la laïcité ne devrait pas faire l'objet d'un texte législatif. [...] Elle figure bel et bien dans le rapport de la commission Stasi remis au président de la République. Baisse de la pratique féminine dans certains quartiers, création d'équipes communautaristes au pied des cités, certificats médicaux injustifiés afin d'être dispensé de cours d'éducation physique et sportive, ouverture de créneaux non mixtes pour l'utilisation d'équipements comme les piscines et les gymnases... [...] S'il ne propose que peu de solutions - une seule recommandation concernant le sport apparaît en conclusion du rapport: « Donner dans les communes la priorité aux équipements sportifs communs favorisant le brassage social » -, le constat de la commission Stasi valide l'inquiétude des travailleurs sociaux et éducatifs sportifs qui, dans les quartiers dits « sensibles », observent depuis plusieurs années les atteintes faites au principe de laïcité dans le sport.

l'Humanité 9 janvier 2004

Lycées et collèges au pain sec

'équité territoriale à la sauce ministérielle est un plat qui passe mal chez les syndicats d'enseignants. Révélée officiellement mardi, la carte scolaire de la rentrée 2004 confirme les craintes émises depuis septembre par les différentes fédérations du second degré. Non seulement les restrictions budgétaires seront drastiques : pour la première fois depuis dix ans sont programmées des suppressions de postes d'enseignants dans le secondaire, mais certaines régions, dans le Nord et l'Est, sont méchamment amputées, au nom d'un rééquilibrage que les organisations ne digèrent pas. [...] Il est vrai que certaines académies souffrent, plus que d'autres, d'un manque criant d'enseignants. Ainsi celle de Versailles qui, bien que ses effectifs d'élèves soient estimés légèrement à la baisse pour la rentrée 2004, arrive en queue de peloton en terme de dotation. [...] Aussi le ministère a-t-il décidé de les gâter lors de la grande distribution cuvée 2004. Versailles gagne 109 postes, la Réunion 146 et la Guyane 97. Les quatre autres obtiennent chacune entre 45 et 80 postes. Une bonne nouvelle, donc. S'il n'était que ces attributions se font dans un contexte budgétaire visant l'économie maximale. Affiché à la hausse (+ 2,8 %), le budget 2004 ne s'en traduit pas moins, pour le second degré, par une décrue du nombre d'enseignants. Au nom, là encore, du rééquilibrage et de la démographie. Collèges et lycées, dont les effectifs diminuent l'an prochain de 34 000, cèdent 1 500 postes au primaire, lequel voit son nombre d'élèves augmenter de 53 400. [...] A cela s'ajoute la suppression confirmée de 2 400 emplois de stagiaire – soit 800 équivalents temps plein (ETP) – et les 110 emplois d'enseignant qui seront, eux, transformés en emplois administratifs, dans les établissements ou les académies. Plus quelque 2 000 postes créés hors budget l'an dernier par les préfets, et que les académies ont à présent le devoir de rendre. Le secondaire devrait donc perdre, pour la seule année 2004-2005, plus de 4 000 profs.

Le dessin du mois



FranceScir

18 décembre 2003

LES FONCTIONNAIRES, **BIENTÔT DES SALARIÉS COMME LES AUTRES?**

Elle s'infiltre petit à petit dans le service public, à coup de piqûres de rappel gouvernementales: la « culture du résultat ». Evénement rare, le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy a décidé de révoguer un commissaire de police marseillais, au nom de son « insuffisance professionnelle ». Soupçonné de s'être tourné les pouces, l'homme a engagé un recours. Coïncidence? Début décembre au congrès d'un syndicat de commissaires, le ministre vantait la nécessaire (selon lui) prise en compte de « la performance » individuelle des fonctionnaires. Dès 2004, quelques hauts fonctionnaires magistrats, policiers, dirigeants du ministère des Finances - devraient être soumis à cette philosophie. Une part de leurs gains sera variable. [...] « Mérite » : le mot tabou a été lâché en janvier dernier par Jacques Chirac, relayé quatre mois plus tard par Jean-Pierre Raffarin, peut-être synonyme d'arbitraire, d'abattage, si la performance exigée l'emportait sans concertation sur la compétence.

l'Humanité 2 février 2004

UN CONGRÈS D'ÉTAPE POUR LA FSU

Pour la quatrième fois, la fédération mastodonte de l'éducation réunit les délégués de ses 21 syndicats nationaux, SNES, SNUIPP, SNEP ou SNESup, pour ne citer qu'eux. [...] Réussite pour tous : telle sera donc l'ambition autour de laquelle la FSU devrait construire ses revendications, y compris statutaires et salariales. [...] Plus délicates seront les questions relatives à l'avenir de la fédération qui considère que l'expérience du mouvement social du printemps dernier « interroge le syndicalisme sur ses orientations ». La FSU devrait décider d'élargir ses frontières syndicales, en restant dans le champ de la fonction publique afin de pouvoir accueillir des ex-syndicats de la CFDT, notamment de communaux, qui frappent à sa porte. Transformer la fédération en une nouvelle confédération, idée défendue par un certain nombre de militants, semble aujourd'hui exclu, afin de « ne pas alimenter l'éparpillement syndical », assure Gérard Aschieri, secrétaire général, dont le vote des syndicats assure déjà la réélection.



CONGRÈS FSU

Enjeux d'avenir

Si je dois trouver un terme médiatique pour désigner notre 4° congrès, j'ai bien envie de choisir celui « d'ambition ». Ambition et pas présomption ou outrecuidance, ambition à la mesure de ce que nous sommes mais aussi ambition à la mesure des exigences de l'heure. Ambition pour les jeunes, pour l'école, pour l'université, pour la recherche. Ambition tournée vers l'avenir pour les services publics ; ambition pour une société plus juste, plus démocratique, ambition pour les valeurs ; ambition bien sûr pour le syndicalisme.

Extrait du discours de clôture de Gérard Aschieri, Secrétaire général de la FSU

Le chiffre de la semaine

Le gouvernement vient de décider une diminution de 1,5 milliard d'euros de charges par an pour les restaurateurs et les cafetiers au moment où le budget de l'État ne permettrait pas, au dire du gouvernement, d'investir dans l'éducation ou la recherche. Ce 1,5 milliard d'euros représente la rémunération de 50 000 professeurs certifiés. L'avenir de la France c'est sans doute le cassoulet et la choucroute.



Laïcité (Chirac 1). Jacques Chirac annonce une loi interdisant les signes religieux ostensibles à l'école publique. Aucune autre proposition du rapport Stasi n'est retenue.



Entreprises (Chirac 2). Jacques Chirac annonce une réforme de la taxe professionnelle, dont les nouveaux investissements des entreprises seront exonérés pendant 18 mois.



Social (Chirac 3). Le président de la République promet l'instauration d'un service minimum dans les transports d'ici six mois.



Famille. Réforme de la législation sur le divorce : la procédure est allégée mais pas banalisée.



Alter. Ouverture à Bombay du Forum social mondial.



Progrès. Les députés marocains votent à l'unanimité la réforme du Code de la famille instaurant l'égalité juridique des hommes et des femmes.



Intégration. Le nouveau préfet du Jura, Aïssa Dermouche, est visé par un attentat.



Relève? Début des primaires du parti démocrate aux États-Unis.

30 JOURS



Coupable! Le projet de loi sur la criminalité, inspiré du modèle américain, est fortement critiqué par les milieux de la magistrature et les défenseurs des libertés.



Justice. Nicole Guedj remplace le secrétaire d'État Pierre Bédier, mis en examen.



Laïcité (suite). Le parti socialiste propose un amendement à la loi sur la laïcité qui prévoit un dialogue avant toute sanction.



Appel. Cinquante ans après, l'abbé Pierre lance un nouvel appel aux pouvoirs publics en faveur des mal-logés et des sans-logis.



Recherche. Nouvelle manifestation des chercheurs qui réclament le rétablissement des crédits gelés en 2003.



Tony Blair 1/BBC 0.



Diplomatie. Fin de la visite du président chinois Hu Jintao en France sur fond de polémiques.



Poulet. La grippe aviaire se répand en Asie, menaçant l'homme.



Justice (Chirac 4). Le tribunal de Nanterre condamne Alain Juppé à dix-huit mois de prison avec sursis et dix ans d'inéligibilité.



Arlésienne. George Bush est contraint de donner son accord à une enquête indépendante sur les armes de destruction massive en Irak. Tony Blair, de même, deux jours après.



Congrès. Ouverture des congrès de la FSU et de FO.



Surprise. Ariel Sharon annonce son intention de démanteler dix-sept des vingt et une colonies juives de la bande de Gaza.

Billet d'humeur

Ministre précaire et précaires philosophes

Comment ne pas être révolté par le recrutement de vacataires, notamment de philosophie, par voie de petite annonce. On y engage à postuler sans « qu'aucune expérience ne soit exigée ». Le nombre de postes aux concours de recrutement en philosophie ne cesse de chuter. En 2004, ce sont seulement 38 postes contre 60 au CAPES externe en 2003 (- 32 %), 26 postes à l'interne, des postes qui se comptent à l'unité au réservé (5 !) et les taux de réussite les plus bas à l'examen professionnel, moins de 45 %. C'est mépris à l'égard de nos élèves et de nos jeunes pairs qui passeront leurs nuits à préparer leurs cours de Terminale, sauf à penser que le talent suffit, que l'art est inné, que s'improvise l'enseignement philosophique par quoi «il faudra favoriser l'accès de chaque élève à l'exercice réfléchi du jugement, lui offrir une culture philosophique initiale (...)

constamment investie dans la position des problèmes et dans l'essai méthodique de leurs formulations et de leurs solutions possibles (...) ».

La petite annonce à 34,30 euros l'heure est très attractive pour ceux que le découragement et l'urgence sociale ont conduits à l'ANPE, sans beaucoup d'espoir, car l'emploi de philosophe est peu recherché dans notre société. On encourage à devenir vacataire 200 heures: pas de congés, pas de reclassement, pas de droits ouverts par ce travail payé à la prestation, retour « du louage de service » du xixe siècle.

Les vacataires en philosophie feront ce long périple de la précarité et du chômage, de la préparation aux concours accompagné de ce discours moralisateur qu'on leur servira bien souvent : que la vertu doit faire oublier la question sociale!

Florence Dursapt



Laïcité

L'école de la République

C. M., professeur d'allemand (08)

ans la sphère privée, chacun doit pouvoir exercer librement sa religion, s'il en a une, mais dans l'école de la République qui est ou devrait être un lieu de savoir, les religions, affaire de croyance, n'ont pas leur place. Nos ancêtres ont su libérer l'école française de l'emprise des cléricaux catholiques, complices fréquents des régimes réactionnaires. Certaines contre-attaques actuelles, plus ou moins sournoises, ne doivent pas être sous-estimées, mais pour l'essentiel la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905 est respectée entre l'école et cette Église.

Rien ne justifie que l'on soit aujourd'hui plus mou avec quelque autre religion que ce soit, surtout si elle sert de support à une vision rétrograde et inégalitaire de la femme, et de cheval de Troie à une forme dangereuse d'extrémisme politique. Tandis que leurs homologues de certains pays musulmans (Turquie par exemple) ont tout compris et interdisent le foulard à l'école, nos ministres finassent entre le discret et l'ostentatoire, plongeant les chefs d'établissement dans le flou et l'incertitude. Certains croient s'en tirer en interdisant tout couvre-chef, ce qui est illégal. Dans l'état actuel des textes, le Conseil d'État finit toujours par donner raison aux extrémistes islamistes et à leurs armées d'avocats.

Il y a tant de problèmes urgents à régler dans nos écoles, collèges et lycées qu'il faut arrêter de s'user avec toutes ces histoires. Il faut vite une loi claire, facilement applicable et vraiment conforme à nos traditions laïques! Pas de messagers religieux dans nos classes.

les exigences de la laïcité au prétexte qu'existe l'injustice sociale ». Ah! Bon...

Et donc la grande loi sur un grand principe aboutit à graver dans l'airain... l'exclusion d'adolescentes. Et rien qu'elles. Ne soyons pas hypocrites : aucun garçon n'est visé et pour cause. Il pourra, je l'espère, goûter paisiblement aux fruits du savoir que nous dispensons et en parler rentré chez lui aux sœurs et aux cousines qui, bien évidemment, auront toute liberté (ou contrainte) de porter leur voile dans la rue, espace pourtant public. Logiquement, si le voile traduit « l'aliénation de la femme, allons donc jusqu'au bout : partout où il est visible, il doit être interdit. Ah! non. Il y aurait alors « trouble à l'ordre public »! Au fait, y avait-il trouble à l'école ? Qu'on me cite une seule pétition d'élèves demandant l'exclusion de leurs camarades voilées. Combien d'élèves demandant l'exclusion de leurs camarades voilées - et souhaitant le rester (à 18 ans. on est maieur) ont-elles été auditionnées par la commission ? Trois remargues pour terminer (il y en avait 100) : (1) Par qui et quand seront déterminées les sanctions afférentes à la transgression de la loi ? (2) Si le voile est interdit dans l'enceinte de l'école, cette mesure s'applique-t-elle aux mères d'élèves qui participeraient par exemple aux réunions parents-profs ? Il y aurait là évidemment acte illégal contraire aux lois sur la discrimination. (3) Et puisqu'il s'agit d'envoyer un « signal fort » aux populations musulmanes, non certes d'exclusion mais d'intégration, verra-t-on, tout de suite, la même ardeur consensuelle à promouvoir la loi accordant le droit de vote aux étrangers non communautaires?

Car la laïcité c'est aussi la citoyenneté.

Pour une loi au service de la laïcité

Lettre ouverte de Lila A., professeure d'allemand (extraits)

a FSU, avec d'autres syndicats et associations (SGEN-CFDT, FERC-CGT, Ligue de l'enseignement, LDH, MRAP) affirme qu'il est « inopportun de proposer une nouvelle loi telle qu'elle est actuellement mise en avant ». En tant qu'enseignante syndiquée au SNES, femme et Française d'origine algérienne, je me dois d'exprimer mon désaccord avec cette déclaration ambiguë qui révèle à mes yeux une alliance inavouable mais réelle avec les pires adversaires de la laïcité.

Les enseignants qui sont chargés d'éduquer les jeunes, notamment à la citoyenneté et à la laïcité, en arriveraient à avancer comme argument la crainte de la « stigmatisation des musulmans ». argument officiel des fondamentalistes qui prônent le port du voile et crient à l'islamophobie, à la moindre critique de leurs pratiques politique, prosélyte et obscurantiste. Je suis stupéfaite que les deux intervenants choisis par la FSU et la Ligue de l'Enseignement pour éclairer leurs réflexions soient précisément Alain Gresh et Tariq Ramadan, auteurs de l'Islam en auestion qui ont établi les bases d'une alliance entre les militants de gauche et les religieux au nom de la lutte contre l'islamophobie.

Le ralliement de la FSU à cette stratégie ne sert ni les intérêts des adhérents, très peu consultés, ni ceux des élèves (par exemple, des jeunes filles non voilées en quête d'émancipation). Cet accord est redoutable par la naïveté qu'il trahit sur ces questions de société et par l'amalgame réalisé entre obscurantistes et la grande masse des immigrés et de leurs descendants. Ceux-ci (Berbères et Arabes d'Algérie ou du Maroc, Tunisiens, Maliens, Turcs, Kurdes, etc.) désapprouvent ces fondamentalistes au vu de l'inhumanité, de l'horreur des attentats, du code de la famille en Algérie, de l'interdiction de mariages mixtes notamment pour les femmes, d'un moratoire sur la lapidation des femmes cher à Tariq Ramadan, etc.

Vous prétendez que la loi ne résoudra pas tous les problèmes. C'est évident mais elle n'en est pas moins indispensable sur six aspects:

- Elle contribuera au principe d'égalité entre les élèves, en évitant tout étiquetage religieux et amalgame malheureux. Cette égalité s'impose quand on voit avec quelle facilité les populations issues de l'immigration se trouvent qualifiées de « musulmanes ».
- Elle protègera les mineur(e)s

Toutes voiles dehors!

Pierre Antonini (34)

u diable (pardon!) si l'on se doutait en 1989 que trois adolescentes « voilées » et un principal, retombé dans l'oubli, verraient leurs épigones de 2003 (vingt-cinq cas litigieux et quatre exclusions) mettre la laïcité en péril et créer une forme d'hystérie collective se traduisant in fine par une loi votée en toute hâte avant la fin de la session parlementaire. Rendons grâce au SNES et à la FSU d'avoir tenté de ramener à la raison. Curieuse exception française qui se défausse sur une loi de son incapacité à résoudre les problèmes (jadis Bernard Tapie voulait une loi interdisant le chômage...).

On lit dans le fameux rapport Stasi : « La laïcité n'a de sens et de légitimité qui si l'égalité des chances est assurée en tout point de notre territoire. » Bravo ! Mais est-il ajouté « on ne saurait renoncer à affirmer

RÉPRESSION DES GRÉVISTES

Le mouvement massif du printemps 2004 à la fois combattant la réforme des retraites et la décentralisation des personnels a décidément marqué l'esprit de l'administration - esprit revanchard s'il en est. Depuis plusieurs semaines, un élu du personnel - commissaire paritaire dans un département d'outre-mer est en butte à une procédure disciplinaire pour avoir aidé à monter un piquet de grève devant un collège. En décembre, plusieurs professeurs de lycée professionnel de l'académie d'Aix-Marseille ont eu droit à un courrier (reçu fin janvier!) les informant qu'une sanction disciplinaire était envisagée à leur encontre suite au report de certains examens.

Le message est clair: après avoir sanctionné financièrement les grévistes en les ponctionnant lourdement (y compris sur les week-ends comme à Grenoble) l'administration essaye d'intimider les personnels et de les dissuader de recommencer. Gageons que ce ne sont pas les baisses drastiques de DHG et du nombre de postes mis au concours qui feront reculer des personnels déterminés à s'engager dans l'action le 12 mars.

Catherine Gourbier

qui veulent s'émanciper du voile et d'autres interdits religieux ou culturels, en cas de conflit familial ou de pression extérieure. Je parle ici en connaissance de cause puisque c'est la loi de protection des mineurs et la contribution de quelques médecins qui m'ont permis d'étudier et de m'affranchir d'une famille pratiquante, autoritaire et violente et non les personnels de l'Éducation nationale ou de l'action sociale qui ont plutôt soutenu mes frères par maladresse, prudence, peur ou par indifférence au risque de refuser l'assistance à une jeune en danger. • Elle contribuera à la réflexion des élèves sur leur identité. Chacun pourra « être différent de sa différence » comme le dit si bien

• La loi créera les conditions pour aborder les dérapages à caractère physique, identitaire ou raciste qui se multiplient dans les établissements scolaires et aggravent l'échec des publics victimes de la ghettoïsation.

Catherine Kintzler.

• Elle constituera un point de repère pour les quelques indécis, ceux qui sont tentés par la provocation, le doute, attirés par la solidarité avec leurs frères de «sang», la « oumma » comme le profèrent les prédicateurs.

• Elle est utile au plan politique car les enseignants de bonne volonté ne pourraient rivaliser avec des fondamentalistes organisés et décidés à voir la religion devenir hégémonique.

Les bénéfices recherchés par ce type d'alliance avec ceux qui ont quelque succès auprès des publics en difficulté sont bien connus : recherche de soutien pour contenir ou intégrer des débordements de révolte, alliance avec la religion pour éviter une dérive des valeurs morales, espérance d'un crédit électoral. Plus pratiquement, s'occuper de ses petites voilées, les convaincre, leur parler, c'est un peu comme on s'occupe de ses pauvres. On le sait, « avoir ses pauvres » évite d'être débordé par l'océan de pauvreté. « Avoir ses petites voilées » dispense de s'attaquer à l'injustice vécue par le grand nombre. Visibles, identifiées, elles rassurent, alors que toutes celles qui luttent dans le silence inquiètent par les problèmes qu'elles risquent de soulever, problèmes gênants parce que sources de l'échec scolaire.

Pouvoir d'achat

Le bienfaiteur de Poitou-Charentes

M. R.-M. (75)

e vous remercie d'avoir publié dans *l'US* n° 597 de ce 31 janvier la motion adoptée au stage sur les langues anciennes le jeudi 22 janvier. Dans ce même numéro, je me réjouis de trouver l'article de notre collègue Pierre Toussenel, les « finesses » du fils de pub, dont Annie Clavel avait déjà donné connaissance aux retraités en joignant son texte à une précédente circulaire. Cet article fait le point sur les pertes en pouvoir d'achat - on sait que 2003 a été pour tous une « année blanche » -, et sur les manœuvres destinées à opposer les intérêts des actifs à ceux des retraités, comme en mai 2003 on a opposé, sous prétexte de souci d'égalité (on voit de plus en plus clairement son caractère mensonger), les intérêts du service public et ceux du secteur privé, avec la complicité active de François Chérèque, dont le départ de beaucoup de militant CFDT, par la suite, a sanctionné la trahison.

Pierre Toussenel a raison d'insister

sur la malhonnêteté de « notre fripon du Poitou ». En effet, beaucoup de gens continuent à être dupes de son « look » de brave homme un peu lourd et maladroit et à penser qu'une certaine forme de « bêtise sans malice » exclut la possibilité de mettre en place des combines douteuses et dangereuses. Il suffit pourtant à notre fils de pub, qui « idolâtre » la communication, de regarder autour de lui et de copier ceux qui se recommandent du capitalisme « qui gagne », c'està-dire ceux qui pratiquent les licenciements à tout va et se déclarent en faillite lorsque leurs spéculations frauduleuses n'ont pas abouti aux succès qu'ils escomptaient. L'immense Berlusconi, exemple tout récent chez nos amis Italiens, n'est pas seul de son espèce!

Encore merci pour cet article qui atteint un cœur de cible et dit la vérité sur le bienfaiteur du Poitou-Charentes (il paraît que sa cote remonte dans les sondages...). Avec mes cordiales salutations.

Collèges

Martinique et technologie

J.-M. I., Y.-J. H.

a Martinique a un produit intérieur brut égal à 50 % du PIB moyen de la métropole et un taux de chômage de 22 % et malgré ce, les attaques ont été nombreuses : menaces de désengagement du groupe Accor, production bananière ignorée, opposition à la sur-rémunération de 40 % et depuis peu : volonté de supprimer certaines subventions européennes, la Martinique apparaissant trop riche eu égard à certaines régions ultra-périphériques

Quels rapports avec la technologie en collège? Les attaques contre la discipline sont aussi nombreuses et néfastes : établissement surchargés (collège 200 recevant 450 élèves...), horaire plancher, suppression des groupes, heure de labo pas attribuée dans une majorité d'établissements, crédits réduits et maintenant menaces sur les seuls qui permettaient à la discipline de faire face, à savoir les crédits alloués par l'Europe qui étaient versés aux établissements présentant des projets pédagogiques. Qu'en est-il de l'égalité des chances pour nos élèves, avec la politique de décentralisation : tel département : un portable par élève de Quatrième, tel autre : un ordinateur fixe pour 7 élèves (la moyenne nationale étant de 1 pour 15 et celle de la Martinique de 1 pour 25 et +).

Comment donc réduire la fracture numérique sans les moyens nécessaires et les crédits indispensables ? Non Monsieur le Ministre, non Monsieur le Président, la bonne volonté ne suffira jamais, nous ne transformerons pas nos cours de techonolgie en garderie y compris... pour présenter l'agrafeuse. Mettons à profit le « grand débat» gouvernemental sur l'école pour faire accepter notre projet : « quelle technologie en collège pour former quel élève, quel citoyen » pour ne pas laisser le choix à ceux qui souhaitent revenir à l'EMT des années 70.

PUBLICITÉ -

Université d'été à La Havane

Juillet 2003

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Éducation de Cuba, organise une université d'été destinée :

- Aux professeurs d'espagnol : cours de littérature cubaine, cinéma latino-américain, culture caraïbe.
- Aux non-hispanistes : cours intensifs d'initiation ou de perfectionnement à la langue espagnole.

Nouveau à l'occasion du 10° anniversaire : Cours spécial de musiques et danses cubaines

Séjour de deux semaines du 14 au 27 juillet Prix tout compris : 1815 € (payable en 3 fois)

Les prestations comprennent : adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, frais de

visa et d'assurance, hébergement en pension complète et en chambre double, cours et activités complémentaires, deux spectacles, une excursion et une fête finale. (Possibilité de prolonger le séjour pour découverte individuelle de Cuba.)



c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex

Tél. : 05 59 52 89 90 Fax 05 59 52 89 89

E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr Site internet : www.didactheque.com



LES LANGUES VIVANTES n'ont acquis que très récemment le statut de discipline de l'enseignement primaire. Pourtant, depuis 1989, la convergence des volontés politiques les a fortement implantées à ce stade et les choix institutionnels successifs témoignent du formidable espoir que suscite cet apprentissage.

Quel bilan tirer de l'introduction d'une langue vivante à l'école élémentaire ?

un véritable consensus s'est formé autour de l'idée qu'apprendre une langue, c'est facile, pourvu qu'on commence jeune et que l'école simule un milieu naturel utilisant la langue étrangère dont on vise l'apprentissage.

Fidèle à ces principes, le cours de langue à l'école primaire repose sur des approches communicatives inspirées du cadre commun de référence du Conseil de l'Europe. Très largement répandues en cycle III, ces méthodologies n'ont pourtant pas les effets escomptés en terme d'apprentissage. C'est ce que révèlent les différentes évaluations menées en France et ailleurs (cf. bibliographie).

La recherche didactique menée à l'INRP sur l'introduction des langues étrangères en cycle III montre qu'en dépit de résultats très positifs en termes de motivation et d'attitude face à la langue étrangère, les acquis langagiers des élèves restent limités, juxtaposés et très approximatifs. Ce sont essentiellement des mots qui



Line AUDIN Professeur associé, INRP-UMR ICAR, Lyon 2.

à mettre en place des concepts essentiels qui faciliteront les apprentissages ultérieurs. En milieu scolaire on ne peut pas s'en remettre au caractère naturel de notre accès au langage. Il faut tenir compte des contraintes inhérentes à ce milieu : durée et fréquence très insuffisantes du temps d'exposition à la langue étrangère, absence d'enjeux importants, de motivation quasi vitale, absence de dialogues en tête à tête avec des autochtones multiples... C'est pourquoi, contrairement à ce qui se passe dans un environnement naturel (enfant en immersion dans le pays utilisant la langue dont on vise l'apprentissage), la pratique de la langue étrangère, pourtant indispensable, ne suffit pas.

Le rôle de l'enseignant est alors essentiel : c'est à lui qu'il incombe de faciliter, dans la langue étrangère, la mise en place de repères qui structurent progressivement les savoirs/savoir-faire déjà acquis et ceux à venir. C'est une tâche extrêmement difficile,

La recherche didactique montre qu'en dépit de résultats très positifs en termes de motivation et d'attitude face à la langue étrangère, les acquis langagiers des élèves restent limités, juxtaposés et très approximatifs.

peuvent être regroupés par rubriques (couleurs, animaux, ...) et des expressions apprises en bloc dans le cadre de situations de classe souvent ritualisées. L'essentiel des prises de parole des élèves relève de la répétition, sans variation suffisamment significative pour attester que les éléments utilisés ont été identifiés.

Or, la maîtrise d'une langue ne se réduit pas à un empilement de savoir-faire de communication, ni à l'appropriation d'un catalogue de mots ou d'énoncés figés; c'est d'abord la capacité à combiner à l'infini des mots pour comprendre et créer des énoncés nouveaux. Qu'en est-il de cette capacité chez les élèves? Une évaluation portant sur une seule langue, l'anglais, a été élaborée par l'équipe INRP. Les résultats confirment, dès le CM2, la présence d'obstacles avérés et persistants tout au long du cursus. L'analyse a mis en lumière l'absence d'acquis structurés et de stratégies efficaces: même lorsque tous les éléments d'un énoncé lui sont familiers, l'élève n'a aucun moyen de tirer parti de ce qu'il sait pour comprendre ou produire un énoncé nouveau.

Si l'on veut vraiment pouvoir un jour s'appuyer sur les acquis du cycle III pour construire de nouveaux apprentissages en Sixième, il importe de développer des stratégies d'enseignement alliant pratique de la langue étrangère et réflexion sur la langue – celle que l'on apprend et celle(s) que l'on connaît. Dans cette perspective, réfléchir très tôt sur le fonctionnement du français peut aider

surtout pour des enseignants polyvalents non spécialistes de langue. Il est donc urgent de mettre en place une politique de formation initiale et continue ambitieuse, incluant une réflexion didactique approfondie. C'est à ce prix que l'on a une chance d'assurer à tous les élèves un apprentissage réussi et cohérent de la langue étrangère sur le long terme. C'est à ce prix qu'ils deviendront peu à peu des apprenants autonomes et de véritables énonciateurs.

Bibliographie

- Audin L., 2003, L'apprentissage d'une langue étrangère à l'école primaire : quel(s) enseignement(s) en tirer ? in Les Langues Modernes n° 3, 2003.
- Audin L., Ligozat M.-A., Luc C., 1999, Enseignement des langues vivantes au CM2. INRP.
- Blondin C., Candelier M., Edelenbos P., Johnstone R., Kubanek-German A., Taeschner T., 1998, *Les langues étrangères dès l'école primaire ou maternelle : quels résultats, à quelles conditions ?* Bruxelles, De Boeck.
- Gaonac'h D., 2002, *L'enseignement précoce des langues étrangères*, Sciences humaines n° 123, Paris.
- Génelot S., 1995, L'enseignement des langues à l'école élémentaire, Quels acquis pour quels effets au collège ? Éléments d'évaluation : le cas de l'anglais. Irédu, CNRS-Université de Bourgogne.
- Luc C., 1998, Deux années d'initiation à une langue étrangère au cours élémentaire : réflexions, constats, analyses didactiques, INRP.
- Scoffoni A., 2002, Rapport de l'IGEN sur le suivi de la qualité de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire.

RENCONTRE AVEC JACQUES LEGENDRE, sénateur et auteur du rapport « Pour que vivent les langues... : l'enseignement des langues étrangères face au défi de la diversification ».

L'Europe est riche de la diversité de ses cultures

L'US: Vous avez fait un rapport en 95 et un nouveau rapport vient d'être publié. Quel est le diagnostic global que vous portez sur l'enseignement des langues dans notre pays?

Jacques Legendre: Le rapport que j'avais réalisé en 1995 se préoccupait du resserrement de l'offre de l'enseignement des LVE. Nos demandes n'ont pas été exaucées. La concentration sur anglais LV1 et espagnol LV2 s'est encore renforcée. Je n'ai rien contre ces deux LV mais d'autres langues également utiles ont continué à décliner; c'est le cas particulièrement de l'allemand mais aussi de l'italien, du portugais. Le portugais n'est pas seulement la langue du Portugal mais aussi du Brésil, un géant du XXI siècle. On parlait en 1994 de l'enseignement précoce des langues, c'est devenu une réalité, mais on constate que la capacité des jeunes arrivés en Sixième n'est pas attestée. Poser la question ne veut pas dire remettre en cause cet effort, mais étudier dans quelles conditions il est mené et aussi éviter que le tunnel de l'anglais ne commence encore plus tôt. Il n'y a pas eu de garantie donnée aux parents dont l'enfant n'apprendrait pas d'abord l'anglais qu'il pourrait l'apprendre en Sixième. Il n'y a pas eu d'information sur ce que repré-

sentent les différentes langues, ne serait-ce que pour combattre les images. L'espagnol, c'est facile; c'est ce que les gens croient; la langue de Cervantès est une langue de culture, plus difficile dans la réalité que ce que certains croient. Les parents jouent souvent sur les langues pour donner un coup de pouce à l'enfant. Il est souhaitable qu'on fasse une information large plutôt que la savoir se susurrer entre familles bien informées.

L'US: On aurait pu croire que, précisément parce qu'il y a des choix, les familles utiliseraient ces choix et pourtant elles ne le font pas?

J. L.: Il faudrait une commission pour gérer la carte des LV où il y aurait des enseignants, des autorités rectorales, des représentants des parents d'élèves, des conseils généraux et du conseil régional. Cela pourrait inciter les conseils régionaux et généraux à avoir une politique d'accompagnement d'apprentissage des LV. Je représente le Sénat au Conseil de l'Europe. Celui-ci préconise l'enseignement de deux LVE. Il a mis au point le portfolio mais cela a un coût... Il ne serait pas illégitime de demander aux collectivités (département comme Région) de doter collégiens et lycéens de ce portfolio européen des langues.

L'US: Comment voyez-vous une politique européenne des LV? J. L.: L'Europe est diverse et riche de la diversité de ses cultures. Elle doit le rester. Qu'est-ce qui est au cœur de nos cultures ? nos langues. Il faut qu'on se comprenne entre Européens et qu'on respecte les langues et cultures qui font la richesse de l'Europe. La connaissance de deux autres LV, c'est la norme adoptée par le Conseil de l'Europe. Ce n'est pas sans importance. C'est important pour la langue française car souvent le français n'est pas la première langue étudiée, c'est plutôt l'anglais. L'Union européenne pèse sur les législations des pays. L'Espagne par exemple vient de revenir à l'étude de deux LV.

L'US: Le déclin de l'allemand en France et du français en Allemagne vous semble-t-il être un problème majeur pour l'Europe? J. L.: On nous explique que le couple franco-allemand est le noyau, le moteur de l'Europe, c'est largement vrai. Lors de rencontres à l'ONU, les échanges entre Allemands et Français se font en anglais. Or, par exemple la conception du droit des anglo-saxons est différente de la conception du droit qu'ont les Français et les Allemands (tradition romano-germanique du droit).



L'US: A votre avis, que serait une bonne carte régionale des LV? J. L.: Claude Hagège disait qu'il fallait interdire l'anglais comme première langue étrangère. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on peut interdire et que l'apprentissage doit échapper, au nom de l'intérêt national, au choix des familles. Entre interdire et laisser dériver au fil de l'eau, il y a l'explication, la sensibilisation. Il y a des choses toutes simples à dire aux familles qui légitimement veulent que leurs enfants apprennent des matières qui les aideront à trouver un bon travail. Tout le monde

Claude Hagège disait qu'il fallait interdire l'anglais comme première langue étrangère. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'on peut interdire et que l'apprentissage doit échapper, au nom de l'intérêt national, au choix des familles. Entre interdire et laisser dériver au fil de l'eau, il y a l'explication, la sensibilisation.

apprend ou apprendra l'anglais, ce qui peut faire la différence sur un CV, ce sont les autres langues apprises et le niveau auquel on les apprend. Ce qui est important aussi, c'est l'apprentissage de la langue arabe. Il y a des milliers de personnes dont la langue d'origine est l'arabe. A l'école, s'ils apprennent d'où ils viennent, on leur donne un plus. Estce qu'on va faire en sorte qu'ils l'apprennent dans les écoles de la République avec des enseignants bien formés, ou va-t-on laisser cet enseignement à d'autres avec des motivations bien différentes ?

L'US: Une question sur les parcours linguistiques: vous faites dans votre rapport diverses propositions...

J. L. : J'ai une allergie à la catégorisation LV1, LV2, LV3 ; je pense que cela fausse les choses. Cela induit une hiérarchie. La LV1, c'est celle dont on se rappellera, les autres sont considérées comme secondaires. Je souhaiterais qu'on ait vocation à apprendre trois LV.

On n'est pas obligé d'apprendre la même LV pendant tout son parcours scolaire avec le même nombre d'heures ; quand on est bien assuré dans une langue, on peut peut-être s'entretenir et puis porter l'effort sur d'autres langues.

L'US: Vous parlez des classes européennes. Vous portez un jugement assez généralement positif?

J. L.: On me dit que c'est plutôt intéressant et que les élèves sont plus motivés quand ils font l'effort d'apprendre une matière qui les intéresse dans une langue étrangère. De même, il faudrait favoriser les échanges d'enseignants, ce qui contribuerait à construire l'Europe.
 En conclusion, je suis frappé par l'écho que rencontre ce rapport. Il semble que le moment est venu pour lancer une grande politique d'enseignement des LV en France.
 Propos recueillis par Denis Paget, Thérèse Jamet-Madec, Martine Villy

CONGRÈS DE LA FSU

Le congrès s'est prononcé pour une grève de l'éducation le 12 mars. Au-delà du 12, il a pris les décisions suivantes :

« Le congrès appelle les personnels à porter dans le débat public notamment en direction des jeunes, des parents et des élus, les propositions de la FSU pour une politique ambitieuse en faveur des jeunes et son refus des transferts des missions et des personnels. Il appelle donc à assurer la réussite de la journée du 14 mars que la FSU organise.

Il se prononce pour une participation aux mobilisations unitaires des 2 et 3 avril, à l'initiative de la CES, pour l'emploi, les droits et les services publics : la FSU prend donc les contacts nécessaires avec les autres organisations syndicales françaises engagées dans cette initiative.

Emploi, services publics, salaires et pensions nécessitent que se construisent des initiatives unitaires mobilisant les salariés ; il en va de même de la poursuite de la bataille contre la loi Fillon : la FSU s'adresse aux autres organisations en vue d'examiner toutes les possibilités d'initiatives unitaires.

La FSU appelle à signer massivement la carte pétition sur les salaires initiée par les fédérations de fonctionnaires. »

Marseille

Collège Renoir

Le 9 février deux groupes d'adultes extérieurs à l'établissement se sont affrontés violemment à l'intérieur du collège Renoir à Marseille. Plusieurs membres du personnel ont reçu des coups en s'interposant (deux sont à ce jour en ITT).

Estimant que les conditions ne permettaient plus d'accueillir les élèves en toute sécurité, les personnels, réunis en AG, ont demandé des moyens pour mieux exercer leur mission d'éducation et d'enseignement dans un environnement très difficile. Or la situation sera aggravée à la rentrée prochaine avec une DHG en baisse de 9 heures pour un effectif global à la hausse (conséquence d'une politique de la ville qui vide certains quartiers du centre en pleine réhabilitation et renforce les ghettos du nord).

L'inspecteur d'académie ayant refusé de se rendre sur le terrain pour «un banal incident», les personnels se sont déplacés à l'IA... Le travail a repris à la suite de la promesse de certains aménagements.

APPEL DES FÉDÉRATIONS DE L'ÉDUCATION FSU, SGEN-CFDT, UNSA-EDUCATION ET FERC-CGT

Grève nationale dans l'éducation, vendredi 12 mars

a commission administrative (CA) du SNES des 16 et 17 janvier avaient décidé de donner le maximum d'écho et une dimension nationale aux actions entreprises dans les académies et les départements fin janvier et courant février autour de la préparation de la rentrée 2004. La presse a largement rendu compte de ces initiatives. L'US en a fait de même. Une impression domine: la mobilisation est dans une phase ascendante, même si les effets du mouvement du printemps n'ont pas cessé de se faire sentir. La CA du SNES avait aussi pris une autre décision. Face à la gravité sans précédent des coups portés contre le second degré en particulier et contre l'éducation en général, il devenait urgent d'organiser avec les personnels la riposte du plus haut niveau possible. C'est pourquoi le SNES estimait indispensable d'appeler à la grève à la mimars au plus tard. Il souhaitait évidemment que cette grève soit

unitaire. Une première rencontre des fédérations de l'éducation le 29 janvier a montré qu'elles partageaient une même analyse de la situation et a permis de fixer le principe d'une journée nationale d'action le 12 mars, chacun réfléchissant de son côté sur les modalités en vue d'une nouvelle réunion prévue pour le 9 février. Le congrès de la FSU s'est de son côté prononcé le 4 février pour une journée nationale de grève. La FSU, l'UNSA, le SGEN et la FERC-CGT sont arrivés à la réunion du 9 avec le même mandat d'aller à une grève, la FAEN ne souhaitant pas s'associer à ce mouvement.

Tout doit être fait pour que cette journée soit un moment très fort de l'expression de la profession contre les choix inacceptables d'un gouvernement qui au nom d'une baisse démographique qu'il exagère a programmé pour la rentrée 2004 le retrait de 4 500 emplois d'enseignants, de 20 000 emplois d'encadrement éducatif

et fait retomber le nombre de postes mis aux concours à des niveaux comme on n'en n'avait pas connus depuis 20 ans. Nous refusons ces choix parce qu'ils pénalisent d'abord les élèves les plus en difficulté. Nous refusons ces choix parce qu'à la rentrée 2005 il manquera 6000 enseignants ce qui se traduira par de nouvelles régressions de l'offre de formation et une extension supplémentaire de la précarité. Nous refusons ces choix parce qu'ils découragent les étudiants de se diriger vers les carrières de l'enseignement ou moment où se profilent de dramatiques pénuries d'enseignants et parce qu'au bout du compte ils compromettent tout l'avenir de notre système éducatif. Et le 12 mars pour convaincre l'opinion, il faudra aussi montrer qu'au-delà de notre refus des choix gouvernementaux, nous sommes porteurs d'un vrai proiet pour l'école de demain.

Bernard Boisseau

Nouvelles de Lille

éduction drastique de l'offre de formation : suppressions de Secondes, de Premières d'adaptation, de STS, d'options, effectifs par classe à la hausse, situation catastrophique des langues vivantes et anciennes, de la technologie...

Ouverture du «marché au poisson» des compléments de service donnés et reçus, perspective de services partagés sur deux voire trois établissements, mesures de carte scolaire...

Tel est le bilan provisoire et prévisible du retrait de moyens sans précédent que connaît l'académie de Lille: -330 l'an dernier, -590 pour la rentrée 2004. À titre d'exemple, depuis 1998, les collèges du Pas-de-Calais ont perdu l'équivalent de 560 postes. Au

niveau académique, collèges et lycées confondus, l'équivalent de deux usines Métaleurop soit 1800 postes.

Après la grève et la manifestation du 30 janvier qui a réuni 3000 collègues dans les rues de Lille, le SNES a décidé de maintenir la pression avant la journée nationale d'action du 12 mars par des actions tous les mercredis jusqu'aux vacances d'hiver. C'est ainsi qu'un rassemblement suivi d'une audience chez le recteur a été organisé le mercredi 6 février avec l'UNEF et une importante délégation des étudiants en STAPS qui voient le volume des recrutements baisser de 40 %. Le mercredi 11, opération «massacre de la Saint-Valentin » sur la Grand-Place de Lille avec les camarades du SNUIPP. Il faut rappeler que la hausse académique de 2 367 élèves justifie pleinement du point de vue ministériel la suppression de 49 postes dans le premier degré...

Le mercredi 18, rassemblement à 17 heures au rectorat. Enfin, le SNES a lancé un appel à l'action des S1 pour le 19 février, jour de la présentation du projet académique qui vise explicitement à l'exclusion d'un nombre toujours plus grand d'élèves dans une académie pourtant déjà sous-scolarisée. La FSU a déposé pour ce même jour un préavis de grève permettant de couvrir ces actions : conférences de presse, manifestations locales, adresse aux élus...

Jean-Claude Millecamps (S3 de Lille)

SYNDICAT ET POLITIQUE

Élections régionales

quelques semaines des élections régionales, les listes de candidats sont sur le point d'être déposées. Des militants du SNES et d'autres syndicats de la FSU ont été sollicités par différentes listes. La presse s'en est parfois fait l'écho.

Au plan général, concernant la politique, le SNES se tient à une démarche de totale indépendance vis-à-vis des organisations et de leurs projets. C'est d'ailleurs la première des exigences de l'opinion publique à l'égard des syndicats comme le confirment régulièrement les enquêtes et sondages. C'est aussi celle des adhérents. Le SNES entend en particulier ne se prêter à aucune forme d'instrumentalisation et ne donne aucune consigne de vote.

Cette indépendance ne signifie pas que le SNES se désintéresse de ce qui se passe dans le champ politique, bien au contraire. Il



entretient des contacts réguliers avec toutes les formations politiques en dehors de celle de l'extrême droite. Il sait aussi que ses propositions pour les jeunes et le service public d'éducation n'ont aucune chance d'aboutir si les choix économiques et sociaux qui ont prévalu jusqu'ici ne sont pas remis en cause. C'est pourquoi, tout en restant dans le registre qui est le sien, il est disponible pour discuter, donner son avis, contribuer à l'élaboration de choix alternatifs. Enfin, sa volonté d'être

très présent sur le terrain des valeurs et de l'intérêt général ne peut que le pousser dans ce sens. Le 21 avril et l'irruption du Front national au second tour de la présidentielle l'a encore renforcé dans cette conviction.

C'est dans ce cadre que le Bureau national réuni le 27 janvier a rappelé qu'il était légitime que les militants puissent, comme tout citoyen, faire le choix de se porter candidat ou de soutenir un candidat. Il a rappelé en même temps que :

- Les candidats et les signataires de listes de soutien ne peuvent se revendiquer de leur adhésion au SNES, ni des mandats syndicaux qui ont pu leur être confiés.
- La présence sur des listes de candidats et plus encore l'exercice d'un mandat d'élu politique n'est pas compatible avec l'exercice d'un mandat syndical.

Bernard Boisseau

Dans les académies et les départements

31 janvier, académie de Besançon : manifestations à Besançon (500 personnes), à Belfort (150) et à Lons-le-Saulnier (400).

4 février, Nice: rassemblement d'une centaine de personnes devant le rectorat suite à la publication des postes aux concours. Bonne couverture médiatique. Une délégation de 8 personnes est reçue par le recteur.

Rennes: rassemblement à l'appel de l'intersyndicale FSU, SGEN, UNSA, FO et CGT) devant le rectorat.

5 février, Nice : Rassemblement, en intersyndicale FSU, FO, SGEN, UNSA, CGT, SUD, à l'occasion du boycott unitaire du CTPA

6 février, Epinal : rassemblement éclair devant l'IA des Vosges (FSU, SGEN, UNSA, CGT)

À **Dieppe,** 300 élèves manifestent contre la dotation horaire en baisse de leur lycée technique.

11 février, rassemblement de 500 personnes à Marseille, de 500 personnes à Tours. Manifestation à Paris de 3000 personnes de Sèvres- Babylone au ministère ou une délégation a été reçue. Mâcon: 200 manifestants à l'occasion du CTPD; accompagnés des délégués syndicaux membres du CTPD, une quinzaine d'entre eux ont été entendus pendant près d'une heure et demie par l'inspecteur d'académie.

Nice: 150 personnes devant le centre commercial « Nice Etoile ». Pétition bien accueillie par les passants.

Académie de Bordeaux : 3 rassemblements des personnels, des étudiants ont eu lieu le mercredi 11 février, en Gironde (300 personnes), dans le Lot-et-Garonne et en Dordogne, initiés par l'intersyndicale enseignante (FSU, CGT, FO,SGEN). Dans le Loiret, environ 900 manifestants au total à Pithiviers, Montargis, Orléans, dont un tiers d'étudiants

LAÏCITÉ

Les insuffisances de la loi demeurent

'Assemblée nationale a adopté mardi en première lecture le projet de loi «encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestants une appartenance religieuse dans les écoles. collèges et lycées publics». Trois amendements ont été votés. Le premier porte sur le titre de la loi, le second introduit la nécessité d'un dialogue avant d'éventuelles sanctions, le troisième prévoit une nouvelle étude de la loi dans un an, ce dernier amendement visant en fait à faire le bilan de l'utilisation du terme « ostensibles», certains pensant que le terme «visibles» aurait été pré-

L'introduction de la nécessité d'un dialogue avant toute exclusion nous paraît être un progrès, les enseignants étant très attachés à cette démarche comme le montre un récent sondage (voir ci-contre). Pour autant, cette loi reste étriquée et ne règle pas, loin s'en faut, les problèmes importants qui se posent en terme de laïcité dans les établissements scolaires. Comment justifier que des services religieux catholiques soient mis en place dans certains établissements publics, que des aumôneries continuent de fonctionner, de surcroît avec des membres du clergé portant des signes ostentatoires, que l'enseignement religieux reste obligatoire dans les établissements d'Alsace-Moselle et que, dans le même temps, on interdise les signes religieux portés par les élèves dans ces mêmes établissements. Cette contradiction ne peut que brouiller l'image de la laïcité. C'est pourquoi le SNES

avaient réclamé une loi plus large. Cette demande reste entière. ■ Daniel Robin

LOI SUR LES SIGNES RELIGIEUX : LES PROFS SONDÉS

Un sondage a été effectué entre le 22 et le 24 janvier par l'institut CSA pour le Monde et la Vie auprès des enseignants du second degré. Les problèmes de laïcité n'arrivent qu'en 11° position (14 %) dans les préoccupations des enseignants, loin derrière l'échec scolaire (58 %) et la défense du service public (35 %), même si une très large majorité des enseignants (93 %) trouvent cette question importante. Si les enseignants jugent que le port du voile par les élèves est un problème important (78 %), ils pensent que les médias en ont trop parlé (88 %). Les enseignants sont majoritairement pour une loi interdisant le port de signe religieux (76 %), mais il ne leur pas été demandé s'ils souhaitaient ou non une loi plus large que celle proposée, intégrant l'ensemble des problèmes de laïcité dans les établissements scolaires. Une nette majorité (65 %) se prononcent pour la recherche d'un compromis avec les élèves voilées, et c'est en cas d'échec qu'ils se prononceraient pour l'exclusion. Enfin une majorité de collègues (59 %) pensent que « parler du voile est une façon de ne pas aborder les vrais problèmes qui se posent dans l'enseignement ». **Daniel Robin**

ACTUALITES

STAPS. Rassemblement de plus de 400 personnes devant la préfecture de Chartres contre les fermetures de classes (1er degré) et de postes (2nd degré) à l'appel de la FSU, UNSA éducation, SGEN-CFDT et FCPE. 180 personnes rassemblées devant l'IA de l'Yonne à l'appel de FSU, CGT, UNSA, SGEN-CFDT et la FCPE. **Reims :** 400 personnes dont 200 étudiants.

14 février, Guéret : « Défense et développement des services publics, la Creuse en a besoin. Citoyennes, citoyens, habitants de la Creuse : l'heure est à la mobilisation ». Manifestation à 10 heures devant la mairie de Guéret à l'initiative de FSU, UNSA, CGT, Confédération Paysanne, LCR, PS, ATTAC, PCF, Les Verts, AC23, Collectif X, etc.

Rouen: manifestation parents-étudiantsenseignants à 14 h 30, place de la Cathédrale, à l'appel de la FCPE 76, de la FSU 76, du SGEN-CFDT, de l'UNSA-Éducation, de l'URSEN-CGT, du SNCL-FAEN, de l'UNEF. 18 février, académie d'Orléans-Tours. État des lieux des besoins dans les établissements et appel à participer à des AG de secteur dans tous les départements, avec demande d'audience au recteur, le mercredi 18 février après-midi. Poitiers: rassemblement régional à 15 heures devant le rectorat de toutes les forces éducatives à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales et de la FCPF.

5 mars, manifestation dans les **Landes** avec les parents d'élèves. Manifestation devant l'IA de l'**Yonne. Amiens:** rassemblement devant l'Inspection académique de la Somme à 17 heures.

Postes aux concours

Mobilisation des étudiants

La décision brutale de réduction massive de 18 000 à 12 500 des postes aux différents concours du second degré provoque des réactions des étudiants qui préparent les concours, réactions particulièrement vives pour les étudiants de STAPS. De premiers rassemblements, auxquels le SNES et le SNEP participaient souvent ont eu lieu le 4 février: entre 700 et 800 à Nancy-Metz, près de 1000 à Poitiers, 300 à Montpellier, 250 à Reims, une centaine à Clermont-Ferrand, 300 à Bordeaux, 150 à Orléans, 200 à Lille, 100 à Paris, 150 à Limoges, 300 à Lyon, entre 150 et 200 au Mans, plusieurs centaines à Aix-Marseille, 200 à Grenoble et 80 à Caen. Le 10 février, 250 étudiants de la filière STAPS d'Angoulême ont manifesté devant la cité administrative avec des banderoles sur lesquelles on pouvait notamment lire: «Encouragez le travail, favorisez l'emploi, préparez l'avenir!» et «Education en danger ». Les étudiants étaient aussi souvent présents aux

TRAVAUX PERSONNELS ENCADRÉS

Une étrange cuisine

ès la publication des textes sur l'évaluation des travaux personnels encadrés (TPE), le SNES les avait déférés au Conseil d'État. Ce dernier vient de rejeter nos requêtes(1). Toutefois la lecture de l'arrêt permet d'affirmer que nous avons eu gain de cause sur plusieurs points qui ne sont pas tout à fait anodins. Nous soutenions tout d'abord que les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) ne pouvaient siéger dans les jurys du baccalauréat, l'article L.331-1 du code de l'éducation disposant que « les jurys [du baccalauréat] sont composés de membres des personnels enseignants de l'État ». Eh bien le Conseil d'État considère que les IA-IPR doivent « être regardés » [sic] comme des enseignants! Ne nous réjouissons pas trop vite, au moment où l'on manque cruellement de titulaires remplaçants... Les IA-IPR ne sont des « enseignants » qu'« au sens » de l'article L.331-1, c'est-à-dire pour siéger dans les jurys. Il n'empêche, le Conseil d'État vient d'inventer les enseignants qui n'enseignent pas.

Nous contestions aussi l'organisation de l'évaluation des TPE : la mise en cause du principe d'impartialité, des examinateurs interrogeant leurs propres élèves en violation pourtant du décret (avec sur ce point une critique parallèle pour l'évaluation des « capacités expérimentales » en physique-chimie); les commissions d'évaluation et d'harmonisation : le pouvoir purement formel des jurys terminaux pour arrêter les notes de TPE alors qu'ils ne disposent pas des prestations des candidats et ne les ont pas euxmêmes interrogés ; la violation de l'égalité des candidats, les candidats libres ne pouvant présenter de TPE. Sur tous ces points nos arguments sont rejetés.

Nous soutenions qu'il n'existe pas de « programmes de TPE «, alors que la loi pose que tout enseignement donne lieu à des programmes. Le Conseil d'État, s'il rejette ce moyen, rappelle aussi quelques principes. Ainsi a-t-il



estimé qu'il résulte de la combinaison des textes applicables « que les programmes des travaux personnels encadrés sont ceux des disciplines dominantes, au sens de l'article 4 de l'arrêté du 18 mars 1999 [...] de chaque série sur lesquelles s'appuient les travaux dont il s'agit ».

Ainsi le Conseil d'État pose-t-il encore que le décret n'interdit pas aux candidats libres ou issus d'établissements hors contrat de s'inscrire aux « examens [sic] » de TPE ? Et pour les huit points, on fait comment, docteur ?

Enfin, le Conseil d'État, s'il admet le contrôle continu, rappelle la souveraineté absolue des jurys terminaux pour arrêter toutes les notes des candidats sans être aucunement liés par les commissions d'évaluation ou d'harmonisation. Mais sur quelles bases? Et s'agissant des « capacités expérimentales », nos arguments sont certes rejetés, mais parce «qu'il ne résulte pas des dispositions de l'article 5 de l'arrêté attaqué que l'évaluation des capacités expérimentales en physique-chimie, organisée au cours du troisième trimestre, soit nécessairement confiée aux professeurs ayant les élèves dont il s'agit sous leur autorité tout au long de l'année scolaire ». Il nous faut ici des soustitres! Nous soutenions que les iurvs terminaux n'avaient aucun élément sérieux d'appréciation des prestations des candidats. Cela n'impressionne pas les Sages du Palais-Royal, qui nous disent que l'arrêté n'a pas, et ne pourrait avoir légalement pour objet ou pour effet d'organiser l'interrogation des candidats par leurs professeurs de l'année. Ce sont les vertus du raisonnement a contrario. Mais c'est rappeler en tout cas qu'un professeur ne peut interroger ses propres élèves, sauf à vicier les opérations de jury. On fait comment dans certains lycées, notamment à l'étranger ? Et on annule combien de délibérations des jurys 2003 ? Le Conseil d'Etat ne fait certes qu'appliquer, et interpréter, les textes. Et quand les ingrédients de base sont mauvais, la cuisine ne peut pas être bonne, même jurisprudentielle.

Francis Berguin action.juridique@snes.edu

(1) Conseil d'État, 30 décembre 2003, SNES et autres, n° 251820 (accessible sur http://www.conseil-etat.fr).

RETRAITES

Un régime additionnel de pension pour les primes

révue par la loi Fillon, la création d'un régime additionnel de retraite sera effective au 1er janvier prochain. Il s'agit d'un régime par répartition provisionnée par points : les cotisations (au taux de 5% pour l'employeur et 5% pour l'agent) ont pour assiette les éléments de rémunération non pris en compte aujourd'hui, notamment les primes, dans la limite de 20 % du traitement indiciaire. Ces cotisations sont transformées en points, qui donnent droit à une rente au moment de la retraite (lorsque la somme est faible, un versement en capital est prévu). Comme le régime encaisse les premières années bien plus de cotisations qu'il ne paye de prestations, il accumule des provisions, qui doivent couvrir les engagements financiers du régime envers les bénéficiaires.

La FSU qui revendique l'intégration de la plupart des « primes » dans le traitement, a dit son hostilité à ce régime. Elle ne peut pour autant s'en désintéresser. Il y a en effet plusieurs enjeux importants : • Quelles primes ? Très demandé dans les administrations où les



taux de primes sont élevés, que représente ce régime pour nous ? Puisque le régime est alimenté pour moitié par des cotisations payées par l'employeur, il est avantageux d'y cotiser et il serait anormal que nous en soyons écartés. Contrairement à la CFDT et à la CGT, nous avons donc soutenu la prise en compte des heures supplémentaires ou de l'indemnité de résidence dans l'assiette.

• Quelle gestion? Ce régime additionnel va rapidement gérer des milliards d'euros: 3 milliards dès 2005, 80 milliards prévus à terme. Ces sommes vont être gérées par des entreprises spécialisées, mais la politique de placement est du

ressort du conseil d'administration. Il est important de connaître et d'influencer cette politique.

• Quel contrôle ? Nos interventions visent à rendre ce régime le plus transparent et démocratique possible.

Mais l'administration se réserve le contrôle de ce régime puisque, outre la tutelle de l'État, le conseil d'administration sera présidé par une « personnalité qualifiée » nommée. Les organisations syndicales y seront toutefois représentées.

A l'évidence, il faut suivre de près ce qui pourrait être le ballon d'essai de projets ultérieurs.

Arnaud Parienty

côtés des enseignants titulaires et précaires dans les manifestations organisées dans les académies le 11 février. A Poitiers par exemple 800 étudiants dans un amphithéâtre de l'université et 500 d'entre eux ont manifesté en silence et vêtus de noir ou de blanc. Environ 200 étudiants habillés en noir, portant le deuil de la baisse du nombre de postes, se sont enchaînés aux grilles de la préfecture, du rectorat et de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). 300 autres étudiants. tout de blanc vêtus, ont fait un sit-in sur la place de l'hôtel de ville puis ont entamé une « marche blanche » et silencieuse dans la ville avant de venir «libérer » leurs camarades enchaînés. L'heure est bien à l'action en recherchant partout à rassembler le plus largement possible tous ceux qui sont concernés. Les fédérations de l'education prennent les contacts nécessaires pour donner toute la visibilité nécessaire aux étudiants le 12 mars. Ce mouvement devra se poursuivre et s'amplifier jusqu'aux oraux, et même au-delà, afin d'obtenir des recrutements à la hauteur des besoins.

Un droit fondamental

Orientation sexuelle et identité de genre

À la dernière session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, le Brésil a présenté un projet de résolution intitulé « Droits de l'homme et orientation sexuelle » (E/CN.4/2003/L.92) dans lequel il affirme que la diversité sexuelle fait partie intégrante des droits fondamentaux universels tels qu'ils sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

En mars prochain, 53 pays se réuniront à Genève pour débattre du texte, voter et déclarer publiquement s'ils croient que l'orientation sexuelle est un droit fondamental ou non.

Si elle est approuvée, la résolution n'aura sans doute pas de conséquences directes dans un grand nombre de pays, mais elle constituera un message clair pour la communauté internationale selon lequel il est indigne de faire subir à quiconque une discrimination en raison de son orientation sexuelle.

Comme le disait en novembre dernier à Manille Claudia Roth, représentant le ministère allemand des Affaires étrangères lors de la 22° conférence mondiale de l'ILGA (International Lesbian and Gay Association), « En reconnaissant les droits des personnes LGBT, on lance un message de démocratie – tout comme lorsqu'on lutte contre la discrimination, l'exclusion et la violence, et pour l'insuite page 16

FONDS DE SOLIDARITÉ PRINTEMPS 2003

Retenues pour grève

lus de 200 syndiqués ont fait une demande d'aide au fonds de solidarité national, pour la plupart d'entre eux après plus de 20 ou 30 jours de grève prélevés. Dans l'Isère par exemple plusieurs de nos collègues ont subi en deux mois, la totalité des prélèvements tandis qu'en Corse des dizaines de collègues sont encore prélevés chaque mois et ce parfois jusqu'en avril. Le fonds a été utilisé dans sa totalité et la commission de contrôle des comptes est convoquée le 17 mars pour vérifier la bonne utilisation des dons versés à cet effet et clôturer cette opération. D'ici là les versements au fonds de solidarité sont toujours vivement souhaités, nous avons su et saurons encore en

faire une bonne utilisation. De nombreuses actions de solidarité ont également été organisées localement; nous nous efforcerons dès que possible de tirer un bilan de cette expérience.

Jean-Jacques Mornettas,

trésorie

N. B.: Les versements au fonds de solidarité ne constituent pas une cotisation syndicale, le syndicat n'étant qu'un intermédiaire pour que la solidarité s'exerce entre collègues ou entre donateurs et collègues. C'est pourquoi il ne peut être délivré d'attestation fiscale au titre d'une cotisation syndicale.



REVUE DE PRESSE

La « première fédération syndicale de l'enseignement, première fédération de fonctionnaires » (AFP) a donc tenu son 4° congrès national. L'événement était d'importance. Pas au point cependant d'avoir vraiment retenu l'attention des médias. Des radios aux télés, le silence fut assourdissant. Quant à la presse, seuls quelques-uns de nos grands quotidiens en ont parlé.

Lundi 2 : C'est, sans émotion apparente, « *droit sur* sa chaise » que le président de l'UMP a écouté, vendredi, le verdict des juges de Nanterre (Le Monde). Ces derniers ont donc « osé » et ce, malgré les multiples « menaces », « effractions » et « pressions » qui ont, selon Libération et le Parisien, pesé sur eux pendant toute la période qui a précédé le procès. En contrepoint de cet événement, c'est l'abbé Pierre, « le pape des pauvres » (le Monde (2)) - les riches doivent sans doute avoir le leur - qui, cinquante ans après son appel historique du premier février 54 continue ses appels à « l'insurrection de la bonté » dans une France où, près de 4 millions de personnes vivent encore en dessous du seuil de pauvreté et, où « 40 000 mères précaires vont désormais être privées du droit de percevoir des prestations familiales » par suite d'une « adaptation technique » permettant à quelque « 200 000 familles plutôt aisées de percevoir plus » (Libération). C'est dans ce climat de tous les dangers pour la démocratie que la FSU ouvre son 4º congrès. Peu de quotidiens soulignent cet événement. Seule, ou presque, *l'Humanité* surtitre sa « *une* » pour dire que « FO et la FSU tiennent leur congrès », avec, en page intérieure, une déclinaison des deux grandes thématiques du congrès FSU. La Tribune quant à elle ne retient de la « nouvelle forteresse enseignante » que sa préoccupation « d'élargir son champ de syndicalisation ». La suite reste à lire et à écrire dans les débats du congrès avec, espérons-le, une résonance éditoriale du côté des journalistes de Radio France qui entament aujourd'hui leur septième jour de grève.

Mardi 3: Jean-Jacques Aillagon, considère toujours que « les comparaisons salariales entre la radio publique et France 3 n'ont pas lieu d'être ». En réponse à cet argument d'autorité - et de pure culture libérale - lundi, devant l'Assemblée nationale, « une cinquantaine d'entre eux se sont symboliquement scotché la bouche » rapporte le iournal *l'Humanité* avec ce commentaire « *il est* des silences assourdissants... ». Le Figaro, préfère, quant à lui, à l'instar de nombreux quotidiens revenir sur le cas Juppé « face à son avenir » - il y a des titres grandioses! Le Monde revient, lui aussi, sur l'affaire Juppé « face à son destin » décidément! - et s'attarde, en pages intérieures, sur « les états d'âme de quatre "sages" de la commission Stasi » qui, à la veille de l'examen de la loi sur la laïcité au Parlement, expriment « leur déception causée par la tournure prise par le débat sur la loi interdisant les signes religieux dans les écoles ». À ne pas manguer, toujours dans Le Monde à la rubrique « Horizons » le savoureux portrait de « l'indéchiffrable Marc Blondel » (sic) qui, après avoir été « initié par Fred Zeller à la politique et à la franc-maconnerie » a « régné » pendant 15 ans à la direction du syndicat Force ouvrière. À l'occasion de son départ il confie à Claire Guélaud « je ne peux pas être trotskiste. Je ne suis même pas marxiste... » et dire qu'il aura fallu

PERPIGNAN, CONGRÈS DE LA FSU

Une vision prospective

e congrès de la FSU a certes parlé de l'avenir de la Fédération mais il aura surtout adopté un Appel en faveur de l'éducation pour tous, un Appel en faveur du développement de l'Université et de la recherche et un Appel pour sauver le CNDP. « On ne peut plus se contenter de former des élites. Il faut dispenser une culture commune exigeante pour tous, véritable moteur de l'égalité, de la mixité et de la laïcité. Il s'agit d'une entre-

prise collective qui engage toute la société à rechercher les valeurs communes et universelles que l'École doit porter », affirme le texte de l'appel. Relayant les mouvements du printemps dernier dans le secteur éducatif et ceux de cette année dans le secteur de la recherche, l'appel s'adresse à toutes les « forces attachées à la démocratisation du service public d'éducation » pour qu'elles se mobilisent en faveur de mesures

« propres à élever le niveau d'éducation, de diplôme et de qualification pour tous les jeunes en portant la scolarité obligatoire à dix-huit ans, en augmentant très sensiblement le nombre d'étudiants dans toutes les catégories sociales, en éradiquant l'échec scolaire ».

Certes, les débats ont été serrés autour du collège qui doit rester « unique » pour certains, qui doit se diversifier pour d'autres. L'accord s'est fait pour

autant contribuer à un nouvel émiette-

ment syndical. L' accord s'est assez

facilement fait sur les points suivants :

•La FSU se place dans une perspec-

tive à la fois de renouveau du syndica-

lisme, de rassemblement et d'unifica-

·La FSU veut travailler au rassemble-

ment des forces syndicales sur la base

de valeurs partagées qui sont à la base

même de l'identité de la fédération :

pluralisme et démocratie : syndicalisme

de lutte et de transformation sociale;

tion du mouvement syndical.

AVENIR ET ÉLARGISSEMENT

Des responsabilités nouvelles pour

e débat sur le syndicalisme et l'avenir de la FSU a tenu toutes ses promesses. Long, difficile, tendu, parfois passionné, à la hauteur d'enjeux de première importance pour la fédération, il n'a débouché que le dernier jour, mais sur un texte voté à plus de 84%!

Depuis sa création en 93, la FSU est attachée à deux objectifs aussi décisifs qu'inséparables:

- •Tout mettre en œuvre pour dépasser les divisions actuelles du syndicalisme français, raison essentielle de ses faiblesses.
 •Faire prendre en compte la représentativité de la FSU, reconnue dans le secteur de l'éducation et dans la fonction publique d'État, mais contestée au niveau interprofessionnel et même au niveau de la fonction publique en général parce qu'elle ne représente que l'éducation.
- Si les CLUI, lancés par la FSU, il y a trois ans, n'ont pas connu le succès espéré, les objectifs visés restent totalement valides. D'autant plus que **des événements récents posent de nouvelles questions :**
- •La FSU a mis en évidence des capacités de mobilisation dans le mouvement du printemps comparables à celles des grandes confédérations, mais n'a pas pu peser dans les décisions d'action à la hauteur de son implication dans le conflit.
- Le mouvement et l'attitude de la CFDT ont poussé d'importants syndicats de la CFDT à quitter leur confédération et pour certains d'entre eux à solliciter leur affiliation à la FSU alors qu'ils ne sont pas dans le champ de syndicalisation de la FSU tel qu'il était

défini jusqu'ici : éducation, culture, recherche, insertion.

- Concernant l'assurance maladie, la FSU est non seulement exclue des négociations comme elle l'avait été pour les retraites, mais aussi du Haut Conseil, ce qui a servi d'argument aux autres organisations syndicales pour l'évincer des réunions unitaires.
- Le récent débat sur le « dialogue social » a mis clairement en évidence que ni du côté gouvernemental, ni du côté syndical, on ne songeait sérieusement à remettre en cause le texte de 1966 qui a désigné les cinq organisations considérées une fois pour toutes comme représentatives : CGT, CFDT, CFTC, FO et CGC.

Le congrès a réinterrogé le concept d'autonomie, hérité du contexte de l'après-guerre et du refus des militants de la Fédération de l'éducation nationale de 1947 de choisir entre la CGT et FO-CGT ce qui a eu aussi pour conséquence de nous cantonner au seul champ de l'éducation.

Sa conclusion quasi unanime a été qu'on ne pouvait en rester au *statu quo*. Ce qui signifie que la FSU doit à la fois se faire mieux le porteur de l'intérêt général en ce qui concerne la défense et l'amélioration du service public au sens général du terme et se donner d'une manière ou d'une autre une dimension interprofessionelle, sans pour

- volonté d'unification syndicale. Elle n'exclut *a priori* aucune force syndicale et s'oppose à toute exclusive.

 •Au niveau interprofessionnel, la FSU propose de construire des partenariats avec d'autres organisations qui poursuivent des objectifs communs sur la base d'un travail systématique sur tous les grands dossiers et d'initiatives prises ensemble, chaque partenaire gardant son identité et sa pleine indépendance. La FSU cherchera à donner à ces partenariats, qui doivent être les plus larges possibles, un caractère suffisamment stable et structuré pour lui
- •C'est dans ce cadre que le congrès a lancé en direction des salariés et de l'ensemble des organisations syndicales un appel à l'action et au rassemblement du syndicalisme. Elle y affirme que la FSU, au-delà de l'unité d'action, est disponible pour débattre de toute initiative et proposition qui pourraient aller dans ce sens, y compris l'impulsion de formes d'organisation nouvelles.

permettre d'être partie prenante des

décisions et initiatives prises au niveau

interprofessionnel.





ACTUALITES/FSU

et lucide pour l'École

que les jeunes aujourd'hui les plus en difficulté bénéficient d'une préparation à la formation professionnelle, pour que toutes les situations se mobilisent en leur faveur. Mais le congrès a surtout marqué que l'objectif essentiel aujourd'hui est bien de constituer un vivier plus riche de bacheliers de tous les types de baccalauréat pour augmenter sensiblement le nombre d'étudiants au-delà de bac + 2.

Que la première fédération de l'édu-

cation se retrouve à plus de 85 % sur une telle ambition devrait marquer les mois à venir au moment où le gouvernement fera connaître ses orientations pour les futures lois sur l'éducation et la recherche. Vision prospective et lucide qui disqualifie le discours de recentrage sur l'actuelle scolarité obligatoire préfigurant la volonté gouvernementale de restreindre les obligations de l'État et de laisser sans contrôle le marché de l'intelligence.

L'école du XXI siècle ne pourra pas se contenter du « lire, écrire, compter » même si l'objectif d'y faire accéder tous les jeunes mieux qu'aujourd'hui reste pertinent. Soit nous développerons les qualifications supérieures en très grand nombre, soit nous régresserons encore davantage dans la hiérarchie des nations. Un enjeu qui mérite bien une mobilisation sociale de grande ampleur.

Denis Paget

attendre tout ce temps pour savoir, enfin. Et le congrès national de la FSU dans tout cela? Mis à part *Libération* qui recueille, en page 18, les propos de Gérard Aschieri en réponse aux questions d'Emmanuel Davidenkoff et de *L'indépendant catalan* qui consacre un reportage au congrès, rien d'autre dans nos quotidiens.

Mercredi 4: « Après une polémique sur l'installation des dix commandements dans l'enceinte de tribunaux et la controverse sur les mariages gays » l'Amérique s'interroge sur « l'opportunité d'enseigner l'évolution des espèces aux écoliers ». Georges Bush est en phase avec cette opinion publique « il s'est remis à étudier les écritures, fait sa prière tous les jours et assiste chaque dimanche à l'office » nous révèle Le Figaro. Pris dans cette tourmente doctrinale, les démocrates « rivalisent d'intérêt pour la question de Dieu ». « La religion s'impose dans les primaires » conclut judicieusement Le Figaro. Si on comprend bien, les électeurs américains auront donc à choisir entre la « religiosité thérapeutique » (sic) du protestantisme texan et l'Église baptiste du chemin de la Bible. On devine les déchirements devant un pareil choix, gageons que beaucoup d'électeurs préféreront s'abstenir. On est décidément loin - du moins en apparence - des préoccupations françaises du moment sur la laïcité dont la presse nationale et régionale se fait largement l'écho. Il serait tentant de s'attarder sur ce hiatus idéologique entre France et Amérique mais le « séisme Juppé » (Le Monde), pour l'heure, nous en empêche. On connaît à présent sa décision, on ne peut que rester fasciné par son courage. Un courage que les commentaires en rafale du Figaro saluent comme il se doit et qui vont du « sursaut de l'homme que l'on croyait à terre » à « pour le meilleur d'entre nous la vie continue ». Bouleversant! On en oublierait presque les « 5 500 profs en moins pour les lycées et collèges » auxquels L'Humanité consacre sa « une » et une pleine page intérieure en précisant « qu'aucune discipline n'échappera à la douloureuse amputation ».

Jeudi 5: Des bureaux rayés de la carte, des milliers d'emplois supprimés, « 6000 à 9000 bureaux de poste pourraient disparaître ou être remplacés par des points de poste délivrant des services au rabais » s'insurge L'Humanité ce matin qui précise que « la direction [de La Poste] s'attend à quelque chose de gros » suite à l'appel national à la grève lancé aujourd'hui par la CGT, FO, SUD, la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC, l'UNSA et la FNSA. Libération, à l'instar du *Monde* ignore l'événement, tandis que le Figaro y consacre un quart de page dans son supplément économique. Ce sont les récits « des quatre jours qui ont ébranlé Alain Juppé », du sénateur « Kerry, un sérieux rival pour Bush » et des « longs discours et petites manifs » sur la laïcité qui ont, semble-t-il, mobilisé prioritairement les salles de rédaction la nuit précédente. Toujours pas grand-chose sur notre congrès, sauf dans le Figaro qui titre en page intérieure sur « La FSU tente de remobiliser des enseignants saisis par le doute » avec un long article de Marielle Court qui note que « dès son discours d'ouverture, Gérard Aschieri a donné le ton en critiquant vivement le renoncement du gouvernement en matière d'éducation » et restitue assez fidèlement les principales interrogations des 800 participants au quatrième congrès de la FSU avec, en particulier, cette vraie question « comment lutter contre les choix budgétaires de l'actuel gouver-

la FSU

Par contre la discussion a été beaucoup plus difficile sur la conception de l'élargissement de la FSU. Certains, craignant une dilution de l'identité de la FSU ou invoquant les risques de conflits avec d'autres organisations, ne souhaitaient aucun élargissement. D'autres souhaitaient au contraire une FSU s'étendant aux trois fonctions publiques, aux services publics, et même aux missions de service publics. Le congrès a finalement pris la décision d'élargir la FSU au seul ensemble



des secteurs des fonctions publiques. Cet élargissement permet de répondre dans un premier temps aux demandes de syndicats qui souhaitent la rejoindre, SNUCLIAS (collectivités territoriales) d'abord, mais aussi syndicats de l'Environnement, de l'Equipement. et du Trésor. Il a été entendu que les quelques syndicats de la FSU qui syndiquent sur des missions de service public continueraient à le faire.

Le débat va maintenant se poursuivre en y intégrant toutes les données nouvelles qu'apportera la mise en œuvre de cette décision. En tout état de cause, une consultation des syndiqués serait organisée au cas où se poserait la question d'une évolution des structures.

Bernard Boisseau

LAÏCITÉ

L'Assemblée nationale a adopté le 10 février le projet de loi encadrant le port de signes religieux à l'école ; le débat sur la laïcité ne se contente pas d'occuper la une des médias depuis quelques semaines, il traverse aussi nos professions.

Les personnels de l'éducation sont confrontés à l'affirmation des identités et des appartenances religieuses dans plusieurs établissements ; soucieux de privilégier la démarche éducative, ils promeuvent le dialogue et ont souvent réussi ainsi à dénouer les conflits. Ils sont sensibles aussi à ce que les problèmes vécus dans les établissements révèlent comme problèmes d'intégration, des combats à mener, à l'école et dans l'ensemble de la société, pour lutter contre les différentes formes d'exclusion.

Le débat mené dans les instances du SNES a illustré le besoin d'affirmer notre conception de la laïcité.

Il a également révélé la nécessité pour le SNES d'apporter son plein soutien aux équipes éducatives et de faire entendre sa voix, à un moment où le gouvernement Chirac propose une loi de circonstance, inspirée par des motifs politiciens, loi limitée et porteuse de conflits. C'est pourquoi, la SNES a présenté au congrès de la FSU un amendement ayant comme objectif de mandater la FSU, en élargissant le périmètre de ce que serait une loi sur la laïcité, définissant ce que devait être aujour-d'hui une laïcité porteuse des valeurs que prône la fédération. Cet amendement, soumis au congrès par le SNES et soutenu par le SNEP a recueilli 45 % de votes pour, issus en particulier des syndicats du secondaire, les plus concernés directement dans le cadre de leur activité professionnelle. 13 % des congressistes se sont abstenus tandis que 42 % votaient contre.

Les statuts de la FSU requérant 70 % des votes, l'amendement n'a pu obtenir la majorité qualifiée. Il a néanmoins permis d'enrichir le débat et de préciser notre conception de la laïcité.

Frédérique Rolet

Amendement proposé par le SNES

« Aujourd'hui, une loi qui refonderait une laïcité dynamique et conquérante, qui réaffirmerait les valeurs émancipatrices de la laïcité, qui favoriserait notamment le respect de l'autre, le principe de la mixité et de l'égalité, qui affranchirait des discriminations sexistes et racistes, pourrait permettre d'aider les équipes éducatives à faire respecter les principes de la laïcité et répondrait aux demandes de la FSU ».

clusion et l'égalité. C'est une question qui concerne toute le monde, pas seulement les personnes LGBT! C'est une question de démocratie et d'égalité de droits ». L'ILGA invite tous les citoyens à signer une pétition en appui au projet de résolution, demandant par ailleurs l'inclusion de l'identité de genre aux côtés des termes orientation sexuelle, pour que soient également reconnus les droits des transsexuel(le)s. Le texte de la pétition sur : http://ilga.info/brazilianresolution/petition.asp?LanguelD=3

Rentrée

De la valeur d'une circulaire ?

Dès sa publication, le SNES avait déféré pour annulation au Conseil d'État la circulaire de rentrée 2003(1). Si la Haute Assemblée suit son commissaire du gouvernement(2), elle annulera la disposition qui autorise d'intégrer l'ECJS dans les TPE, pour permettre de récupérer une demi-heure hebdomadaire. Le directeur de la DESCO n'avait pas qualité pour modifier un horaire réglementaire sans consulter le Conseil supérieur de l'éducation. Sur trois autres points que nous contestions, nos moyens devraient être rejetés, mais parce que la circulaire n'a aucune force contraignante ni aucun caractère réglementaire : il s'agit de la définition locale des seuils de dédoublement (la circulaire n'a pas pour effet de donner cette compétence aux établissements), de la globalisation possible des modules et de l'aide individualisée en Seconde et de l'organisation des IDD. II faut attendre l'arrêt, mais en fin de compte, sur ces points, la circulaire, lorsqu'elle n'est pas illégale, n'a guère de valeur juridique. On ne s'en laissera donc pas compter dans nos conseils d'administration.

(1) Circulaire n° 2003-050 du 28 mars 2003, *BOEN* n° 14 du 3 avril 2003. (2) Qui est un magistrat, et ne représente pas le gouvernement.

INSEE

Évolution des salaires

L'INSEE vient de publier ses estimations de l'évolution des rémunérations... en 2001. Une fois de plus, par manque de crédits et de volonté politique, l'Institut est dans l'incapacité de nourrir le débat public sur un point essentiel. Cette carence est en partie comblée par le privé. Ainsi, le panel Towers-Perrin pour L'expansion estime la hausse des salaires à 2,5 % pour les non-cadres, 2,8 % pour les cadres confirmés et 5,0 % pour les cadres débutants en 2003. L'écart avec la fonction publique continue de se creuser.

ABSENTÉISME SCOLAIRE

Un ministre trop présent

omme le projet de loi sur la prévention de la délinquance, l'annonce faite par Nicolas Sarkozy de lutter contre l'absentéisme par le biais d'un protocole impliquant la police valorise la seule réponse policière au détriment de l'action des équipes éducatives et des travailleurs sociaux.

Il propose de désigner un référent dans certains établissements pour surveiller les absences qui serait en particulier chargé de contacter les parents le jour de l'absence, laissant entendre ainsi que cette mission de relevé des absences et d'information des parents ne serait pas assurée dans les établissements du second degré. Les CPE et les surveillants apprécieront. Mais Sarkozy ne s'arrête pas là. Il

envisage, faute de réponse satisfaisante des parents d'envoyer à leur domicile un policier et au cas où une telle pression ne suffirait encore pas, il y aurait alors saisine du procureur de la République. L'histoire ne dit pas si tout ça a lieu dans la même journée! L'absentéisme scolaire est incontestablement une des manifestations de l'échec scolaire d'un certain nombre de jeunes.

Vouloir y remédier suppose la mise en synergie du travail effectué au sein des équipes éducatives pluriprofessionnelles. Cela nécessite donc la présence en nombre suffisant dans les établissements, de l'ensemble de ces personnels.

La rentrée qui s'annonce, la diminution du nombre de postes aux concours, la disparition programmée des MI-SE, l'absence de création de postes d'assistante sociale et d'infirmière, montrent que les choix gouvernementaux vont à l'encontre de ces besoins. Une fois de plus, une telle mesure se limitera à un traitement du symptôme sans prendre en compte toute la dimension sociale et éducative du problème.

Luc Ferry a déclaré ne pas être au courant de ce projet que pourtant l'IA du Bas-Rhin affirme négocier depuis plusieurs semaines. Deux conclusions s'imposent : la communication interne au ministère a des progrès à faire ; le véritable ministère de l'Éducation nationale est désormais place Beauvau.

Daniel Robin, Fabrice Giovanazzi

LOI PERBEN 2

Qui vise-t-elle?

epuis quelques semaines, l'hostilité au projet de loi «Perben 2 » ne cesse d'augmenter. Au sein des professionnels de la justice d'abord (le Syndicat de la magistrature, celui des avocats ont été rejoints par le Conseil national des barreaux) mais aussi parmi diverses associations de défense des droits de l'homme. Plusieurs manifestations ont déjà eu lieu et, fait sans précédent, une grève générale des avocats le 11 février, le jour même où la loi a été adoptée définitivement à l'Assemblée nationale. Une des interrogations posées par cette loi concerne d'abord la portée du projet. Que recouvrira exactement cette loi, les grands réseaux criminels - comme elle prétend vouloir le faire - ou la délinquance ordinaire, voire tout citoven lambda?

Certes, la grande criminalité est définie par une liste d'infractions commises en « bande organisée ». Mais, outre le fait que le concept de bande est lui même très flou, une erreur de qualification ne constituera pas une cause de nullité de la procédure. On voit déjà là une première dérive possible

Par ailleurs, les pouvoirs de la police sont considérablement renforcés : pose de micros et de caméras dans des lieux privés, garde à vue de quatre jours (y compris pour les mineurs de 16 à

18 ans), infiltration de la police dans les réseaux, écoutes téléphoniques plus larges, officialisation du système des « repentis »... Les juges du parquet (directement nommés en conseil des ministres) se voient également confié de nouvelles prérogatives.

Dans l'intimité de son bureau et hors présence de tout avocat, le procureur pourra «négocier» une peine avec le prévenu, si ce dernier accepte de plaider coupable. Il ne restera plus au juge qu'à homologuer la décision du procureur.

D'un coté, mise à mal d'un certain nombre de libertés individuelles, inflation carcérale, avan-



tage exclusif de la partie poursuivante... de l'autre, rien sur la criminalité d'affaires et la corruption.

Démarche curieuse pour une réforme censée faire de la lutte contre la criminalité organisée son objectif principal. Tout cela au nom de la sécurité. Chacun a droit à ce que l'État assure la sécurité des ses biens et de sa personne. Pourtant, celle-ci ne saurait se confondre avec des mesures qui font de chaque citoyen un suspect potentiel, au point que le prochain colloque du Syndicat des avocats de France (le SAF) s' intitulera : « Vous êtes innocent, prouvez-le! »

Françoise Dumont

Assurance maladie

C'est l'alarme!



Dossier coordonné par Elizabeth Labaye et réalisé par Annie Clavel, Elizabeth Labaye, Philippe Laville, Arnaud Parienty, Jacqueline Pasquier et Daniel Rallet.

e compte à rebours a commencé. Après le « diagnostic rendu fin janvier par le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, dont nous donnons les grands lignes dans ce dossier, la semaine s'est ouverte avec ce que certains appellent déjà le « Ségur de la santé ». Jean-François Mattei y a en effet convié les «partenaires sociaux », professionnels de santé, de l'hôpital, des usagers et des mutuelles. Première étape selon le ministre d'une « concertation sur la modernisation de l'assurance maladie sur la base du diagnostic partagé du Haut Conseil», cette réunion devrait être suivie de groupes de travail et de rencontres bilatérales. Le gouvernement présentera son texte d'orientation en avril, au lendemain des régionales. C'est alors que commenceront les « négociations», pour aboutir à une proposition de réforme en juin, le gouvernement ayant déjà fait savoir qu'il envisageait de recourir aux ordonnances pour éviter un débat parlementaire, ce

que la FSU a vigoureusement condamné dans son congrès. La «réforme» de l'assurance maladie doit être replacée dans le cadre plus général d'une remise en cause, par les politiques néolibérales, des systèmes de protection sociale en Europe. Cellesci visent à affaiblir les garanties collectives que s'étaient données les États et à y substituer des logiques d'assurance individuelle, complétée par une assistance a minima pour les plus démunis. En France, le droit à la retraite, les droits des salariés privés d'emploi (PARE, remise en cause du régime des intermittents, diminution des ISS, raccourcissement de la durée d'indemnisation du chômage, loi sur le RMA, etc.) sont brutalement remis en cause Dans le domaine de la santé, les régressions ne sont pas nouvelles, mais elles s'accentuent, avec une volonté de mise en œuvre brutale du dogme de la baisse des prélèvements obligatoires, conjuguée à la pression du patronat, impatient de voir la santé livrée à la concurrence. Suite en p. 18

Si les réformes structurelles sont indispensables, elles doivent aller dans le sens d'une réponse améliorée aux besoins de la population, notamment en termes de réorientation des politiques de santé, du curatif vers le préventif, d'efficacité du système de santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales, de moyens pour l'hôpital public, et non obéir à une stricte logique comptable de réduction des coûts. Elles ne doivent pas non plus masquer l'importance de la question des financements. Une partie du problème est bien liée à la faiblesse persistante des salaires, comme

pèse lourdement le chômage sur les recettes de la Sécurité sociale (100 000 chômeurs représentent environ 1,3 milliard de cotisations en moins dans les caisses de la Sécurité sociale auxquelles il faut encore ajouter les exonérations de cotisations sociales et les dettes patronales. Pour autant, l'augmentation des financements sera indispensable pour assurer la progression de notre système de santé. Pour le SNES et la FSU, l'égalité en matière de santé suppose en effet qu'on tende vers la gratuité, tout en assurant la qualité (cela pose évidemment la question de ce qui est pris en charge

et pourquoi, et de qui en décide, c'est-à-dire de la démocratie sanitaire).

L'enjeu de la bataille que nous allons avoir à mener aujourd'hui est bien de faire trancher l'ensemble de la population en faveur des choix solidaires, adossés au principe de la Sécurité sociale: «on contribue selon ses moyens, on reçoit selon ses besoins ». Cela suppose un engagement de l'ensemble des salariés et, bien au-delà, dans un mouvement social capable d'imposer au modèle libéral l'alternative du progrès social. Un choix de société!

La protection sociale

Toute une histoire!

Traditionnellement, la protection sociale est associée à la création de la Sécurité Sociale en 1945/1946. Mais cette conquête historique est le produit d'un processus long et conflictuel.

u XIX^e siècle, le capitalisme, au nom de la liberté du travail, avait installé une grande majorité de la population dans la misère et l'insécurité: « vivre au jour la journée», sans pouvoir se projeter dans l'avenir, est le sort des ouvriers de l'époque.

Seuls les individus qui disposent d'un patrimoine sont assurés contre les aléas de la vie. Dans cette société, les propriétaires et les rentiers tiennent le haut du pavé et imposent la morale de ceux qui ont des ressources: pour se protéger, il faut être prévoyant!

Les libéraux ne consentent qu'à l'assistance, instrument du contrôle social sur les pauvres, et s'opposent aux assurances sociales obligatoires car, comme le dit Thiers, « si une classe entière, au lieu de recevoir, pouvait exiger, elle prendrait le rôle du mendiant qui demande le fusil à la main ».

L'idée d'une protection sociale faite de droits et de garanties collectives, sur laquelle les salariés pourraient s'appuyer pour vivre dans la sécurité, faire des projets, et s'émanciper, progresse au fil des conflits sociaux et politiques à la fin du XIX^e.

Une partie du personnel politique (radicaux et socialistes), soucieux de s'attaquer à ce qu'on appelait à l'époque la «question sociale» commence à défendre l'idée d'une «République sociale» fondée sur les services publics, le droit du travail et les assurances sociales. Le mouvement ouvrier, constatant l'échec des formes d'auto-organisation ouvrière (assurances chômage, notamment), du fait de son incapacité à obtenir une hausse significative

du coût salarial, va progressivement faire des assurances sociales une bataille pour l'émancipation des travailleurs.

La loi de 1898 sur la reconnaissance des accidents du travail, la loi sur les retraites ouvrières de 1910, les lois de 1928 et 1930 sur les premières assurances sociales, et de 1932 sur les allocations familiales, sont les premiers jalons.

Il faudra attendre 1945 pour que le patronat concède la hausse du coût salarial nécessaire au financement de prestations plus consédie couvrira progressivement l'ensemble de la population du fait de la création de nouveaux régimes, et de leur alignement sur le régime général, de la généralisation de la couverture maladie à l'ensemble de la population (1978) et enfin de la création de la CMU (1999). L'augmentation de la prise en charge des soins et des médicaments, la revalorisation des retraites dans les années 70, ont amélioré la qualité de la couverture sociale.

Mais dès les années 80, en instrumentalisant les difficultés financières des régimes de pro-



Il faudra attendre
1945 pour que
le patronat concède
la hausse
du coût salarial
nécessaire au
financement de
prestations plus
conséquentes.

quentes. Le rapport de force politique à la Libération a permis que l'État inscrive dans le droit les garanties collectives nécessaires, organise le financement par la redistribution, et confie la gestion des caisses aux représentants des salariés.

L'ordonnance du 4 octobre 1945 constitue le texte fondateur de la Sécurité sociale⁽¹⁾. Les assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse)⁽²⁾ sont ancrées sur le travail et financées par des cotisations sociales. Les projets d'universalisation des concepteurs de la Sécurité sociale (caisse unique, mêmes règles pour tout le monde) sont reportés en raison de l'opposition des travailleurs indépendants et des régimes spéciaux. Cependant l'assurance mala-

tection sociale, pour partie liées au ralentissement de la croissance et à la montée du chômage, de nombreuses tentatives de remettre en cause ces acquis ont été entreprises.

En s'attaquant au principe de solidarité et aux droits collectifs, ces politiques prétendent remettre en selle la vieille conception libérale fondée sur la prévoyance individuelle et la résignation aux inégalités sociales.

^{1. «} Il est institué une organisation de la sécurité sociale destinée à garantir les travailleurs et leurs familles ».

^{2.} L'assurance chômage ne sera créée qu'en 1958 dans le cadre d'une organisation (l'UNEDIC) séparée de la Sécurité sociale.

Haut Conseil

Quel diagnostic?

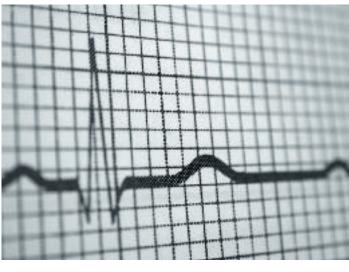
près avoir rappelé que l'assurance maladie constitue un de nos grands succès collectifs, le Haut Conseil souligne que le niveau et la dynamique de ses dépenses la placent désormais en situation de grave difficulté. Il considère que les difficultés financières sont d'origine essentiellement structurelle et peu conjoncturelle. Il minore ainsi la responsabilité des politiques salariales et de l'augmentation du chômage, ainsi que le poids des exonérations de cotisations patronales.

Il y a péril en la demeure. C'est en substance le message que le Haut Conseil a voulu transmettre aux pouvoirs publics : le système est en

crise et ne répond plus aux exigences de qualité et d'efficacité, les inégalités de santé perdurent, les crises sanitaires se multiplient ; les déficits vont continuer à se creuser comptetenu de l'augmentation continue des dépenses, le système est peu ou mal « piloté »... Le Haut Conseil estime donc qu'il faut agir vite et propose donc d'agir sur trois leviers en

même temps : le système de soins, les recettes, et la gouvernance. Pour réorganiser le système de soins autour d'un meilleur rapport qualité/prix et une meilleure réponse aux besoins de la population : « il n' y a pas de gestion suffisamment active et critique du périmètre des biens et services qui sont pris en charge par l'assurance-maladie...Cette proposition peut laisser entendre que certaines prestations pourraient être considérées comme relevant de choix « individuels » et ne seraient pas prises en charge. Ce qui pose de nombreuses question, notamment celle du curseur et du « qui en décide ». Parmi les critères retenus, la sécurité, l'efficacité et l'efficience. L'efficience fait intervenir le coût de l'acte ou du produit. Un produit nouveau et plus cher qui n'apporte pas d'amélioration significative n' a pas forcément à être pris en charge. De même on peut substituer un produit moins cher à un autre à efficacité égale. Le problème se pose évidemment quand le produit est à la fois meilleur et plus cher, et c'est alors un choix de politique de santé ou de logique comptable qui sera fait. Le Haut Conseil développe des propositions pour une meilleure coordination des professionnels de santé, une répartition plus équilibrée sur le territoire, le développement du principe de précaution, une vraie politique de prévention, et une amélioration de l'information des patients. Il estime que la surconsommation médicamenteuse est à la fois coûteuse et dangereuse pour la santé (accidents iatrogènes) et estime qu'il faut engager à ce sujet des actions extrêmement décidées. Le Conseil est ambigu sur les économies à court et moyen terme générées par la réforme, laissant toutefois entendre que l'optimisation du système permettrait d'aligner la croissance des dépenses de santé sur celles du PIB, ce qui est contestable.

Il propose donc de traiter la question de l'*ajus*tement des conditions de prise en charge. S'il



réaffirme les principes de solidarité, il estime qu'on peut faire évoluer certains paramètres, excluant cependant d'y avoir recours pour les ménages qui supportent les dépenses les plus élevées et précisant qu'il faudrait les accompagner de mesures correctrices destinées notamment à ceux qui ont les revenus les plus modestes. Cette proposition aurait pour conséquence des transferts de charge sur une partie des dépenses, avec une différenciation probable entre « petits et gros » risques.

Pour les recettes, il estime que le système actuel ne saurait suffire si la dépense croît plus vite que le PIB et suggère d'examiner les principes d'universalité de l'assiette, de parité des efforts contributifs et des droits entre les régimes et leurs ressortissants.

Enfin, il considère que *l'enchevêtrement des compétences explique en partie les dérives du système*. Sans se prononcer sur des solutions ni sur la légitimité de nouvelles élections, il estime qu'il faut mieux répartir les pouvoirs et les responsabilités tout en agissant dans le sens d'une plus grande diversité d'expressions démocratiques et de représentations des usagers et des professionnels de santé dans différentes instances du système d'assurance maladie.

MGEN

Point de VUE

Jean-Michel Laxalt, président de la MGEN, a bien voulu répondre à nos questions.

La MGEN partage-t-elle le consensus général sur le rapport du Haut Conseil pour l'assurance maladie?

J'ai exprimé une opinion positive sur ce rapport. Notre conseil d'administration et notre récente conférence nationale également. Il porte en titre l'urgence d'un redressement par la qualité, non par les ravaudages financiers habituels. Nous y retrouvons l'orientation générale des propositions d'action portées par la mutualité française. À savoir la réorganisation du système de soins, la coordination des acteurs et la politique de santé publique incluant la prévention. Ce n'est sans doute pas sans ambiguïté que le consensus a été réalisé. Pour notre part nous prenons appui sur ce texte dans la mesure où il contredit les orientations énoncées par le Premier ministre lui-même à l'installation du Haut Conseil, de même que les plus récentes propositions du patronat.

Ne voyez-vous pas de réelles menaces dans la préconisation d'« ajustements » et de « gestion active » du périmètre de prise en charge?

Nous devons être ambitieux, mais critiques aussi, pour le périmètre et le niveau de prise en charge des soins. Tout ne peut être remboursé, tout ne doit pas l'être non plus.

Aujourd'hui des pratiques médicales et des produits pharmaceutiques ne répondent pas aux critères d'efficacité et de qualité.

La première urgence est la création d'une autorité indépendante d'accréditation scientifique des actes et produits de soins. Indépendante des pouvoirs publics, des industriels et professionnels de santé, des gestionnaires aussi.

Sur la base de ses avis et recommandations il faudra faire des choix explicites, rendre des arbitrages fondés en matière de prise en charge par la solidarité collective.

Ces choix et arbitrages devront permettre de favoriser l'innovation et la recherche. Les mutuelles, parce qu'elles sont à vocation sociale et à but non lucratif, sont prêtes à s'inscrire en convergence avec les caisses d'assurance maladie une même politique de santé publique.

Dépenses accrues

Des financements socialisés

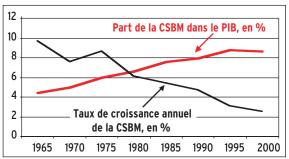
à maintenir

es dépenses de santé augmentent et vont continuer à augmenter. Dans un contexte de chômage et de stagnation des salaires, des déficits considérables se sont creusés (plus de dix milliards d'euros par an), que le gouvernement n'a absolument pas cherché à réduire. Au point qu'il semble laisser volontairement la situation se dégrader pour pouvoir détruire la Sécurité sociale au motif de la sauver.

L'évolution des dépenses

La hausse des dépenses a effectivement été

Graphique 1. L'évolution de la consommation de soins (CSBM)



Source : DREES

plus rapide que la hausse des revenus, mais le ralentissement est net (graphique 1). De ce fait, malgré le ralentissement de la croissance, leur part dans le PIB croît de 0,8 % par an dans les années 90, contre 3,6 % par an dans les années 60.

De manière générale, le vieillissement de la population et le coût croissant des techniques médicales donnent à penser que les dépenses de santé vont continuer à augmenter. Ces dernières années, la hausse est imputable de manière croissante aux médicaments (graphique 2), qui représentent 21 % des dépenses, mais 40 % de leur hausse récente. Dans le même temps, les dépenses hospitalières ont

fort peu augmenté, ce qui traduit en partie la misère financière des hôpitaux. Ajoutons que le poids des dépenses est un peu supérieur en France à ce que le niveau de vie du pays laisserait supposer (graphique 3). Mais il est intéressant de remarquer que la dépense paraît sensible à l'organi-

sation des soins. Comme le montre le graphique 3, les pays « dépensiers » (ceux qui sont audessus de la droite représentant la relation moyenne) sont souvent ceux qui laissent la plus large part au secteur privé.

On voit donc qu'il existe des raisons de dépenser plus (le vieillissement de la population) et des possibilités de dépenser moins (freiner la consommation de médicaments, réduire la part du

secteur privé). Or, si la part des dépenses de santé dans le PIB continue d'augmenter comme elle l'a fait dans les années 90, elle passera de 8,6 % en 2000 à 10,1 % en 2020. On est loin du catastrophisme du Haut Comité.

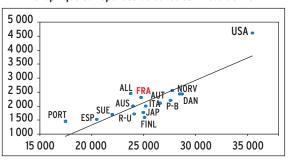
Le financement des dépenses

Les dépenses de santé sont largement socialisées, financées à 80% par les administrations publiques,

comme la Sécurité sociale ou l'État (graphique 4). Cette proportion a beaucoup augmenté dans les années 60-70, avant de se stabiliser. La part directement payée par les ménages a continué à baisser du fait de l'amélioration de la couverture complémentaire assurée par les mutuelles.

Cette socialisation du financement s'explique par la volonté politique de garantir l'accès de tous les citoyens à la santé. Elle implique une déconnexion entre le «risque santé» que constitue un assuré et les sommes qu'il paye pour s'assurer. Les paiements dépendent des

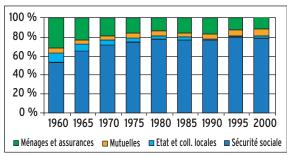
Graphique 3. Dépenses de santé et niveau de vie



OCDE

revenus, revenus du travail pour les cotisations, ensemble des revenus pour la CSG. Ce financement socialisé est un puissant moyen de limiter les inégalités de revenus, une partie des cotisations des plus fortunés servant à financer les prestations des plus pauvres. Il est également la seule manière d'assurer un accès effectif aux soins. En effet, dans un système classique d'assurance, les moins favorisés doivent se conten-

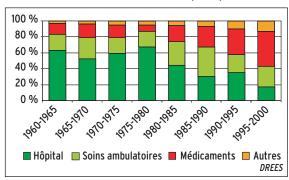
Graphique 4. Contribution au financement des dépenses de santé



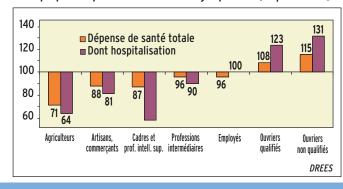
DREES

ter d'une assurance minimale, comme c'est le cas en France pour la couverture complémentaire, dont la qualité baisse avec le revenu, les plus pauvres n'en ayant aucune. C'est d'autant plus grave que c'est dans les classes populaires qu'on dépense le plus pour sa santé (document 5).

Graphique 2. Contribution à la hausse de la consommation de soins (CSBM)



Graphique 5. Dépenses de santé selon le groupe social (moyenne = 100)



Le financement de l'assurance maladie

Quelles propositions?

I y a un net contraste entre un système de soins (pour l'instant) de bonne qualité et des indicateurs de santé publique à peine moyens. Ce contraste indique qu'il faut penser la question des dépenses de santé plus largement, sans se focaliser sur la seule réparation des problèmes de santé : la nutrition, la consommation d'alcool, les accidents de la route, l'usage du tabac ou les conditions de travail pèsent énormément sur la santé. Il est possible de réaliser de grands progrès, de réduire les inégalités et de réduire considérablement les dépenses par la prévention des comportements « à risque » et l'amélioration des conditions de travail. Il faut notamment réfléchir aux moyens de faire plus de prévention et d'éducation à la santé dans les milieux les moins favorisés.

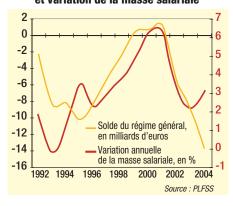
Dans cette perspective, le rôle du médecin généraliste pourrait être repensé. Ces quelques idées montrent qu'il est possible d'améliorer l'état de santé de la population tout en dépensant moins. Il est cependant peu probable qu'elles suffisent à empêcher la hausse des dépenses, surtout si on veut étendre la gratuité. Comment financer ces dépenses accrues ? Une hausse des cotisations sociales ou de la CSG pesant d'abord sur les ménages, la FSU propose d'élargir l'assiette des financements en augmentant la contribution du capital, ce qui contribuerait à réduire les inégalités. La part du capital dans le partage du revenu se situe actuellement à un niveau très élevé, et des marges existent de ce côté. Elles peuvent être utilisées en élargissant l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de la valeur ajoutée, donc aux profits (1), ou en créant une taxe spécifique sur les revenus du capital qui serait affectée à la Sécurité sociale. Cette dernière solution pénaliserait moins l'investissement que la précédente, mais ne peut rapporter des sommes considérables. Il est également souhaitable de revenir sur les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires accordées aux entreprises. Comme ces exonérations ne sont pas intégralement com-



pensées par des transferts de l'Etat vers la Sécurité sociale, cette mesure dégagerait 3 à 4 milliards d'euros par an.

Le graphique montre en effet que le déficit de la Sécurité sociale dépend largement de l'évolution des salaires. Une hausse des salaires plus rapide que le PIB pourrait faire progresser les cotisations sans que change leur taux. Reste évidemment à imposer, notamment dans le secteur privé, le rapport de force nécessaire; on en est loin aujourd'hui.

Solde de l'assurance maladie et variation de la masse salariale



Et le diagnostic du MEDEF?

Après Daniel Bouton, c'est Guillaume Sarkozy (le « frère ») qui s'est exprimé comme représentant du MEDEF au Haut Conseil de l'assurance maladie. S'il s'est réjoui du consensus sur le diagnostic, il a très vite exprimé sa vision des choses. Comme Daniel Bouton, il a réaffirmé l'opposition du patronat à « toute action sur les recettes, via la CSG ». Il a regretté que ne soit pas creusée la notion de « panier de soins », en proposant que les accidents de

sport soient remboursés uniquement par les mutuelles et les assurances. En ce qui concerne la « gouvernance » de la Sécurité sociale, le MEDEF, qui ne participe plus à la gestion de l'assurance maladie, estime qu'il n'est pas question d'y revenir pour l'instant, sauf peut-être « pour ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles, qui concernent l'entreprise ». Si nous souhaitons qu'on en revienne à 2/3 pour les re-

présentants des salariés 1/3 pour les représentants du patronat (situation antérieure aux ordonnances de 1967), il va de soi que le refus du MEDEF de participer à la gestion, malgré les pressions du gouvernement qui souhaite voir le patronat revenir à la gestion de la CNAM, montre la volonté du MEDEF de voir les entreprises se désengager de la Sécurité sociale et de son financement, et particulièrement de l'assurance maladie.

⁽¹⁾ Techniquement, ce ne seraient donc plus des cotisations mais des taxes affectées, comme la

Secteur privé

Médecine de ville

e paradoxe de notre système est sans doute la place importante d'un secteur privé à but lucratif financé par des prélèvements obligatoires, sur lequel les « politiques » comme les gestionnaires de la CNAM, ont finalement assez peu de prise, (le plan Juppé de contrôle et de sanctions n'a jamais pu être appliqué), même si le « conventionnement est la règle qui permet au système de fonctionner. Il faut en effet contenir la poussée vers la «liberté tarifaire mise en avant par certain syndicats de médecins, avec une exigence de réouverture du secteur 2, (secteur conventionné honoraires libres) et des demandes de modulations de tarifs. Le Haut Conseil a semblé vouloir mieux utiliser les outils tarifaires dans une logique d'efficacité et d'économies, mais il y a fort à faire. Le problème est qu'on ne peut discuter de ces questions, comme de la rémunération des médecins, que si l'on place au premier chef la

question de la mission attribuée à chacun d'entre eux, généraliste, spécialiste, infirmière libérale, kiné, etc. La place du généraliste est sans doute celle qui est le pivot de la médecine ambulatoire. Comment doit être assurée la permanence des soins, alors que chacun aspire à plus de temps personnel ? Comment faire travailler ensemble les professionnels de santé d'un même territoire, afin que soit mieux pris en charge le patient qui a recours à ces différents professionnels? La coordination entre les différents acteurs, et aussi l'hôpital, est une nécessité, mise en évidence encore cet été. Se pose dans ce cadre la relation patient/médecin, inégale, où le patient reste souvent soumis au « savoir médical ». Plus de temps avec chaque malade, c'est sans doute plus d'efficacité et moins de prescriptions médicamenteuses. Cela supposerait qu'on s'interroge sur le paiement à l'acte, forcément inflationniste. Une formation indépendante et intégrée dans la rémunération permettrait moins de pression des laboratoires pharmaceutiques (qui financent pour l'essentiel ces formations). Cela voudrait dire qu'une partie de la rémunération pourrait être forfaitisée, comme le proposent certains syndicats (MG France). Comme d'autres métiers, les médecins doivent faire face aux difficultés sociales et à la souffrance. Le «malaise » de ces professions ne se réglera pas, ou pas seulement, par la hausse de leurs revenus, mais sans doute par une reconnaissance de leurs missions et des pratiques plus collectives.



Médicaments

Déremboursements

a France est l'un des pays où les prescriptions médicamenteuses sont parmi les plus importantes sans que les effets positifs sur la santé soient en rapport avec la surconsommation induite. Faut-il pour autant admettre des désengagements répétés de la couverture de base comme solution ? L'introduction du «ticket modérateur», censé déjà réduire les dépenses de santé il y a près de 40 ans, n'a rien réduit du tout. Aujourd'hui, 4 % des médicaments sont encore pris en charge à 100 % (vignette blanche barrée), considérés comme irremplaçables et particulièrement coûteux, ainsi que pour une trentaine de maladies graves ou de longue durée (réduction avec décret récent diminuant la prise en charge des médications pré et post-opératoires, cf. encadré). La plupart des 5 000 autres médicaments sont remboursés à 60 % par la Sécurité sociale (vignettes blanches) mais chaque année s'accroît la proportion de ceux qui ne le sont qu'à 35 % (vignettes bleues). Pour justifier les désengagements progressifs, fut inventée d'abord la notion de médicament de confort. Une partie de ces derniers ne furent progressivement plus remboursés du tout : vitamines en 1987, antiasthéniques en 1991, la plupart des pilules contraceptives etc. puis toutes les préparations contenant une molécule non remboursée... Depuis 1999, existe une

Sécurité sociale

Nouveaux désengagements

Un décret du 18/12/2003 (JO du 19/12) a supprimé l'exonération de ticket modérateur (c'est à dire la prise en charge à 100 % Sécurité sociale) pour les soins pré et post-opératoires, non hospitaliers, en rapport avec les interventions chirurgicales dont l'importance justifie une prise en charge à 100 % (celles définies administrativement par un coefficient « KC » supérieur à 50). Ces soins peuvent être, par exemple, la consultation pré-anesthésie et les examens nécessaires à celle-ci, ou des soins nécessaires après l'intervention : pansements, médicaments, injections, rééducations, etc. Ces soins sont souvent coûteux, parce que nécessitant des interventions répétées de professionnels de santé (infirmières, kiné, etc.), souvent à domicile. Cela va donc encore accroître les inégalités de santé.

évaluation du « service médical rendu » par la Commission de transparence, placée sous l'autorité du ministre de la Santé (sous l'égide de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé). Les premières séries de déremboursements ont concerné ce qui relevait d'un SMR dit «insuffisant», mais le ministre Mattei a provoqué un tollé en décidant en avril 2003, de faire passer à 35 % une liste de 617 médicaments parmi les plus prescrits, dont la plupart étaient sans équivalents génériques, et dont le SMR était plus important (dit «faible» ou «modéré»), sans pour autant réduire le remboursement de 835 autres dont le SMR était déclaré insuffisant. Incohérence ou stratégie en partie concertée avec les intérêts financiers des groupes pharmaceutiques ? Selon le ministre, 650 devraient être progressivement totalement déremboursés. S'il semble cohérent que des médicaments soient remplacés par d'autres plus performants et que l'on en fasse disparaître d'autres, est-ce cohérent de maintenir dans la pharmacopée des médicaments déremboursés qui peuvent encore être achetés, mais aussi prescrits? On est alors fondé à questionner les causes non fondées de leur déremboursement (qui permet paradoxalement leur vente à prix libre, l'accès à la publicité grand public... et de singuliers bénéfices). La transparence est encore bien loin d'être réelle...

Après la canicule

Perte d'autonomie et handicap

Situation des personnes âgées dépendantes

Révélateur de la situation des personnes âgées, le drame sanitaire d'août 2003 a contraint le gouvernement à annoncer la « réforme de solidarité pour les personnes dépendantes » élargie aux personnes en situation de handicap créant une 5° branche de protection sociale. Ce plan ne répond pas aux besoins, son financement est inacceptable : une journée de travail supplémentaire est imposée aux salariés, une caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est créée, le projet de loi devrait être voté avant l'été. Pour les personnes âgées en perte d'autonomie existe l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) depuis 2002 ; elle a reçu l'appui de la FSU qui demande que ce soit une prestation de sécurité sociale. Remise en cause dans son financement et ses critères d'attribution par l'actuel gouvernement, elle subira des modifications avec le plan gouvernemental et la décen-

Le programme d'action pour les personnes âgées

L'ambition est d'intégrer les personnes âgées dans la société ; les mesures seraient prises pour favoriser leur maintien à domicile, l'hébergement devrait être amélioré, la filière des soins gériatriques développée. Les mesures qu'il comporte n'effacent pas le déficit accumulé, ni les restrictions, le congrès de la FSU a rappelé sa dénonciation du plan comme elle avait dénoncé au

- Le droit à compensation: la prestation de compensation garantirait le financement des aides humaines, techniques, juridiques et l'adaptation des lieux de vie. Son montant varierait selon les ressources du bénéficiaire qui, à 60 ans, pourrait opter pour l'APA. Sont exclus de ce droit enfants et adolescents de moins de 20 ans dont les familles continueront à toucher l'allocation d'éducation spéciale.
- L'insertion en milieu ordinaire pour une pleine participation à la vie sociale : l'Éducation nationale aurait désormais l'obligation d'assurer l'accueil et la formation des enfants et adolescents de la maternelle à l'université (établissements ordinaires ou spécialisés). Le déficit actuel est énorme, quelle valeur peut avoir cet engagement au moment où sont massivement supprimés des postes ?

L'obligation d'employer un quota de 6 % de handicapés est élargie aux trois fonctions publiques.

• Chaque département devra avoir sa maison du handicap où seront regroupées toutes les commissions apportant des aides.

Le projet suscite beaucoup de critiques : la forme hybride de cette 5° branche qui échappe à la Sécurité sociale au profit des départements, rompant avec le pacte de solidarité constitutif de la Sécurité sociale, la prestation de compensation en fonction de l'âge et des revenus en témoigne ; la crainte de voir handicapés et per-



printemps dernier les restrictions des fonds attribués pour la modernisation des établissements d'hébergement. Elle demande qu'un nombre suffisant de places soient créé dans les établissements avec des garanties de recrutement, formation et rémunération des personnels.

Programme d'action pour les personnes handicapées

Un projet de loi a été adopté par le conseil des ministres. Trois objectifs y sont affichés :

sonnes âgées isolés dans cette branche est forte. Qu'en sera-t-il de l'allocation compensatrice pour tierce personne, de la demande de revalorisation réelle de l'AAH (allocation pour adultes handicapés) qui devrait permettre à ceux qui ne peuvent travailler d'avoir un revenu d'existence? Le SNES avec la FSU continuera son combat contre la discrimination et pour la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap.

Glossaire santé

- CMU (couverture maladie universelle). Garantit une couverture maladie de base aux personnes qui n'en ont pas, ainsi qu'une couverture complémentaire gratuite sous condition de ressources. Toutefois, de nombreuses personnes sans couverture complémentaire n'ont pas droit à la CMU du fait de revenus supérieurs au plafond.
- **Consommation médicale totale.** Regroupement de la CSBM et des dépenses de médecine préventive.
- Cotisations sociales. Versements des salariés, des employeurs et des travailleurs indépendants aux administrations de Sécurité sociale et aux régimes privés, faits sur la base des revenus d'activité.
- CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Impôt créé en 1996 pour 18 ans pour financer la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), qui prend en charge les déficits de la Sécurité sociale (en clair, le gouvernement Juppé finançait les déficits par l'endettement). Cet impôt s'applique au taux unique de 0,5 % à la plupart des revenus.
- CSBM (consommation de soins et de biens médicaux). Somme des soins hospitaliers publics et privés (y compris les maisons de retraite); des soins ambulatoires dispensés par les médecins, les auxiliaires médicaux, les dentistes, les laboratoires d'analyses et les établissements thermaux; des transports privés de malades; des médicaments; et des autres biens médicaux (optique, prothèses, petits matériels et pansements).
- CSG (contribution sociale généralisée). Contribution affectée au financement de la protection sociale (ce qui la distingue d'un impôt, qui ne peut être affecté) par la loi de finances pour 1991. Elle porte sur la plupart des revenus, mais pas sur les pensions des retraités non imposables à l'impôt sur le revenu. Son taux, initialement de 1,1 %, a été relevé à plusieurs reprises. Il est de 7,5 % depuis 1998, le taux des cotisations maladie des salariés ayant dans le même temps baissé de 5,5 % à 0,75 %.
- Dépense nationale de santé. Regroupement de la consommation médicale totale, des dépenses de recherche et de gestion et des investissements du secteur hospitalier, cette notion est utilisée pour les comparaisons internationales.
- HCAAM (Haut Comité pour l'avenir de l'assurance maladie). Chargé de déminer la question de la réforme de l'assurance maladie en établissant un « diagnostic partagé », il est composé pour une large part de représentants des médecins. Les syndicats sont présents... sauf la FSU. A rendu un premier rapport fin janvier.
- ONDAM (objectif national de dépense d'assurance maladie). Objectif de progression des dépenses de santé fixé pour l'année à venir par le Parlement au moment de l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS).

UN OUTIL POUR LES LUTTES À VENIR

« Politiques de santé : refonder la solidarité »

Dans la suite de l'ouvrage sur les retraites, la FSU se penche sur les questions complexes que posent le système de santé et son organisation, sur l'assurance maladie, son financement, les enjeux actuels et trace des pistes de réflexion et de mobilisation fondées sur le maintien des solidarités et le refus du démantèlement de la Sécurité sociale. http://institut.fsu.fr/Editions_Nouveaux_Regards/secu_presentation.htm. Le prix de vente public est de 6 euros (3 euros + frais de port pour commande groupée venant des SD et des SN). Commandez-le vite!

La Sécurité sociale aujourd'hui

Entre logique d'assurance et logique de solidarité

Michel Borgetto, professeur de droit social à l'université Panthéon-Assas

epuis une trentaine d'années, on assiste à une multiplication des prestations dites « non contributives de sécurité sociale », c'est-à-dire des prestations ayant pour caractéristique de n'être pas forcément et directement financées par leurs bénéficiaires. Dans le domaine de la vieillesse, on pourrait citer les diverses allocations qui forment le « minimum vieillesse » (allocation aux vieux travailleurs salariés et non salariés, allocation spéciale vieillesse, allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse). Dans le domaine de la famille, on pourrait citer nombre de prestations visant à répondre à un besoin particulier né ou non d'une situation spécifique (situation de grossesse, d'orphelin, de parent isolé...); dans le domaine du handicap, l'allocation d'éducation spéciale ou encore l'allocation aux adultes handicapés ; dans le domaine du logement, l'allocation logement à caractère social, l'allocation logement à caractère familial ou encore l'aide personnalisée au logement...

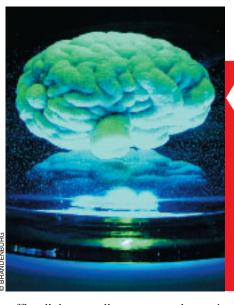
C'est pourquoi certains se sont demandé s'il ne conviendrait pas d'établir une distinction radicale entre logique d'assurance et logique de solidarité. En pratique, cette question est susceptible de comporter plusieurs versions : une version modérée visant à clarifier le mode de financement du système global de protection en faisant participer davantage l'impôt à la prise en charge de certaines prestations relevant de la logique dite de solidarité. Et une version beaucoup plus radicale aboutissant à faire évoluer la protection sociale vers un schéma d'organisation à trois paliers : à un premier palier, la garantie de prestations minima financées par l'impôt ; à un second, l'existence d'assurances obligatoires de base fondées sur des cotisations ; et à un troisième, la présence d'une protection supplémentaire libre et privée. La revendication formulée parfois tendant à opérer une telle distinction a d'ores et déjà rencontré un certain écho ; elle a ainsi largement inspiré la création, en 1993, du Fonds de solidarité vieillesse, fonds qui, alimenté par la CSG, a pour vocation première de financer des prestations non contributives de Sécurité sociale en matière d'aide aux personnes âgées.

De même, se trouve-t-elle largement à l'œuvre derrière la proposition (énoncée par

divers milieux) tendant à mettre à la charge de la collectivité, et donc de l'impôt, l'ensemble des prestations relevant de l'idée de solidarité nationale (prestations familiales et prestations de santé), la solidarité socioprofessionnelle alimentée par des cotisations ne conservant plus, dans cette perspective, que le service des prestations censées être directement liées au travail (retraites, accidents du travail)...

Pour apprécier les enjeux attachés à ces revendications plus ou moins diffuses, on peut se placer à deux niveaux distincts.

Au niveau épistémologique et technique, il



suffira d'observer d'une part que la possibilité même d'établir une césure entre « logique d'assurance » et « logique de solidarité » est sujette à caution dans la mesure où l'idée de solidarité ne se révèle nullement incompatible avec la technique de l'assurance, cette idée pouvant être présente aussi bien dans le cadre d'un système fondé sur la technique assurancielle que dans le cadre d'un système fondé sur la technique assistancielle. Et d'autre part, qu'à supposer même qu'il soit possible, l'établissement d'une telle césure postulerait et impliquerait, pour avoir sens, que l'on ne limite pas la réflexion aux seules prestations fondées sur l'absence ou non de contributivité; il faudrait aussi, en toute logique, la faire porter sur les multiples règles régissant le fonctionnement du système assuranciel et, en particulier, sur toutes celles qui ont consacré une solidarité entre les bénéficiaires de celui-ci pour le calcul des pensions de retraite, prise en compte de périodes non travaillées et donc non cotisées (chômage, périodes de guerre et de service militaire) pour le calcul des pensions de retraite, uniformité du prélèvement opéré sur l'assuré quel que soit le nombre de ses ayants droit, etc. Nul doute que la pente se révèlerait alors très glissante...

Et au niveau des implications potentielles, il suffira ici de souligner que l'établissement d'une telle césure comporte au moins deux grands risques ; d'une part, celui de déboucher sur une segmentation des populations visées, lesquelles se verraient durablement enfermées dans un des sous-systèmes (en l'occurrence, dans celui du premier « palier » qui renvoie à une protection mini-

Au lieu de chercher à segmenter le système de protection sociale, il conviendrait de s'attacher, au contraire, à l'unifier.

male) du nouvel ensemble, la société étant dualisée en un groupe de productifs capables d'entrer dans les dispositifs contributifs et un groupe de « faiblement productifs » ou « d'inemployables » condamnés à subsister de la solidarité fiscalisée. D'autre part, celui de déboucher, dans la mesure où le poids de la fiscalité est assumé essentiellement par les actifs, sur une régression du niveau de couverture fondé sur l'impôt au détriment des plus défavorisés (ceux qui n'en tireraient aucun profit ayant tôt fait de contester la protection fiscalisée).

C'est dire qu'au lieu de chercher à segmenter le système de protection sociale, il conviendrait de s'attacher, au contraire, à l'unifier. En s'efforçant non pas de séparer mais plutôt de mêler les types de financement (impôt, cotisations) au sein du système de Sécurité sociale, celui-ci devant continuer, si l'on veut éviter un double phénomène de stigmatisation et de dualisation sociales, de verser des prestations à la fois contributives et non contributives, financées à la fois par l'impôt et par des cotisations.

ECO/SOCIAL

SELON L'INSEE, la hausse des prix est restée modérée en 2003, autour de 2 %. Pourtant, l'Institut constate que la hausse des prix perçue par les consommateurs est bien supérieure, autour de 5 % par an. Comment l'expliquer ?

Indice des prix, logement et pouvoir d'achat

e plus souvent, les experts accusent une perception faussée par le passage à l'euro. Mais il faut aussi tenir compte d'un autre phénomène, tout à fait réel, qui est la hausse du prix des logements. Cette hausse est sous-estimée dans l'indice des prix, car l'achat d'un logement n'est pas considéré comme une consommation. De ce fait, le logement ne compte que pour 6 % environ de l'indice, alors qu'il est aujourd'hui le premier poste du budget des ménages, représentant 24 % de leurs dépenses. Cherchez l'erreur. L'an passé, le prix du mètre carré a augmenté de 11 % à 15 % à la vente, selon des indications provisoires; comme en 2002. Les

loyers ont eux aussi beaucoup augmenté, généralement à la faveur du renouvellement des baux ou des changements de locataires, et sont désormais à un niveau exorbitant. Ainsi, le loyer d'un trois pièces de 60 m² tourne autour de 1200 € par mois (près de 20 € / m²!) à Paris, et de 500 € à 1 000 € dans les villes de province. Il n'est guère plus coûteux de s'endetter pour devenir propriétaire, d'autant que les emprunts se font désormais souvent sur 20, voire 30 ans.

Banquiers et propriétaires exigeant un « taux d'effort » inférieur à 30 % du revenu (voire pire), un loyer ou une mensualité d'emprunt de 1 200 € implique un revenu d'au moins 4 000 €. Or, un couple

de professeurs certifiés au 5° échelon gagne 3 100 €. Même avec les allocations familiales, le compte n'y est pas. En tout début de carrière, la situation est évidemment plus difficile encore, ce qui contribue à expliquer pourquoi la région parisienne est de moins en moins demandée. On voit bien à nouveau combien la question du pouvoir d'achat de nos traitements devient grave. Les enseignants, cela dit, ne sont pas les plus à plaindre : le nombre de mal-logés a augmenté de manière dramatique ces dernières années. Mais, contrairement à la crise du logement des années 50, le problème n'est pas le manque de logements mais le manque de revenus.



Une conséquence de cette crise est la ségrégation urbaine, de plus en plus forte : en 2003, 2 % des acheteurs d'appartements à Paris étaient ouvriers, 39 % étaient cadres. Cette ségrégation de l'habitat est à l'origine d'écarts croissants de niveau et de public entre établissements scolaires. Elle menace l'égalité sociale et la démocratie.

Pour y répondre, le mieux serait évidemment que les salaires augmentent et que le chômage recule. Mais il faut aussi constater le peu d'efforts en faveur de la mixité sociale et les manques criants de la politique du logement qui ne datent pas d'hier mais que la décentralisation ne peut qu'aggraver. Arnaud Parienty

AVANT-PROJET DE LOI pour l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

Un essai non transformé

a loi d'orientation en faveur des personnes handicapées datait de 1975. Le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État du 22 janvier 2004 examinait le projet d'une nouvelle loi attendue comme une étape importante dans la reconnaissance et la mise en place de nouveaux droits pour les personnes en situation de handicap.

Le projet de texte présente certes quelques avancées, comme la création d'un guichet unique pour les démarches, l'amélioration du droit à compensation pour les conséquences du handicap ou du versement de l'allocation adultes handicapés.

Mais il se révèle globalement très décevant. Au-delà de principes « généreux » (et généraux), les décisions concrètes sont renvoyées à des textes réglementaires dont on peut craindre qu'ils limitent sa portée. Par exemple, pour la compensation des pertes de revenus du travail par l'allocation adultes handicapés (travail à temps partiel...),



on ignore jusqu'à quel niveau indiciaire il y aura compensation dans la fonction publique.

Il y a eu refus d'amendements syndicaux visant à améliorer le texte, comme la demande que soient reconnues non seulement les aides « techniques », mais aussi « humaines et financières » (assistants des enseignants handicapés par exemple... et supports budgétaires pour eux)... ou la suppression de la notion « d'aménagements raisonnables » des postes de travail

(les seuls à devoir être pris en compte dans le projet !). Par ailleurs, la suppression prévue des commissions examinant les demandes d'accès des handicapés aux fonctions enseignantes, de CPE et de direction met la décision entre les mains des seuls services médicaux...

Des ambiguïtés subsistent enfin sur de nombreux points (appréciation du taux d'invalidité permanente et lien avec la reconnaissance comme travailleur handicapé...), alors que la notion de « personnes en situation de handicap », préconisée par l'OMS qui, elle, met en avant la relation entre une personne et son environnement, n'est toujours pas prise en compte.

Le financement prévu des mesures par la suppression d'un jour férié est l'ossasion de la remise en cause des 35 heures. Cela revient à en faire porter le poids aux seuls salairés et non à la solidarité nationale. Cette loi ne doit pas faire oublier les insuffisances de la loi Fillon en matière de retraite pour les personnes en situation de handicap (seuls les taux supérieurs à 80 % donnent droit à l'absence de décote par exemple), ni le fait que les enseignants ayant des problèmes graves et chroniques de santé rendant difficile l'exercice du métier sont rarement reconnus handicapés à plus de 80 % (ce qui les écarte de fait de pratiquement toutes les mesures envisagées).

> Marie-Noëlle Gilbert, Françoise Vénier

METIER

Collogue

Entrée dans le métier SNES/SNEP/SNUEP

À Avignon les 8 et 9 avril 2004, à Marseille, les 14 et 15 avril 2004

En présence de Jean-Pierre Terrail (professeur de sociologie, université de Versailles-Saint-Quentin); Thomas Bresson (géographe, spécialiste des ségrégations urbaines); Gisèle Jean (cosecrétaire générale du SNES); Denis Paget (cosecrétaire général du SNES); Alain Becker (secrétaire national du SNEP).

Inscription auprès du SNES Aix-Marseille : www.aix.snes.edu

Stages de formation syndicale

Enseignements artistiques

Reims : mardi 17 février. Paris-Créteil-Versailles : mercredi

Lyon : jeudi 11 mars. Bordeaux : jeudi 18 mars. Rennes : jeudi 1^{er} avril. Nancy : mercredi 21 avril.

Les voies générale et technologique

- Mercredi 17 mars 2004 : Revitaliser la série L
- Jeudi 18 mars 2004 :
 La Seconde, charnière vers la voie technologique et la voie générale.
- Vendredi 19 mars 2004 : Les séries technologiques.

Les inscriptions sont à envoyer au SNES, secteur formation syndicale, 7, rue de Villersexel, 75007 PARIS, formation.syndicale@snes.edu.

Technologie collège Contenus- pratiques, conditions d'enseignement et... la techno dans la future Troisième!

Stages académiques à venir : 26 février : Grenoble.

11 mars : Montpellier. 17 mars : Paris-Versailles-Créteil.

1er avril: Nancy-Metz.

Contactez vos sections académiques pour vous inscrire, ou pour en organiser un.

Martinique et technologie

Attaques tous azimuts

Les attaques contre la discipline sont nombreuses et néfastes : établissements surchargés (collège 200 recevant 450 élèves...), horaire plancher, suppression des groupes, heure de labo pas attribuée dans une majorité d'établissements, crédits réduits et maintenant menaces sur les seuls qui permettaient à la discipline de faire face, à savoir les

CIRCULAIRE DE RENTRÉE

Encore inacceptable

Malgré quelques précautions d'écriture visant à atténuer les dangers que nous avions dénoncés conjointement avec le SNEP, la circulaire de rentrée, veut faire reposer, au nom de sa conception de l'autonomie, sur les acteurs eux-mêmes la responsabilité des régressions orchestrées par le gouvernement à travers la suppression des postes. La DESCO a ainsi « habillé » les orientations ministérielles d'un discours qui se yeut rassurant.

Malgré nos protestations, la possibilité d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation des enseignements au sein d'une même discipline ou d'un même niveau demeure, notamment en langues vivantes et langues anciennes. Si le terme « innovation » a disparu et si le texte précise que « souplesse dans les approches et les méthodes » ne doit pas se confondre avec déréglementation et non-respect des programmes nationaux, on peut réellement craindre une déréglementation en matière d'horaires

En ce qui concerne le collège, la possibilité de « substituer aux IDD d'autres modalités d'aide aux élèves en considérant que les moyens dévolus aux IDD sont mis à la libre disposition des équipes pédagogiques pour l'usage qui leur semblera le plus utile aux élèves » constitue un réel point d'appui pour les collègues porteurs de propositions alternatives. Mais la « souplesse » mise en avant pour les IDD est utilisée pour expérimenter la diversification des enseignements artistiques en Troisième, à laquelle nous nous opposons.

En matière d'alternance, des précisions ont été réintroduites (à partir de la Quatrième, élèves âgés d'au moins 14 ans) et le public visé semble mieux défini mais cela suffira-t-il pour empêcher les dérives constatées cette année ?

La spécificité des SEGPA et EREA est rappelée, ainsi que l'importance du suivi et de l'accompagnement en LP à l'issue de la Troisième. Le paragraphe sur la scolarisation des élèves handicapés vise à mieux faire prendre en compte leurs projets individualisés. Enfin trois précisions devraient empêcher toute anticipation imposée de la nouvelle Troisième : entrée en vigueur à la rentrée 2005 seulement (mais expérimentation possible dès 2004) et le rappel, en annexe, de deux textes réglementaires encore en vigueur (l'arrêté de 1996 pour la Troisième générale et circulaire de 1997 pour la Troisième d'insertion). De nouveaux programmes dans la plupart des disciplines entreront en vigueur en Sixième en 2005. Nous demandons une consultation des collègues.

Le lycée

Au nom de l'optimisation des moyens le texte organise la réduction de l'offre de formation alors que se multiplient les annonces de suppressions d'options et de structures. Un coup sévère est porté à l'enseignement des langues vivantes avec entre autres la possibilité de regrouper les élèves de LV1 et LV2 « selon les compétences de communication à travailler ».

Le rapprochement, sans fondement pédagogique, TPE-ECJS en Terminale est confié aux établissements, sans précision sur l'utilisation des horaires correspondants

Aucune mesure pour limiter les effectifs des classes, pour améliorer la réussite des élèves, en Seconde notamment. Le dispositif sur les dédoublements conserve ses ambiguïtés : « l'horaire minimal dû à l'élève » est garanti mais « les établissements ont la possibilité de conserver le dédoublement de classe prévu par les textes réglementaires ou de revenir à un horaire en classe en-

tière sans aucune référence à l'horaire prof ».

Aucune incitation à mettre en place la spécialité de mathématiques en L pour contribuer à revitaliser une série dont la fragilité est reconnue.

Conséquence de la réforme STT: des actions de formation pour les enseignants devraient être développées dans les rectorats, sans précisions sur les moyens.

La circulaire insiste sur le lycée des métiers comme élément « de renforcement de la qualité des formations professionnelles et technologiques » avec notamment le développement de l'apprentissage.

Au total donc un texte lourd de régressions.

Formation continue des personnels

La circulaire de rentrée en fait, certes, un point particulier. Mais silence sur les modalités : on aimerait voir réinscrit le droit individuel à formation sur le temps de service ce qui suppose des moyens, de remplacement notamment. En élaborant les plans de formation pour répondre aux interrogations « face aux réformes en cours » et à partir « des consultations sur les projets de programmes et des données recueillies par les corps d'inspection », la conception affichée est loin de celle que le SNES défend.

Oui, la formation continue « est un levier stratégique » pour améliorer le système d'éducation mais il manque la volonté politique pour dépasser l'incantation.

Roland Hubert, Monique Parra-Ponce, Marylène Cahouet, Gisèle Jean



DÉBAT AU SÉNAT

Mixité, vous avez dit mixité...?

a Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances du Sénat avait organisé, mardi 13 janvier, une table ronde sur le thème de « la mixité en France aujourd'hui », l'ensemble des syndicats de l'Éducation nationale y était invité. Y a-t-il des différences entre collèges mixtes et non mixtes? (dans le public, la mixité est obligatoire : quid du privé?), d'où vient le refus de la mixité? (il y aurait donc un front « contre »!), la violence garçons/filles touche-t-elle plus particulièrement les filles issues de l'immigration? (où l'on reparle du racisme ordinaire...) l'orientation est-elle sexuée? Lors de la table ronde d'autres questions ont vu le jour : le métier ne serait-il pas trop féminisé? La mixité peut-elle être stimulante pour les garçons?

Le SNES a souligné son attachement à la mixité en rappelant qu'elle n'est pas un moyen suffisant pour atteindre l'égalité professionnelle et sociale entre hommes et femmes dans une société profondément inégalitaire. La mixité a constitué une avancée dans la conquête de l'égalité scolaire (des écoles ou formations non mixtes se sont ouvertes aux filles), pour certains au détriment des garçons. L'Australie, le Québec et récemment les États-Unis, se sont inquiétés d'une plus grande indiscipline des garçons, de résultats moins bons que ceux des filles et expérimentent la non-mixité. Or, une étude australienne a montré que séparer les filles et les garcons n'améliore pas les résultats de ces derniers. L'étude démontre aussi que le sexe du personnel enseignant n'a pas d'impact sur les résultats scolaires.

Pour que la mixité ne soit pas un mot vide de sens, le SNES a fait des propositions à la commission de sénateur(trices) : dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants, proposer des stages pour réfléchir et travailler autour de ce thème; mettre en place

des formations de haut niveau dans les voies tertiaires; démixter très ponctuellement certaines séances d'orientation pour libérer la parole et faire tomber certains tabous sur le « sexe » des métiers; réaliser des plaquettes d'information destinées aux filles pour parler de certaines sections désertées par ces dernières; aménager les ateliers, les vestiaires en lycée professionnel pour qu'ils puissent accueillir filles et garçons; mettre en valeur dans les manuels scolaires des femmes auteures, des figures historiques féminines... et faire en sorte qu'ils ne véhiculent plus de stéréotypes dans leurs illustrations, images ou énoncés.

Une mixité pensée et mise à profit fera de l'école un lieu d'égalité entre filles et garçons posant un nouveau jalon dans la conquête de la parité hommes/femmes sans pour autant régler tous les problèmes sociaux.

Maryvonne Guigonnet secteur.femmes@snes.edu

crédits alloués par l'Europe qui étaient versés aux établissements présentant des projets pédagogiques. Qu'en est-il de l'égalité des chances pour nos élèves, avec la politique de décentralisation : tel département, un portable par élève de Quatrième, tel autre, un ordinateur fixe pour sept élèves (la moyenne nationale étant de 1 pour 15 et celle de la Martinique de 1 pour 25 et +). Comment donc réduire la fracture

numérique sans les moyens nécessaires et les crédits indispensables ? Non, Monsieur le Ministre, non, Monsieur le Président, la bonne volonté ne suffira jamais, nous ne transformerons pas nos cours de technologie en garderie, y compris... pour présenter l'agrafeuse. Mettons à profit le « grand débat » gouvernemental sur l'école pour faire accepter notre projet : « quelle technologie en collège pour former quel élève, quel citoyen » pour ne pas laisser le choix à ceux qui souhaitent revenir à l'EMT des années 70.

Jean-Michel Ibanes, Yvon-Joseph Henri

Évaluation

Capacités expérimentales

Le SNES a rencontré la DESCO pour exposer les inquiétudes de nos collègues quant aux modalités de l'épreuve de sciences physiques.

- La date de cette épreuve. Nous avons alerté la DESCO sur les défauts de l'absence de cadrage national : complication de la tâche des collègues et perturbation des cours si l'épreuve a lieu avant la fin de l'année scolaire, mise en cause de la confidentialité si l'évaluation est étalée sur une longue période.
- Les examinateurs extérieurs. Nous avons rappelé que les modalités actuelles laissent les évaluateurs dans leur établissement, au risque d'évaluer leurs propres élèves. Elles nous semblent malsaines pour un diplôme national.
- L'absence de rémunération pour les collègues, malgré la très lourde tache de préparation.
 Sur tous ces points, au nom de

Sur tous ces points, au nom de « l'autonomie » (qui ne va quand même pas jusqu'à laisser les établissements échanger des examinateurs) et de la simplification, la DESCO n'a rien voulu entendre sur nos revendications : pour eux, cette épreuve est justement satisfaisante car elle « allège » la division des examens en ayant lieu dans les établissements et « qu'il n'y a pas lieu d'encadrer cette épreuve puisque justement son but était de

PETITION

Pour les langues anciennes

a rentrée dans les lycées se fait dans un contexte de réduction de l'offre de formation sous prétexte que « le système scolaire accapare une part croissante de la richesse nationale ».

Les annonces de fermetures se multiplient, particulièrement en latin et en grec.

L'administration justifie la suppression des options de langue ancienne en évoquant la baisse des effectifs dans ces sections alors qu'elle organise elle-même le phénomène par des horaires dissuasifs, la mise en concurrence des diverses options en lycées, des cursus chaotiques de ces enseignements avec regroupements antipédagogiques des horaires. Elle prend ainsi la responsabilité d'éliminer un enseignement exigeant de culture générale, qui permet de mieux maîtriser la langue française, qui participe à la formation critique, éveille à l'histoire et peut favoriser l'intégration des enfants de notre société multiculturelle, comme le montre le rapport Wismann de septembre 2003 pour la Mission ministérielle sur l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité. Rien n'est plus élitiste que la suppression d'options, puisque seuls les établissements de centre ville et quelques établissements privés continueront à les proposer. Ailleurs, les suppressions s'étendront mécaniquement du lycée au collège, par défaut de suivi. Une telle discrimination est contraire au projet d'une école démocratique, ambitieuse, qui devrait se fixer l'objectif d'étendre la connaissance et non de la réserver à une élite.

Au-delà même du latin et du grec, dont l'étude peut bénéficier à tous, ce sont à terme au lycée la filière littéraire, à l'université les études de lettres, de langues vivantes, d'histoire et de philosophie, les secteurs de la recherche philologique et archéologique, qui sont menacés par ceux mêmes qui en ont le plus profité.

Les signataires dénoncent la volonté politique d'éradication, en France, de l'enseignement littéraire. Ils exigent donc l'abandon immédiat des mesures de carte scolaire touchant les sections de latin et de grec. Ils demandent aux ministres de se conformer aux attendus de la mission Wismann qu'ils ont eux-mêmes installée, et d'abandonner les vues étroites, et à long terme préjudiciables pour l'avenir intellectuel du pays.

Nom, Prénom	Établissement	Signature



s'affranchir de telles contraintes ». Le caractère national du baccalauréat n'est pour eux pas mis en cause compte tenu du poids du contrôle local.

Seules les questions portant sur les arrondis ont pu trouver un écho : une modification est en cours qui supprimera l'arrondi de la note sur 4, la note étant transmise sur 20 directement

> Gérard Hatab, Gisèle Jean, Sylvie Nony

A noter

- La pétition enseignements artistiques est téléchargeable sur le site Internet du SNES: http://www.snes.edu/clet/ puis dans la rubrique "l'action, les enquêtes", cliquer sur "les actions nationales".
- La journée « contenus collège » de bilan des enquêtes aura lieu le mercredi 24 mars de 14 à 19 heures.
 S'inscrire au 01 40 63 29 13 ou sur pedago@snes.edu. Cette journée est ouverte à tous.
- Les 8 pages Collège LV, histoire-géo, maths, physique, SVT, enseignements artistiques, sont disponibles dans l'espace téléchargement du site Internet du SNES et les enquêtes disciplinaires sont sur : http://www.snes.edu/clet/ puis cliquer sur "l'action, les enquêtes".
- Les horaires de la nouvelle série STT (STG) sont parus au JO.
 Protestons contre la suppression des modules en Première. Modèle de lettre sur http://www.snes.edu/clet/ rubrique: travailler en lycée/réforme des séries STT

Documentation

Sans movens humains

Consultez sur notre site la répartition des postes au CAPES par type de concours et une première analyse. Notre discipline ne semble pas confrontée à une baisse brutale des recrutements, car elle avait déjà donné avec les 129 postes perdus l'année dernière... Et les 399 postes proposés ne compenseront même pas les départs en retraite (406 à la rentrée 2005). Cela n'incitera vraiment pas les rectorats à implanter des postes. Nous vivons quotidiennement la nécessité de créer ces postes et nous devons rappeler ces besoins dans les CA lors du vote des DHG. Le discours sur le concept de politique documentaire devient très prégnant, récurrent. Un rapport serait en cours d'élaboration. Une véritable politique documentaire nécessite des personnels qualifiés en nombre suffisant dans les CDI. On n'en prend pas vraiment le chemin.

28 - US MAGAZINE - Supplément au n° 597 du

CO-PSY Basse vengeance!

'ayant pas pu se débarrasser des CO-Psy et des CIO l'an dernier, le ministère cherche maintenant à les asphyxier et à organiser leur disparition à brève échéance.

En effet, il a annoncé le 23 janvier une baisse de 105 postes, une diminution de 42 % pour les concours externes (de 190 à 110) et de 62,5 % pour les concours réservés (de 40 à 15).

En anticipation de l'application de la LOLF, 9 postes devraient être supprimés sur Paris, trois postes de directeur sur Rennes, un sur Créteil, des postes sont gelés à Rennes, à Reims et de nombreux postes administratifs sont supprimés en CIO.

Les 160 sortants 2006 sont donc censés remplacer les quelque 300 collègues qui partiront à cette période! La DPE prétend avoir ajusté terme à terme les départs prévisibles et les recrutements. Sauf que... les départs des directeurs n'ont pas été pris en compte On peut supposer qu'étant donné la situation mirifique atteinte par les CO-Psy en fin de carrière (sans hors-classe ni aucune indemnité) la DPE a dû considérer qu'ils allaient devoir beaucoup prolonger leur activité!

Le MEN qui annonçait déjà les conclusions avant la fin du débat piaffe manifestement d'impatience à l'idée de revenir sur ses projets de décentralisation et de casse du service public d'éducation.

Tout est d'ailleurs prévu pour se passer des CO-Psy et des CIO! Un rapport de l'inspection générale sur l'orientation et le lycée professionnel paru en décembre 2003 avance des solutions pour que les enseignants s'en chargent.

Ce rapport préconise que la mise à disposition des ressources informationnelles de consultation et de prestations de conseil revient aux instances régionales!

Il propose également de fournir un référentiel de compétences générales associées à l'EGO pris en compte dans la constitution d'un « portfolio numérique » et dans des démarches de bilan de compétences. Ces techniques, directement issues du monde de la formation professionnelle, méconnaissent les processus psychologiques déterminants dans l'élaboration des projets à l'adolescence et s'inscrivent complètement dans une logique d'employabilité dès le collège.

Ainsi sous couvert de ne pas se limiter aux résultats scolaires estil envisagé d'évaluer en quatre niveaux plusieurs compétences transversales qui pourraient être prises en compte dans l'affectation: mise en œuvre des consignes, raisonnement, maîtrise gestuelle, mémorisation, expression et communication. sensibilité esthétique, socialisation, contrôle et maîtrise de soi. L'évaluation de ces dimensions ne risque pas, on le voit bien, de redoubler les jugements scolaires négatifs, ni de marquer la distance culturelle entre certains élèves et l'école, ni d'apparaître comme des évaluations de la personne! Après avoir envisagé de transformer les enseignants de technologie en «professeurS de métiers », à quand la création de la nouvelle fonction « d'enseignant comportementaliste »? Le SNES appelle tous les collègues à adresser d'urgence des fax et des courriels au MEN, à réunir tous les collègues en liaison avec les personnels administratifs, à participer à toutes les actions organisées dans les académies et à la grève nationale du 12 mars.

Catherine Remermier

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Signez, faites signer la pétition

ans le cadre d'une rénovation du brevet, le ministère veut imposer la suppression de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique au brevet des collèges et sa transformation en une épreuve de contrôle continu portant sur les notes de Troisième (voir *US* n° 596 du 19 janvier 2004)

Cette décision a été prise brutalement, sans que soit réalisé et publié un bilan rigoureux de la situation actuelle et sans consultation des professeurs. Il s'agit tout simplement de faire des économies budgétaires dans le cadre de la politique de simplification des examens et des concours, conduisant au renforcement du contrôle continu. En outre, cette mesure a été décidée sans prendre en considération les problèmes majeurs que posent les programmes eux-mêmes. Alors que les professeurs considèrent qu'ils sont irréalisables, conduisent à des formes de « bachotage », ne permettent pas de donner tout leur sens à ces disciplines et de diversifier les pratiques d'enseignement, les experts chargés de la réflexion sur le pôle des humanités au collège estiment, eux, dans leur rapport, qu'ils sont satisfaisants et ne proposent que quelques modifications de formulations

(voir publication spécifique histoire-géographie, collège, supplément à *l'US* n° 596 du 19 janvier 2004).

Nous exigeons:

- le maintien de l'épreuve écrite d'histoire-géographie au brevet et une réflexion globale sur les épreuves et les programmes;
- la remise à plat complète des programmes d'histoire-géographie au collège:
- la consultation des professeurs d'histoire-géographie sur l'ensemble de ces questions ;
- un poids plus significatif des épreuves terminales pour l'obtention du diplôme. ■

Nom, Prénom	Établissement	Signature
u 3		



RÉACTIVÉ!

Sur le site ADAPT, la commande d'ouvrages avec paiement par carte sécurisé est de nouveau possible. C'est tellement plus simple! Et le port reste gratuit. www.adapt.snes.edu

un service du SNES

ADAPT•Éditions

VIENT DE PARAÎTRE

Guide juridique pratique

pour les personnels des lycées et collèges, par Régine Paris



Pour connaître ses droits et les faire vivre. Statuts, emplois, services, carrières, traitements, démarches diverses : les textes existent et protègent. Encore faut-il les connaître et en obtenir l'application. Du recours amiable au recours contentieux, c'est tout un savoir faire à maîtriser pour devenir acteur de sa propre situation. Ce guide est la synthèse d'une expérience de plusieurs années menée dans un cadre syndical, en contact avec tous les personnels des établissements scolaires du second degré. Il a été conçu pour répondre aux questions que les collègues se posent le plus fréquemment concernant leur situation professionnelle et administrative. Chaque chapitre comporte un exposé bref de la réglementation et des pratiques en vigueur avec les textes à

consulter, ainsi que des modèles de lettres et de recours qui ont fait leurs preuves. Ouvrage destiné à toutes les catégories de personnels, titulaires ou non. Au sommaire :

Consulter les textes.
 Se ménager des preuves.
 Accéder aux documents administratifs.
 Contester une décision.
 Comprendre la notation administrative.
 Evaluer les effets d'une sanction pénale.
 Affronter une procédure disciplinaire.
 Solliciter la protection statutaire.
 Maîtriser les procédures médicales.
 Gérer les problèmes financiers.

104 pages - format 21 x 29,7 - 15 € (port compris)

EN SOUSCRIPTION

Entre deux langues Autobiographie et bilinguisme Textes commentés

Par Micheline Cellier-Gelly, Claire Torreilles et Marie-Jeanne Verny

Ce recueil de 25 textes donnent la parole à des écrivains de double culture qui s'expriment en deux langues (deux langues nationales ou nationale et régionale). Comment se constitue le moi divisé linguistiquement ? Quel rôle joue l'école ? Quelle langue choisit-on lorsqu'il s'agit de parler du plus profond de soi ? Cette problématique originale, en rapport avec bilinguisme, diglossie et francophonie, renouvelle la perspective autobiographique. Tous les textes sont assortis de questions, de commentaires et d'encarts utiles pour la préparation des cours.

Au sommaire:

1° partie: Le moi en question - Textes de Robert Lafont, Nathalie Sarraute, Albert Memmi, Anne-Marie Garat, Ghyacumu Fusina, Hector Bianciotti, Elias Canetti. 2° partie: La langue de l'école - Textes de Claude Duneton, Richard Millet, Antonin Lavergne, Pierre-Jakez Hélias, Patrick Chamoiseau, Mohammed Dib, Charles Péguy, Jep Gouzy, Daniel Landart, Gaston Miron.

3° partie : La langue de la création - Textes de Daniel Laumesfeld, Roland Pécout, André Weckmann, Pier Paolo Pasolini, Vassilis Alexakis, André Chamson, Alexandrei Makine, Milan Kundera, Patrick Chamoiseau.

Encarts : le biographique et les langues du moi, l'autobiographie, l'énonciation, la diglossie, le récit exemplaire.

À paraître le 15 mars - 160 pages - 15 €. Prix souscription jusqu'à parution : 13 €

Vivement recommandé par le magazine « Pour la science » de janvier 2004

Vénus devant le Soleil - Comprendre et observer un événement astronomique Le 8 juin 2004 la planète Vénus défilera devant le Soleil. Cet ouvrage donne tous les outils (dossier pédagogique, textes anciens, connaissances actuelles) pour observer et resituer cet événement.

Ouvrage collectif coordonné par A. SIMAAN avec la participation d'astrophysiciens Vuibert/Adapt, 2003, 200 pages, $20 \in$.

Autres ouvrages d'Arkan Simaan :

L'Image du monde, des Babyloniens à Newton, (co-auteur Joëlle Fontaine), Adapt, 14,48 \in

La science au péril de sa vie - Les aventuriers de la mesure du monde, préface J.-C. Pecker.

Ou les fabuleuses aventures des astronomes au XVIII^e siècle - Vuibert/Adapt, 20 €.

Lettres et Histoire

9,91€

D'énormes bibliothèques utiles pour le métier sur un CD-Rom Littérature française - Les 200 œuvres les plus étudiées dans le secondaire - prix syndiqués : 44,21 € Les textes de référence en histoire et éducation civique en collège - 13 €

Les textes de reférence en histoire et éducation civique en collège -13 € (CD-Rom-textes, œuvres en texte intégral. Permettent «copier-coller» et recherche d'occurences.)

• Entre deux langues - Autobiographie et bilinguisme - Textes commentés

Recueil de 25 textes avec axes de lecture,
commentaires et fiches - 15 € - Souscription : 13 €

• Théâtre : le désir de jouer Un désir universel, des pratiques diverses, des parcours d'acteurs singuliers - 11,43 €

 Exercices de remédiation pour la classe de Sixième

Tome I : La Bible et l'Odyssée - 6,86 € Tome II : Fables et contes - 10 €

• Entrées dans la ville - Enseigner la ville : une démarche citoyenne Les multiples visages de l'espace urbain à travers les arts et autres disciplines scolaires. - 9,91 €

 La lecture plaisir : de festivals en prix littéraires

Ou comment redonner le goût pour la lecture non scolaire à l'école - 9,91 €

Aventures d'écriture

Les ateliers d'écriture : témoignages de pratiques variées dans des lieux divers - 14 €

- La lecture méthodique Approche des textes narratifs et argumentatifs Réflexion et mise en pratique sur cinq textes -7,62 €
- Lectures croisées : le commentaire de texte en français, philosophie et histoire Réflexion sur la pratique du commentaire dans trois disciplines et sur la paraphrase - 11,43 €
- Constitution et citoyenneté aux États-Unis - Textes fondateurs et études de cas Textes en anglais et français et regroupements thématiques - 14,48 €
- La problématique d'une discipline à l'autre Problématiser au cœur de la transmission et de l'appropriation du savoir - 14,48 €
- De l'écrit à l'écran : Maupassant, Renoir, Santelli Etude de deux adaptations célèbres de Maupassant à l'écran. Prix Maupassant 1996 -
- Autour d'Électre (Sophocle, Giraudoux)
 Trois études des différentes reprises d'« Electre »
 pour les classes de lycée 9,15 €
- Approche de la didactique Recueil interdisciplinaire de réflexion sur ce qu'est la didactique - 10,67 €
- Le mythe d'Orphée dans les Métamorphoses d'Ovide - 11,43 €
- La culture littéraire au lycée depuis 1880

Histoire de l'enseignement du français -Coédition PUR / Adapt - 13.72 €

Le sommaire, l'avant-propos et la 4° de couverture de chacun de ces livres peuvent être consultés sur le site d'ADAPT : www.adapt.snes.edu

BON DE COMMANDE	
NOM:	
Adresse:	
Commande:	

À envoyer à Adapt Éditions, 237, bd St-Germain, 75007 Paris, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port gratuit) ou à commander sur le site **WWW.adapt.snes.edu** (paiement par carte sécurisé)

LE CLEPT, collège-lycée élitaire pour tous est un établissement public crée en 2000 et rattaché administrativement au lycée Mounier de Grenoble. Il accueille des jeunes de 14 à 22 ans qui ont quitté le système scolaire depuis au moins trois mois et qui désirent reprendre des études.

Décrocheurs, raccrochés

Qui sont les décrocheurs?

Si une typologie des décrocheurs reste à ce jour introuvable, tant les histoires personnelles sont multiples, les décrochages sont quasiment toujours l'aboutissement d'une incompatibilité réciproque. Leur âge et le type d'établissement fréquenté influent à la fois sur leur histoire et sur le discours qu'ils en font quelque temps plus tard. Ils quittent l'école car ils n'y avaient plus (pas ?) leur place. Partir est alors nécessaire pour « sauver » leur image, marquée uniquement par leurs manques, et/ou pour échapper à l'ennui qui vire parfois à la « haine de soi ».

Leur discours est rarement univoque (ils sont très peu nombreux à endosser seuls la responsabilité de leur départ) et la certitude de ne plus appartenir à l'établissement scolaire dont on décroche est quasiment toujours le produit d'une interaction entre le verdict plus ou moins explicite du « tu n'as rien à faire ici » et l'intime conviction qu'il n'a effectivement plus rien à faire là.

Si beaucoup ont vécu une période d'errance plus ou moins difficile, certains ont tenté le marché de l'emploi avec éventuellement un début de formation par alternance. Leur désir d'école reste vivace. Ce projet alternatif les concerne, ils correspondent aux critères suivants : avoir entre 14 et 22 ans, être en situation de rupture scolaire avérée depuis au moins quelques mois et être volontaire pour reprendre une scolarité, soit pour acquérir un niveau de fin de premier cycle, soit pour entamer ou poursuivre un second cycle d'enseignement général avec la préparation d'un brevet des collèges et d'un baccalauréat des séries générales.

Il faut pour cela les réconcilier avec eux-mêmes (estime de soi) et avec leur capacité d'apprendre:

• partir de leurs acquis et de leur rapport aux savoirs, tenir compte de leur individualité;



Un parti pris : proposer des savoirs émancipateurs en refusant le misérabilisme, pas de pauvres savoirs pour les pauvres élèves.

• proposer aussi des itinéraires

Il faut aussi réhabiliter par des actes le droit à l'erreur; c'est sans doute dans ce domaine-là que le travail à accomplir est le plus considérable: leur faire vraiment comprendre la nécessité de se tromper pour apprendre.

personnalisés.

L'incontournable nécessité du travail en équipe

Dans des temps formalisés avec ordre du jour anticipé, à raison de 4 heures par semaine, il permet à l'institution CLEPT de mettre en commun, se questionner, d'inventer des réponses possibles, d'analyser des pratiques... bref de descendre de vélo pour se regarder pédaler. Voici quelquesunes des questions abordées. Comment sortir certains élèves de l'instant? De la seule réactivité? Comment faire partager la certitude que l'activité intellectuelle féconde s'élabore dans la durée? Comment trouver les situations qui rendent moins difficile sa réalisation?

Peut-être faut-il envisager avec plus de détermination la mise en projet d'apprendre de nos élèves, en exploitant mieux et davantage les vertus du TPE; les TPE comme lieu où il peut se passer des choses.

Dans les interstices de l'informel, il permet d'ajuster, en permanence, les réponses individualisées en fonction des évolutions perçues par l'un et inaperçues par l'autre.

QUI SONT CEUX QUI FONT VIVRE LE CLEPT AU JOUR LE JOUR ET QUELLES CONVICTIONS PARTAGENT-ILS ?

Qui sommes-nous ? Surtout pas des profs qui se mettent en marge du système. Amoureux de notre métier, nos expériences antérieures nous ont permis de poser un regard critique sur l'école.

Construire une offre scolaire alternative est une opportunité à saisir pour proposer à des élèves « décrocheurs » un projet d'éducation, un projet d'enseignement, bref un projet d'école.

Il ne s'agit pas d'adapter un dispositif pour une catégorie d'élèves, pas plus qu'il ne s'agit d'être dans un mouvement de discrimination positive, mais plutôt de mettre en œuvre une conception de l'enseignement, du savoir et de la professionnalité enseignante.

PLACE DE LA NOTATION

La notation reste élément incontournable d'un processus d'évaluation L'implicite ne se niche pas que dans le disciplinaire; ainsi la valeur d'une note est-elle, elle aussi, incroyablement nimbée à la fois de mystère et de faux allant de soi : Il faut donc montrer et démontrer sans cesse que cette note est dépendante de critères choisis par le correcteur, d'un barème fluctuant en fonction de priorités là aussi librement choisies par ce même correcteur. Il faut montrer qu'une note est effacée purement et simplement par une autre si entre les deux un travail supplémentaire a permis de franchir une nouvelle étape dans la maîtrise du savoir évalué. Alors, quand ce travail de clarification des règles du jeu est réalisé, quand il est collectivement assumé, le tragique des notes s'efface et le sérieux y gagne.

Par ailleurs, le partage des responsabilités autres que celles relevant de son domaine d'enseignement disciplinaire: ainsi un professeur de lettres est en même temps coresponsable d'un atelier culturel, d'une « boutique d'écriture », tuteur de sept élèves, et coresponsable d'un « groupe de base ». Cela concourt à renforcer le « filet » de protection qu'il faut tisser pour aider chacun à raccrocher par une entrée ou par une autre.

Les bienfaits du monitorat : ce monitorat, entre élèves, peut se développer aussi bien pendant les temps de cours que sur des temps de travail aménagés... Nombreux sont ceux qui découvrent ainsi qu'il n'y a pas de fatalité du « j'y arrive pas » ou du « j'y comprends rien », passant

Les indicateurs, sont

loin de rendre

Nombreux sont ceux qui découvrent qu'il n'y a pas de fatalité du « j'y arrive pas » ou du « j'y comprends rien », passant tour à tour de la situation du demandeur à celle

tour à tour de la situation du demandeur à celle du demandé.

du demandé.

Une conviction partagée avec les élèves : équité ne se confond pas avec égalitarisme

C'est sans doute une des découvertes les plus satisfaisantes que le CLEPT nous ait offertes.

La discrimination n'est vécue ni comme injuste ni comme arbitraire mais comme un élément nécessaire de la personnalisation de la relation pédagogique. « Mais globalement », demandent aussi bien les proches que les supérieurs hiérarchiques, « est-ce que ça marche ? » Cette question, toute légitime qu'elle soit, est toujours difficile à saisir. Bien sûr, maintenant que la première promotion de bacheliers est là, il est possible d'afficher sereinement des résultats plus qu'honorables.

De même que les réussites au

DE NOMBREUX ÉCUEILS...

Nous rencontrons régulièrement certaines difficultés dont nous avons parfois le sentiment qu'elles nous paralysent dans une posture d'impuissance démobilisante.

Les temps de réflexion du vendredi après-midi sont souvent consacrés à ces « points noirs », parmi lesquels les conduites addictives des élèves ; le volontariat pas toujours synonyme d'« avoir la volonté de » (s'ils sont volontaires pour être au CLEPT se pose encore pour eux la question du projet, de l'assiduité) ; certains ont également des problèmes financiers et sont contraints de se salarier ; par ailleurs le passage de l'oral à l'écrit est une des difficultés majeure « scolairement parlant ».

Les écueils sont nombreux et tout particulièrement quand ils naissent du découragement de l'élève et pire encore, du découragement du prof. Mais là, l'indispensable équipe fait son travail de mise à distance, de relativisation, d'analyse des pratiques, de suggestions...

Les difficultés existent aussi du côté des enseignants : l'impatience des enseignants face aux montagnes russes des investissements scolaires des élèves, ainsi que le désarroi qui parfois s'installe face à des difficultés d'ordre psychologique devant lesquelles ils se sentent démunis, sans parler de celles créées par l'institution.



Prendre le travail scolaire au sérieux mais pas au tragique.

brevet des collèges et le taux d'acceptation des dossiers dans diverses filières spécialisées, professionnelles ou techniques, sont franchement flatteurs...

Mais, ces tout petits indicateurs, sont loin de rendre compte des effets multiples que cette école alternative produit ou ne produit pas.

QUELQUES **CARACTÉRISTIQUES** DES 200 ÉLÈVES

45 % de filles, 55 % de garçons. Âge moyen d'entrée au CLEPT : 18 ans. Temps moyen de déscolarisation: 14 mois. Proportion de jeunes dits « d'origine étrangère » : 33 %. Répartitions des élèves en fonction des CSP de leurs pères : 9 % : agriculteurs, artisans, chefs d'entreprise, 30 % : cadres supérieurs, enseignants, professions libérales, 30 %: ouvriers et employés, 12 % : sans emploi (retraités, chômeurs, congés maladie longue durée), 19 % : décédés ou perdus de vue.



CATEGO/ US PRATIQUE

RETRAITES FILLON. La loi Fillon a profondément modifié les règles de prise en compte des enfants. Elles dépendent de la situation de la mère et de la date de naissance de l'enfant : avant ou après 2004. Tout ceci sur fond de dégradation des droits.

Bonifications pour enfants

Enfants nés ou adoptés avant 2004.

Les enfants nés ou adoptés avant le 1^{er} janvier 2004 peuvent encore ouvrir droit à bonification mais la situation des mères est rendue complexe par l'introduction d'une condition d'interruption d'activité qui n'était pas exigée dans l'ancien code des pensions.

Pour les enfants du conjoint, le droit à bonification est maintenu, mais en pratique, la condition d'interruption d'activité est difficilement réalisée.

Pour les pères, seul le régime fonction publique peut ouvrir des droits: les conditions d'interruption d'activité doivent donc être impérativement remplies pour que l'enfant puisse être pris en compte.

Enfants nés ou adoptés à compter du 1/1/2004

Ils n'ouvrent plus droit:

• Qu'à une majoration de la durée d'assurance de 6 mois, utile pour limiter ou éviter la décote, pour la mère qui accouche après son recrutement comme fonctionnaire;

Enfants nés ou adoptés avant 2004

Situation de la mère au moment de la naissance ou de l'adoption de l'enfant	Droit à bonification d'un an par enfant dans le régime fonction publique
Fonctionnaire en activité	OUI, SOUS RÉSERVE de remplir la condition d'interruption d'activité d'au moins deux mois (congé de maternité, congé pour adoption, congé parental, congé de présence parentale, disponibilité pour élever un enfant de moins de huit ans).
Fonctionnaire en position de disponibilité ou en position hors cadre	NON, MAIS l'enfant sera pris en compte par le régime d'affiliation si la mère a exercé une activité durant cette période. Il permettra donc une majoration de la durée d'assurance prise en compte pour établir s'il y a lieu d'appliquer une décote ou une surcote au montant de la pension versée au titre du régime fonction publique.
Agent non titulaire dont les services ont été validés	OUI, dans les mêmes conditions que pour la mère fonctionnaire en activité.
Agent non titulaire dont les services n'ont pas été validés	NON, l'enfant n'ouvrira droit qu'à une majoration d'assurance dans le régime général.
Salariée du secteur privé ou indépendante affiliée au régime des commerçants ou des artisans	NON, l'enfant sera pris en compte par le régime auquel la mère était affiliée, selon les règles propres à ce régime.
Étudiante	NON, SAUF si le concours de recrutement a été obtenu dans un délai maximum de deux ans après l'obtention du diplôme.
N'exerçait pas encore d'activité professionnelle	NON, MAIS le ministre assure que des dispositions sont à l'étude pour permettre une prise en compte de l'enfant.

• Ou à une neutralisation des périodes d'interruption ou de réduction d'activité (congé parental, temps partiel de droit) pour le père ou la mère. Attention, pour la mère, les deux dispositifs ne sont pas cumulables : par exemple si la mère prend un temps partiel de droit, elle perd le bénéfice de la majoration de la durée d'assurance à laquelle elle aurait eu droit si elle avait poursuivi son activité à temps plein. ■

Gracianne Charles

TEMPS PARTIEL: le droit de surcotiser

26,9 %

a loi Fillon ouvre l'option pour les personnels travaillant à temps partiel d'une surcotisation permettant le décompte des services comme s'ils avaient été effectués à temps plein. Ce taux s'applique à la quotité de temps non travaillée. Il avait été annoncé « plus élevé que la retenue actuellement appliquée sur nos traitements (7,5%) »⁽¹⁾. La promesse est tenue. Sauf si le projet dont nous disposons depuis peu était revu. Ainsi, pour un mi-temps, les retenues pour pension représenteront 7,85 % de la moitié du traitement plein auxquels s'ajouteront 26,9 % de l'autre moitié du traitement. Soit une retenue de 34,75 % du traitement indiciaire effectivement perçu.

Pour un temps travaillé de 80 %, les retenues pour pension représenteront 7,85 % de 80 % du traitement plein et 26,9 % de 20 %, soit une retenue de 13,60 % du traitement brut « perçu ».

Rappelons que la surcotisation peut permettre d'acquérir au maximum 4 trimestres et que le temps partiel de droit, choisi pour élever un enfant de moins de trois ans est validé sans surcotisation. Pour les personnels handicapés, le taux est égal à 7,85 % appliqué au traitement indiciaire qui serait perçu à temps plein et le nombre



de trimestres acquis par cette surcotisation peut être de 8.

Pour les collègues qui débuteront une CPA à la rentrée 2004, le choix peut être fait de verser une surcotisation. Le taux appliqué à la fraction de traitement non perçu est de 7,85 %. ■

Anne Féray

1. Retraite des fonctionnaires, guide pratique. Décembre 2003.

RETRAITE, FAMILLE, AUSTÉRITÉ. Entre principe européen d'égalité et austérité Fillon-Raffarin.

Jurisprudence Griesmar

ans le contexte de la loi Fillon du 21 août 2003 qui vient de profondément dégrader notre système de retraite, le gouvernement avait dû prendre en compte la jurisprudence européenne, médiatisée sous le nom de « jurisprudence Griesmar », tout en cherchant à en minimiser les effets financiers, déficit public oblige. En effet la CJCE (Cour de justice des Communautés européennes) a étendu aux hommes certains avantages, réservés jusqu'ici aux femmes fonctionnaires par le droit français, afin de compenser les inégalités fortes de carrière liées aux charges familiales qui pèsent très largement sur les femmes, particulièrement en ce qui concerne les bonifications pour enfant et les pensions de réversion. Motif : le principe d'égalité des rémunérations entre hommes et femmes posé par l'article 141 (ancien 119) du traité de Rome, notre pension étant considérée comme une rémunération continuée. Le Conseil d'État a fait application de ces principes dans les arrêts Griesmar du 29 juillet 2002 (bonifications pour enfants), Choukroun du 25 juin 2002 (pension de réversion) et Beraudo du 8 janvier 2003 (jouissance immédiate de la pension pour les pères de trois enfants et plus).

S'appuyant sur cette jurisprudence, des pères concernés ont été contraints d'intenter des actions devant les tribunaux administratifs, le gouvernement ayant refusé par principe d'appliquer la règle de droit. Devant cette attitude, nous avons mis en place une assistance juridique aux syndiqués dès la rentrée 2002, avec le secours de nos avocats, et avons actuellement plus d'une centaine de procédures en cours. Les premiers résultats, généralement positifs, commencent à arriver.

Aussitôt, c'est l'alarme au ministère des Finances! L'extension aux pères des bonifications pour enfants coûterait entre 3 et 5 milliards de francs par an (évaluation 2001) et 750 000 pères fonctionnaires pourraient prétendre à une jouissance immédiate de leur pension. À défaut de moyens, du côté du gouvernement on a des idées...

1er temps: seuls les pères partis depuis moins d'un an pourront demander la révision de leur titre de pension.

2º temps : la loi Fillon égalise les droits des pères et mères au détriment de tous ; les anciennes règles ne s'appliquent plus après le 28 mai 2003 (bien que la loi ait été publiée le 22 août 2003!); les nouvelles règles conservent les bonifications pour enfants nés avant 2004 sous réserve de conditions plus restrictives, les enfants nés après 2004 n'étant pris en compte que dans la durée d'assurance (voir article p. 32). La loi ne modifie pas le code des pensions en ce qu'il réserve la possibilité de jouissance immédiate de la pension aux mères de trois enfants.

3° temps: le Conseil d'État (décision du 26/9/2003) considère que l'admission à la retraite des pères de 3 enfants et plus, ne présente pas *a priori* de caractère d'urgence et qu'il n'y a pas lieu alors de donner satisfaction aux actions en référé. Ces pères devront donc attendre entre 2 et 5 ans selon les tribunaux pour voir leur demande aboutir, ce qui revient en fait à les priver du droit créé par la jurisprudence européenne. Nous étudions des stratégies de riposte avec nos avocats.

D'autres choix étaient ouverts puisque la réglementation communautaire permet de compenser des inégalités constatées, ici en défaveur des femmes, par des mesures spécifiques.

À quand le 4° temps? Dans

quelques semaines, le gouvernement soumettra au Parlement un projet de loi sur la fonction publique. Quels choix y seront inscrits? Le risque d'une suppression de ce dispositif est réel.

Concrètement, l'assistance juridique pour les syndiqués qui le demandent se poursuit. Notons en particulier que les retraités partis depuis moins d'un an et avant le 28 mai 2003 ont toutes les chances d'obtenir les bonifications pour enfants (des chances, mais moindres, jusqu'au 22 août 2003 ou depuis plus d'un an); que les pères de famille nombreuse se voient actuellement reconnaître le droit à un départ avant 60 ans.

Renée Daube renee.daube@snes.edu

LISTE D'APTITUDE

Accès au corps des agrégés

a CAPN examinant les promotions au grade d'agrégé par liste d'aptitude se tient les 24, 25 et 26 février. Elle examine exclusivement les candidatures retenues, après avis des CAPA, par les recteurs.

Le nombre de possibilités est très insuffisant au regard des attentes légitimes de reconnaissance des qualifications acquises et trop de collègues -pour certains inscrits sur les listes rectorales depuis plusieurs années- sont en attente de promotion. Deux éléments l'expliquent: insuffisance des recrutements par concours mais aussi de l'attractivité de nos métiers, une partie des lauréats aux concours de l'agrégation se dirigent vers d'autres horizons et le nombre de titularisations diminue d'autant. Sur fond de baisse généralisée ces dernières années, il y a aussi des distorsions selon les disciplines. Pour la rentrée 2004, 378 promotions seulement seront possibles (cf. tableau ci-contre).

Et l'avenir pourrait être bien sombre. Le gouvernement opère la razzia sur les postes aux concours (dont -400 postes pour l'agrégation externe). Ce serait donc encore moins de promotions par liste d'aptitude pour 2005. Nous ne nous résignons pas et la grève du 12 mars doit être puissante. Le SNES ne peut accepter une situation désastreuse pour le service public comme pour les personnels. Il continue aussi à revendiquer une modification des bases de calcul des contingents: 1 promotion par liste d'aptitude pour 5 titularisations par concours au lieu d'une pour 7 actuellement.

Disciplines	Nominations possibles				
Discipilites	2004-2005	Évolution			
Philosophie	13	+ 2			
Mathématiques	56	=			
Sciences physiques	42	-4			
Sciences vie Terre	31	+1			
Philosophie	14	+1			
Lettres classiques	15	-1			
Lettres modernes	32	=			
Histoire-Géographie	34	-1			
Sciences sociales	5	-1			
Anglais	25	-1			
Allemand	11	-1			
Espagnol	14	=			
Italien	3	=			
Russe	0	=			
Portugais	1	=			
Arabe	1	=			
Hébreu	0				
Japonais	1	1			
Chinois	1				
Economie et gestion	22	+1			
Mécanique	9	-1			
Génie mécanique	8	=			
Génie civil	6	-1			
Génie électrique	8	=			
Biochimie-Génie biologique	3	-1			
Arts plastiques	7	+ 1			
Arts appliqués	2	=			
Education musicale	6	=			
EPS	21	=			
TOTAL	378	-2			

CATEGO/ US PRATIQUE

HORS-CLASSES De fortes inquiétudes pour l'avenir

es possibilités de promotion à la hors-classe au titre de la rentrée scolaire 2004 sont connues. Stabilité pour les certifiés (5 400 promotions) comme pour les agrégés (1 401), et les professeurs d'EPS (715) mais recul pour les autres corps. Deux effets se conjuguent : l'absence de création d'emplois budgétaires nouveaux dans le contexte très défavorable du budget 2004 et l'achèvement de la mobilisation des « rompus de temps partiel » que nous avons obtenue il y a trois ans. C'est ce dernier facteur qui explique surtout le différentiel d'évolution selon les corps. Pour les certifiés, cela apporte 1421 promotions, 202 pour les agrégés et 8 seulement pour les CPE.

En tout état de cause, du fait de choix budgétaires négatifs, le nombre de promotions possibles reste tout à fait insuffisant pour garantir à tous l'ac-

PROMOTIONS DE GRADE 2004-2005						
Hors-classe Classe except						
Agrégés	Certifiés	PEGC	CPE	PEGC		
1 401	5 400	1 755	150	1 350		

cès aux hors-classes, notamment pour les certifiés et agrégés.

Débouché de carrière ouvert à tous et conquis en 1989, la hors-classe est un élément de la revalorisation de nos métiers. Nous avons dû beaucoup batailler ces dernières années pour défendre cet acquis et n'avons pas réussi à obtenir la réparation des injustices qui frappent encore nombre de collègues actifs comme retraités. Aujourd'hui, les orientations ministérielles sont inquiétantes pour l'avenir. La réforme des retraites que nous continuons à combattre risque de se traduire rapidement par un ralentissement des

départs en retraite qui alimentent l'essentiel des possibilités de promotion. Tout aussi graves sont les suppressions massives d'emplois budgétaires programmées et le choix de la réduction générale des dépenses publiques.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la loi organique sur les lois de finances (LOLF) prévue pour 2006 pourrait se traduire par des arbitrages entre masse salariale –et donc promotions accordées – et nombre de postes à consacrer à l'encadrement pédagogique et à l'offre de formation. La décision pourrait bien être laissée aux recteurs. Les choix gouverne-

mentaux de décentralisation et de déconcentration accrues visent à accentuer le désengagement de l'État et le renforcement de l'autonomie des services déconcentrés alors que le mouvement du printemps dernier a montré la détermination de nos professions – avec le soutien de l'opinion publique – à défendre le cadre national de l'éducation.

Il s'agit bien de renforcer les hiérarchies locales et d'affaiblir les garanties collectives. Le ministère n'a-t-il d'ailleurs pas tenté cette année d'introduire des critères laissés à l'appréciation des recteurs pour modifier les barèmes nationaux pour l'accès aux hors-classes.

Les actions que nous menons concernent aussi pleinement nos carrières. C'est une raison supplémentaire pour les réussir.

Fabrice Giovanazzi, Nicole Sergent

Notation administrative

a campagne de notation administrative 2004 est engagée dans la plupart des académies. Stagiaire ou titulaire chaque collègue reçoit une proposition de note établie par le chef d'établissement. Cette proposition doit être communiquée à l'intéressé(e) avant d'être transmise au recteur qui arrête la note définitive. Chacun doit y accorder une attention particulière pour vérifier à la fois le respect des compétences du chef d'établissement qui se prononce exclusivement sur la manière de servir et la concordance des appréciations portées appréciation littérale et pavés – avec la note chiffrée proposée. Les grilles de référence - cf. US supplément carrières n°593 du 24 octobre 2003 et www.snes.edu - sont un outil pour défendre vos droits afin de ne prendre aucun retard en matière de notation administrative. Veillez notamment à la concordance entre note et échelon détenu en tenant compte de votre ancienneté dans l'échelon.

En cas de changement de corps, soyez très vigilant. La notation administrative est une composante de la note globale qui détermine l'avancement de chacun et donc l'amélioration du traitement indiciaire. Les sections académiques vous donnent des éléments complémentaires d'information. N'hésitez pas à prendre contact avec les S3. Toute contestation de note est soumise à un examen en CAP. C'est la note chiffrée qui doit être contestée. Usez de ce droit en cas de désaccord avec

la proposition du chef d'établissement ou (et) avec la note arrêtée par le recteur. ■

AGRÉGÉS : Moyennes académiques et nationale 2003 par échelon										
Echelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Aix-Marseille	34,24	34,55	35,30	36,59	37,77	38,72	39,38	39,73	39,91	39,97
Amiens	34,42	34,70	35,30	36,47	37,73	38,75	39,37	39,75	39,70	39,98
Besançon	34,56	34,67	35,58	36,80	38,03	38,94	39,65	39,84	39,97	39,97
Bordeaux	34,38	34,78	35,49	36,70	37,85	38,81	39,37	39,76	39,91	39,98
Caen	34,12	34,71	35,44	36,86	38,05	38,94	39,39	39,73	39,90	39,97
Clermont	34,41	34,60	35,50	36,66	37,76	38,86	39,50	39,80	39,93	39,99
Corse	34	35	36,25	37,56	38,45	39,61	40	40	40	40
Créteil	34,30	34,81	35,45	36,57	37,93	38,85	39,39	39,75	39,91	39,99
Dijon	34,47	34,64	35,23	36,71	37,74	38,90	39,33	39,74	39,93	39,97
Grenoble	34,64	34,78	35,45	36,86	37,96	38,66	39,38	39,76	39,93	39,99
Guadeloupe		34,52	35,58	36,34	37,80	38,75	39,31	39,73	39,88	39,94
Guyane	34	35	35,48	36,84	37,62	38,82	39,26	39,73	39,88	39,97
Lille	34,07	34,57	35,51	36,71	38,11	39,03	39,47	39,73	39,93	39,98
Limoges	34,20	35	35,36	36,76	38,16	38,88	39,34	39,81	39,90	39,90
Lyon	34,39	34,68	35,51	36,82	37,98	38,84	39,40	39,77	39,92	39,96
Martinique		34,15	35,83	36,76	37,98	38,76	39,52	39,73	39,87	39,96
Montpellier	34,43	34,73	35,41	36,61	37,80	38,84	39,40	39,74	39,92	39,98
Nancy-Metz	34,25	34,56	35,37	36,70	37,98	38,92	39,38	39,72	39,94	39,99
Nantes	34,34	34,60	35,58	36,83	37,93	38,88	39,52	39,85	39,95	39,99
Nice	34,45	34,77	35,68	36,77	37,87	38,86	39,47	39,80	39,95	39,98
Orléans-Tours	34,39	34,66	35,55	36,66	38,04	38,89	39,49	39,80	39,94	39,98
Paris	34,24	34,61	35,31	36,72	37,88	38,82	39,40	39,80	39,91	39,98
Poitiers	34,52	35	35,75	36,72	37,93	38,94	39,59	39,83	39,95	39,99
Reims	34,20	34,75	35,47	36,67	38,10	38,94	39,34	39,77	39,95	39,98
Rennes	34,30	34,59	35,55	36,80	37,93	38,95	39,60	39,89	39,98	40
Réunion	34		35,06	36,67	37,82	38,72	39,36	39,75	39,92	39,98
Rouen	34,37	34,60	35,47	36,63	37,88	38,86	39,49	39,87	39,95	39,99
Strasbourg	34,23	34,66	35,31	36,65	38,01	39	39,51	39,81	39,94	39,98
Toulouse	34,71	34,29	35,31	36,55	37,92	38,90	39,44	39,80	39,95	39,99
Versailles	34,39	34,79	35,46	36,68	37,94	38,84	39,45	39,74	39,93	39,97
TOM			36,10	36,92	38,11	38,91	39,45	39,81	39,91	39,99
Affaires étrangères				36,37	38,30	38,31	39,35	39,93	39,85	39,98
Agence			35,66	36,57	37,62	38,30	39,24	39,55	39,83	39,98
Moyenne nationale	34,35	34,71	35,45	36,68	37,93	38,86	39,44	39,78	39,92	39,98



Vous hésitez à vous syndiquer ou vous resyndiquer ? Nous aimerions vous convaincre que votre place est avec nous. Au moment où les attaques contre les droits sociaux sont sans précédent depuis 50 ans, il est indispensable de surmonter réticences ou désaccords pour se serrer les coudes et aller à l'essentiel.



« Je veux bien adhérer au SNES si je peux y faire quelque chose!»

Partout dans le SNES les besoins sont grands pour accueillir les collègues et syndiqués, les aider et conseiller sur une difficulté personnelle ou un conflit dans un établissement, tenir les permanences téléphoniques. Des militants vous accueilleront et vous aideront à faire vos premiers pas et vous rendre utile pour vos collèges.

Mais l'action syndicale se construit déjà dans son établissement, avec ses collègues de travail. Pour vous aider le SNES organise des stages de formation syndicale.

« Qu'est-ce que le syndicat apporte ? »

Il informe avec sa presse, *l'Université syndicaliste*, le *Courrier de S1*, les bulletins académiques, les sites Internet. Il accompagne et conseille lors de toutes les opérations de gestion de carrière, promotion, accès à un autre corps, mutation, départ à la retraite...

et par des milliers d'interventions annuelles fait respecter les droits des syndiqués et fait corriger de nombreuses erreurs de gestion. Il est lieu de débat et de réflexion, de formation. Pour résumer, le syndicat peut vous apporter beaucoup et vous pouvez aussi apporter beaucoup au syndicat.



PESEZ BIEN LE POUR ET LE CONTRE ET REJOIGNEZ-NOUS!

Pour adhérer au SNES, utilisez un bulletin académique. Vous le trouverez dans votre établissement ou sur le site Internet académique ou à défaut retournez le coupon ci-dessous au :

SNES - adhésions - 1, rue de Courty - 75341 Paris Cedex 07.

DEMANDE D'ADHÉSION
à remettre au trésorier du SNES de votre établissement (ou à votre section académique pour les isolés)
Date de naissance sexe : □ masc. □ fém.
NOM PRENOM
Résidence, bâtiment, escalier N° et voie
Commune si différente du bureau distributeur
Code postal Bureau distributeur
Nom de jeune fille Téléphone
Établissement d'affectation : code
Nom et adresse :

INTERNATIONAL

Cap sur l'Europe en Lituanie

l'occasion du 3° séminaire organisé à Vilnius par l'OAJ (Finlande) avec le concours du SNES, pour les syndicalistes enseignants des pays baltes, *l'US* a rencontré Tatiana Babrauskiene du syndicat des enseignants de Lituanie (LEETU).

L'US: Une majorité de citoyens de Lituanie s'est prononcée pour l'entrée du pays dans l'Union européenne. Quelles étaient les principales questions dans le débat public précédant le référendum?

Tatiana Babrauskiene: Les questions les plus fréquemment abordées sont multiples, et le débat se poursuit aujourd'hui. Elles sont parfois très générales: pourquoi l'UE s'élargit-elle à de nouveaux pays? Les pays candidats, et la Lituanie en particulier, sont-ils suffisamment préparés à devenir membres? L'Union elle-même est-elle suffisamment préparée à l'élargissement?

Mais elles portent également sur des points très précis : quels sont les avantages concrets de l'adhésion pour les citoyens lituaniens ? Quelles vont être les conséquences sur les paysans? La Lituanie va-t-elle appliquer des normes sociales plus avancées pour ses travailleurs (conditions de travail, salaires, protection sociale) après l'adhésion ou non ? La Lituanie adoptera-t-elle l'euro et quand ? Pourquoi la Lituanie devrait-elle fermer la centrale nucléaire d'Ignalina qui lui fournit l'essentiel de son électricité ? L'élargissement représente-t-il un risque d'augmentation de la criminalité, du trafic de drogue et d'êtres humains? Est-ce que les contrôles sur les personnes seront véritablement supprimés aux frontières entre la Lituanie et les autres pays de

Sans parler du fait que ce n'est pas évident pour un pays qui vient à peine de se libérer de l'emprise de l'Union soviétique (1990-1991) de décider de rejoindre une autre Union, démocratique celle-là, et certes pas un processus de vote; mais il y a des gens qui ont l'impression de ne pas avoir encore assez profité des délices de la souveraineté nationale!





L'US: Que pensent les enseignants en général, et le syndicat LEETU en particulier, de cette perspective de rejoindre l'UE en mai 2004?

T. B.: Je pense qu'une majorité d'enseignants ont une approche globalement positive, de par leur situation dans la société et leur niveau d'information. Ils espèrent que la nécessité de mettre le système éducatif au niveau de ses voisins signifiera plus d'efforts pour l'éducation et une meilleure considération du gouvernement pour les enseignants. Ils connaissent les dispositions qui vont permettre de voyager, de travailler dans n'importe quel pays membre, ou d'y faire totalement ou partiellement des études, d'y bénéficier d'une couverture sociale, de participer comme résident européen aux élections locales et européennes. Même s'il y a des difficultés pour concrétiser tout cela, c'est une immense bouffée d'oxygène en perspective.

Il y a déjà pas mal de temps que la confédération (LTUC) a commencé à travailler à l'entrée dans l'Union avec l'aide des structures syndicales de la CES et de la CISL. Le syndicat de l'enseignement participe également à des groupes de travail, à des séminaires de formation comme celui-ci. Nous sommes conscients que ce travail avec des organisations qui ont l'expérience d'une

lutte syndicale de longue date, dans des pays où ont été imposées des normes de haut niveau en matière de santé, de sécurité au travail, d'environnement, ne peut que nous aider à progresser.

L'US: Penses-tu que cela va changer quelque chose dans le travail syndical au quotidien?

T. B.: Bien sûr! Mais cela ne va pas être simple. Il faut se souvenir que pendant la période soviétique, 97 % des employés étaient membre des syndicats par principe. Les dirigeants étaient désignés par les hiérarchies administratives et d'entreprise qui décidaient du contenu des accords que les syndicats allaient signer. C'était

purement formel, sauf que cela permettait aux adhérents d'accéder à un certain nombre de services organisés par les syndicats (sports, culture, loisirs...). Une génération d'adhérents et de cadres du syndicat sont issus de cette culture.

Après l'indépendance, l'établissement de syndicats dans les entreprises privées est devenue pratiquement impossible. Les menaces de licenciement pour toute activité syndicale sont devenues courantes, avec l'accord tacite du gouvernement, laissant entendre que les syndicats, survivance du passé, sont incapables de jouer un rôle dans une économie de marché, et peuvent même mettre en cause l'indépendance d'un pays à l'économie encore fragile. Le taux de syndicalisation est tombé à 20/25 % de l'ensemble des actifs, et à un niveau très bas dans les branches privatisées dès l'indépendance. Aujourd'hui, les jeunes redécouvrent le besoin d'organisations syndicales capables de contester, de mener des luttes, de proposer des solutions alternatives. Mais ils n'ont pas d'expérience, ils ne savent pas comment s'y prendre concrètement. D'où l'importance du resserrement des liens avec les syndicats des autres pays de l'Union européenne. ■

Propos recueillis et traduits par Jean-Marie Maillard

Bombay: succès du forum

e 4e Forum social mondial s'est tenu du 16 au 21 janvier à Bombay. Le choix de ce lieu n'est pas anodin. Après trois ans au Brésil, le FSM se devait, pour prendre de l'ampleur et du poids par rapport aux gouvernements et aux multinationales, de se tenir dans un pays du continent africain ou asiatique. Le choix de l'Inde et de Bombay est lui aussi stratégique : l'Inde est à deux visages. La mondialisation des échanges, les alternatives économiques au capitalisme, la question des OGM et de l'agriculture en général, la place des femmes dans la société mais aussi la lutte contre la guerre, le problème du racisme et des castes ont été les principaux sujets abordés. Rappelons pour mémoire que le principe des castes a été aboli en Inde dans la Constitution de 1947.

Cependant, ce sujet n'a pas été abordé lors des discussions informelles avec les Indiens rencontrés sur le site.

L'avenir des forums sociaux a bien entendu tenu une place importante dans les discussions. La crainte de certains est un risque de formalisation du passé sans une réelle projection vers l'avenir.

Ils insistent sur la nécessité d'un programme d'actions communes à tous. D'autres, comme Chico Whitaker, ont une vision plus optimiste faisant du FSM un événement mondial qui en entraîne une foule d'autres, plus locaux.

Le forum s'est conclu sur une manifestation dans le centre ville de Bombay (quartier sud) qui n'a regroupé qu'environ 10 000 personnes. Ceci est fort surprenant quand on sait que le forum a été traversé chaque jour par des dizaines de manifestations (dalits, bouddhistes...).

Comment faire en sorte que les peuples se saisissent de ces analyses pour faire avancer les luttes dans leur propre pays ? Comment un tel événement mondial peut-il faire accroître la pression sur les gouvernements et les multinationales ?

Comment faire, par exemple, dans l'éducation, pour ne pas vouloir à tout prix imposer notre système de réflexion et de pensée dans des pays qui peuvent en avoir d'autres mieux adaptés à leur culture ?

Telles doivent être les pistes à approfondir lors de prochains forums, Porto Alegre l'an prochain et peut-être ensuite sur le continent africain.

Les enfants dans la mondialisation

ette conférence a revêtu une forme particulière : ponctuée de sketches et de témoignages d'enfants, elle a accueilli plusieurs manifestations d'enfants avant de commencer ses travaux. Les principaux thèmes, abordés pour la première fois dans un forum mondial, étaient les droits et le travail des enfants

De l'avis général on ne peut pas limiter la recherche d'un autre monde aux seuls problèmes des adultes. Il faut impérativement agir pour les enfants. Dans beaucoup de pays (y compris les pays occidentaux) un grand nombre d'enfants n'ont pas accès à l'éducation. Cela provient de plusieurs facteurs. Certains pays voient leur éducation privatisée à des fins de profits ce qui fait directement baisser le taux de scolarisation.

Dans d'autres, la recherche d'un travail par les parents est tellement difficile et la tradition de l'école si peu ancrée, que les enfants sont livrés à eux-mêmes (les Philippines par exemple).

Enfin la globalisation de l'économie pousse les grandes entreprises à se délocaliser pour trouver la main-d'œuvre la moins chère et la plus flexible pour pouvoir remporter les marchés. Les enfants sont alors une cible privilégiée.

Les conséquences de cet état de fait sont multiples. En Colombie, même s'il existe une loi de protection des mineurs, celle-ci est peu respectée et les enfants tombent entre les



mains des trafiquants de drogue. Aux Philippines, les enfants, livrés à eux-mêmes, s'adonnent aux trafics en tout genre et rejoignent les gangs. Lorsqu'ils sont arrêtés et jetés en prison, ils sont victimes de brutalités et d'abus sexuels tant de la part de la police que de la part des prisonniers adultes. Enfin, la question du sida touche aussi les enfants. Environ 95 % des enfants atteints du virus n'ont pas accès à la thérapie à cause de l'absence de médicaments génériques mais aussi de la difficulté à recenser les malades.

Cependant, plusieurs intervenants ont affirmé que l'éducation ne devait pas être le seul chantier à mettre en place pour venir en aide aux enfants. Des droits fondamentaux tels que le droit à la vie, à la famille, à une place dans la société, à la libre expression, au logement, à la sécurité ou à la vie associative doivent aussi être mis en avant. Une intervenante pakistanaise, parlant d'une de

ses visites aux États-Unis affirmait que même dans ce pays certains de ces droits (logement ou éducation) ne sont pas respectés. Elle estimait, de plus, qu'il fallait que les enfants fassent valoir eux-mêmes leurs droits.

Enfin, parmi ces enfants, une catégorie est particulièrement touchée, les handicapés. De nombreuses écoles, par exemple, ne sont pas équipées pour les recevoir. Ils sont souvent regroupés, ce qui ne peut être un facteur d'intégration.

Pour conclure, citons la campagne des Nations unies dite « Millenium » qui impose aux pays la réalisation, d'ici à 2015, d'objectifs tels que l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim, l'accès universel à l'école primaire, la promotion de l'égalité des genres et la politisation des femmes, la réduction de la mortalité des enfants...

х м

A LIRE

Revue des revues

ESPACES TEMPS

N° 82/83, 4° trimestre 2003.

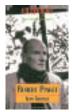


Réflexions sur le couple continu/discontinu pour appréhender ses contradictions et sa nécessité dans l'analyse de l'espace. On lira avec intérêt

l'article sur les intermittents du spectacle – pour l'actualité –, un point de vue contestable, et celui sur les périodes de l'espace pour essayer de comprendre notre environnement.

EUROPE

Nºs 897/898, janvier-février 2004.



Ce numéro nous invite à redécouvrir l'écrivain Robert Pinget, avec la publication de quelques inédits et le philosophe/critique Jean Grenier. Une lecture nécessaire.

FUTURIBLES

N° 294, février 2004.



Paradoxalement, l'article qui fera le plus réfléchir porte sur l'écrivain Jerome K. Jerome vu comme un précurseur de la dystopie ou utopie négative. Une autre

façon de lire cet humoriste. Pour le reste, une interrogation sur la place de la prospective.

LA PENSÉE

 N° 336, octobre/décembre 2003.



Un dossier ouvre le numéro sur le travail forcé et l'esclavage moderne. Passant des réponses du droit à la précarité, il n'arrive pas à traiter

réellement la question. Une réflexion à poursuivre. De même que celle concernant la laïcité qu'aborde aussi Antoine Casanova.

INFOSURR

N° 52, juillet-août 2003.



Cette revue, qu'on trouve aussi sur le Net

- infosurr@infosurr.net - veut informer sur le surréalisme. Ce numéro s'ouvre sur le

scandale que représente la vente de la succession André-Breton pour se poursuivre avec quelques portraits, trop rapides à notre goût. Ils donnent simplement envie d'en savoir plus.

SPÉCIAL ÉCONOMIE

Des économistes à la réflexion sur l'économie

o s e p h Schumpeter est le dernier des grands écononomistes classiques. Il arrivait à brasser à la fois toutes



les sciences sociales et l'histoire. Raymond Barre le rappelle dans son introduction, lui qui a essayé de suivre ses traces et n'a réussi qu'à devenir Premier ministre. Son ouvrage majeur fut posthume, Histoire de l'analyse économique. En trois tomes, il brasse l'histoire économique – autant que philosophique – des fondateurs à l'âge de la science en passant par l'âge classique. Un voyage à travers le temps permettant de concevoir sa vision des mécanismes économiques.

Elle est évidemment contestable, fortement ancrée dans le libéralisme et dans la croyance de l'équilibre réalisé par le libre jeu des marchés. Il n'empêche, la culture dont il fait preuve manque pour le moins à tous les économistes d'aujourd'hui trop mathématiciens pour être... écono-

mistes.



rebrousse poils. Cet Antimanuel s'essaie à remettre les sciences

sociales à l'endroit en introduisant, comme il se doit, la politique. On a perdu le sens des choix politiques pour imposer des visions d'experts. À juste raison, il les dénonce et, se servant de la littérature, montre, indique la totalité du fait social comme l'impossibilité de « faire » de l'économie, de la considérer comme une science pure. Une lecture décapante qu'on aura intérêt à consulter en même temps que le monumental ouvrage de Schumpeter.

Joseph Stiglitz fut des dirigeants de la Banque mondiale et du



FMI. Autant dire économiste libéral bien que ce soit un oxymore. Ce prix Nobel a rompu les amarres, en ouvrant les yeux sur la réalité et les conséquences dramatiques en termes d'augmentation de la pauvreté des politiques d'inspiration libérale. Dans son dernier ouvrage, Quand le capitalisme perd la tête, il dénonce la place des marchés financiers comme la politique imposée par les grandes organisations internationales (OMC comme FMI) au pays du tiers monde. Il plaide pour un « nouvel idéalisme démocratique ». L'économiste s'est transformé en utopiste et en pamphlétaire.

Il fallait bien une réflexion sur l'enseignement de l'économie dans le supérieur comme dans le secondaire. Un philosophe —

Christian Laval – était peut-être le mieux placé. Dans la filiation de la problématique d'ATTAC, les auteurs se posent la question de la

formation des citoyens. Il faut dire que l'envahissement des mathématiques fait reculer l'ensemble de l'analyse des sciences sociales. Il faudrait revoir les programmes.



Nicolas Bénies

- Histoire de l'analyse économique, vol. 1, Les fondateurs, 519 p., vol. 2, L'âge classique, 499 p., vol. 3, L'âge de la science, 711 p., Joseph A. Schumpeter, Tel/Gallimard.
- Antimanuel d'économie, 360 p., Bernard Maris, Éditions Bréal.
- *Quand le capitalisme perd la tête*, 416 p., Joseph Stiglitz, Fayard.
- L'économie est l'affaire de tous, quelle formation des citoyens ? 141 p., Christian Laval et Régine Tassi, Nouveaux Regards/Syllepse.

Philosophie et économie



Schumpeter, dans Capitalisme, socialisme et démocratie, critiquait la vision de Marx et de la société et de l'économie pour défendre le capitalisme qu'il jugeait, en 1942, menacé par la

crise de 29. Actes Sud, dans sa nouvelle collection *Les Philosophiques*, publie la section I du Capital, renouant ainsi avec la forme de la parution originelle. Marx voulait être lu par l'ensemble des ouvriers. Une sorte de redécouverte d'une analyse qui a fait couler beaucoup d'encre et reste fondamentale pour comprendre le monde d'aujourd'hui.

Notre sélection

ANTIMAMUEL

D'ECOMORNIE

► FAIRE DE L'ÉCONOMIE

François Horn a voulu traiter de ses deux disciplines, l'économie et l'informatique. Dans ce petit livre, il pose des questions-clés. De l'objet logiciel qu'il faut définir pour l'appréhender en tant que marchandise aux logiciels libres refusant justement la marchandisation. Une façon d'analyser les nouveaux marchés liés

aux technologies de l'information. Stimulant. L'économie des logiciels, François Horn, Repères/La découverte.



► UNE ENQUÊTE INACHEVÉE

René Mouriaux ressemble, par certains côtés, à Pénélope. Son thème favori, le syndicalisme en France, est éternellement à revoir. Non seulement

son histoire doit être complétée – et cette nouvelle édition le fait – mais il est nécessaire de déterminer les conditions de sa refondation pour qu'il puisse exercer ses fonctions de nouveau. Ce petit livre essaye – et il y réussit souvent – de poser l'ensemble de ces problèmes. Nécessaire.

Le syndicalisme en France depuis 1945, René Mouriaux, Repères/La découverte.

► LA BIBLE ET L'HISTOIRE

Quelle histoire nous raconte la Bible? Comment l'interpréter? À partir de connaissances éparses, les auteurs déterminent le contexte dans lequel les différentes parties de l'Ancien Testament ont été écrites pour apprécier la réalité possible, probable des faits rapportés, à partir notamment de l'architecture et des fouilles archéologiques. Un exercice laïque qui permet d'appréhender

l'enseignement de la religion. Un livre actuel. La Bible dévoilée, Israel Finkelstein, Neil Asher Silberman. Folio histoire.



Notre sélection

► LE LANGAGE ET L'ÉCRITURE



Nous avons déjà évoqué le travail de notre collègue Christophe Bident sur Maurice Blanchot. Son nouvel essai nous invite à parcourir de nouveau les récits de Blanchot, mais aussi

L'espèce humaine, unique et volumineux ouvrage de Robert Antelme témoignage incontournable de la déportation nazie, et l'œuvre de Gilles Deleuze. En rapprochant ces trois penseurs autour des phénomènes de reconnaissance à l'œuvre dans l'art et la littérature, dans le langage commun et dans diverses pratiques sociales, telle leur utilisation dans les logiques de marchandisation du réel. Elles culminent avec la télé-réalité exploitant à fond des mécanismes d'identification/reconnaissance... On ne peut s'empêcher de songer au travail de Bourdieu sur La distinction. Ce sont ici essentiellement le langage et l'écriture qui sont travaillés.

Philippe Laville

• Reconnaissances, Antelme, Blanchot, Deleuze, Ed. Calmann-Lévy.

► UNE HISTOIRE SOCIALE ET TECHNIQUE DE LA DANSE



Cette thèse publiée en 1969 – et ici rééditée – n'a pas fait l'objet, curieusement de commentaires. Jean-Michel Guilcher, analysant l'émergence de la contredanse, fabrique

les éléments d'une histoire technique et sociale de ce jeu de société. La contredanse, démontret-il, apparaît avec la Régence qui fait de la danse un plaisir en même temps qu'une représentation et pas seulement une représentation. On la retrouve après Thermidor et elle donnera naissance ensuite à la valse. La contredanse comme prémices de la Révolution ? Une thèse qui mérite qu'on s'y attarde.

* La contredanse, un tournant dans l'histoire française de la danse, Jean-Michel Guilcher, Editions Complexe, 238 p.

► UNE NOUVELLE COLLECTION



Actes Sud et « Classica » lancent cette collection de biographies des grands maîtres de la musique. Alain Duault traite de Chopin. Le lecteur connaîtra l'essentiel de sa vie et de son œuvre, mais trop superficiellement. Une

introduction, avec lexique, discographie et bibliographie. **N. B.** • *Chopin*, Alain Duault, Actes Sud, 159 p.

UNE HISTOIRE DES ETATS-UNIS

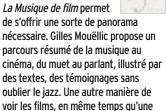
Polar et histoire

Walter Mosley, via les enquêtes d'Easy Rawlins – qui vieillit en même temps que l'auteur, un personnage attachant –, nous fait pénétrer dans une histoire particulière des Etats-Unis, celle de la communauté africaineaméricaine du ghetto de Los Angeles, Watts. Elle commence dans les années 50, avec *Le diable en robe bleue*, pour arriver en ce début des années 60 avec le dernier épisode en date, *Le casseur*.

L'environnement a changé. Les luttes pour les droits civiques permettent à un Noir de dire son fait à un directeur d'école sans craindre ni le licenciement, ni le lynchage. Des groupes s'organisent pour construire des écoles, propager une autre culture que la culture dominante, répandre l'idée que « Black is Beautiful ». C'est aussi la fin de la chasse aux sorcières, du maccarthysme. L'auteur sait nous indiquer ces transformations, sans y insister. En même temps, ce sont les débuts de la guerre du Viêt-Nam, un FBI qui mène des opérations d'infiltration de ces groupes « révolutionnaires » pour les discréditer et les supprimer via des mouchards qu'il paie... Bref les Etats-Unis d'alors dans toute leur turpitude. Le polar ? Une enquête dans les milieux de la contre-culture noire pour « sauver » un jeune homme menacé par le FBI, des histoires d'amour, de sexe comme il se doit et de meurtres... Tout est là par l'un des écrivains qui savent faire vivre de l'intérieur cette communauté spécifique. Les fantômes sont partie-prenante de cette histoire. Nicolas Bénies Evidemment ! ■

· Le casseur, Walter Mosley, Seuil/policiers.

► QUE SERAIT LE CINÉMA SANS LA MUSIQUE ?





leçon d'histoire. Le deuxième ouvrage fait appel à des contributeurs divers pour aborder les rapports entre les

musiques et les images de plusieurs points de vue. Le plus évident est celui des genres, le plus original celui des modèles d'analyse et le tout culmine dans la dernière partie dévolue à J.-L. Godard et au documentariste/poète qui nous a quittés récemment Johann Van der Keuken qui s'est beaucoup servi de la musique improvisée notamment celle de Willem Breuker.

• La musique de film, Gilles Mouëllic, Cahiers du Cinéma/Les petits cahiers, 96 p.; Musiques et images au cinéma, sous la direction de Marie-Noëlle Masson et Gilles Mouëllic, Presses Universitaires de Rennes, 255 p.

► HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS...

Le banjo est un instrument né aux États-Unis de transposition d'instruments de musique africains, c'est du moins la thèse – argumentée – que défend Nicolas Bardinet, lui-même joueur de banjo.

MOSLEY

LE CASSEUR

L'étymologie laisser penser à une origine plus européenne, mais il pourrait s'avérer que ce sont les négriers qui lui ont donné son nom.



• *Une histoire du banjo,* Nicolas Bardinet, Contrepoints/Outre Mesure.

Nos collègues Publient

► RÉHABILITATION ?

Albert Soboul est mort en 1982. Depuis les études sur la Révolution française ont reculé. Elles sont devenues plus idéologiques. Un hommage peut être un peu trop appuyé de Claude Mazauric à son maître et ami. Complété par les interviews de Soboul.

• Soboul, Un historien de son temps, Claude Mazauric, Ed. d'Albret, 254 p.

► HISTOIRE PARTICULIÈRE

L'oubli se nourrit du présent. Il était nécessaire de rappeler que les bases américaines ont existé en France et qu'une propagande s'effectuait auprès des populations françaises pour légitimer l'OTAN. La situation changera en 1967.

• Les bases américaines en France (1950-1967), Olivier Pottier, L'Harmattan, 376 p.

► HISTOIRE ET PRÉSENT

Débat américain sur deux conceptions de la République. Jefferson plaide pour l'autogouvernement, Madison veut tenir compte des intérêts de la propriété. Comparaison n'est pas raison mais les arguements restent modernes.

 Jefferson-Madison, un débat sur la République, Annie Léchenet, PUF, 127 p.

Classique

BERNSTEIN FOR EVER

D'ici peu, Deutsche Grammophon rééditera les enregistrements les plus célèbres de Leonard Bernstein, dont la carrière discographique est une des plus riches du siècle. Né en 1918, mort en 1990, Bernstein reste ce chef inspiré, débordant en concert d'une énergie et d'une sensibilité à nul autre pareil. Un pont entre l'Amérique et l'Europe qui débute sa carrière en remplaçant Bruno Walter au pied levé à la tête du Philharmonique New York pour devenir le chef attitré

de cet orchestre et conquérir finalement les orchestres européens, au premier rang desquels le Philharmonique de
Vienne. Ses fabuleuses symphonies parisiennes et londoniennes de Haydn (chez Sony), ses intégrales des symphonies de Beethoven, Brahms ou Sibé-



lius s'imposent comme de grands classiques. Surtout, on lui doit d'avoir joué sans répit et révélé avec une foi infatigable la musique de Gustav Mahler, dont il enregistre à deux reprises l'intégrale des symphonies. Cela devrait suffire: mais Bernstein, qui découvre au monde la musique de ses pairs américains – Barber, Ives, Copland – est lui-même un compositeur majeur, qu'il s'agisse de ses comédies musicales – West side story, On the town – ou de ses symphonies – Jeremiah, notamment – ou de ses œuvres sacrées – Mass. Tout un nouveau monde.

Alexis Chabot



► HISTOIRE D'UNE MÉTAMORPHOSE...

Le lecteur cultivé sait que cette première phrase ouvre A la recherche du temps perdu de Proust. Il n'est pas besoin de le savoir pour suivre les aventures drolatiques du narrateur découvrant les facettes des œuvres d'art. Une vision optimiste des capacités de la littérature à transformer le monde.

• Longtemps je me suis couché de bonne heure, Jean-Pierre Gattégno, Actes Sud. CULTURE Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

Les femmes se

Téhéran, l'examen d'entrée des filles à l'université est un événement tragicomique. Elles sont des centaines à se présenter 2 heures avant les épreuves. Une sur quatre réussira, 30 % seulement des admises auront ensuite du travail. Nasser Refaie glisse ces données sans les décliner sur le mode chagrin. Sa caméra malicieuse participe à l'excitation collective de ces candidates qui font masse : leur foule a l'allure d'une manifestation. Il en arrive de partout, à pied, en grappe, déposées par des taxis, contrôlées par des pères, des frères, des maris, des hommes en minorité et vite mal à l'aise. Parfois violents et calmés par l'apparition comique du planton de service, un soldat timide taquiné par les filles.

Elles en veulent ces Iraniennes. Différentes, riches ou moins aisées (les variantes autour du noir normatif, des pantalons et des maquillages renvoient aux distinctions sociales), filles ou femmes en rupture d'obéissance conjugale, de soumission au destin maternel et aux traditions, toutes affichent une énergie vite plus ostensible que leur voile. L'anxiété, l'âpreté de la compétition, la frime des malignes qui désespère les angoissées, le dopage des vaincues d'avance sont des phénomènes universels,



consubstantiels aux concours sélectifs. Ici, les battants de la porte de l'avenir sont ouverts mais, pour les Iraniennes, le passage est étroit. Il libère pourtant des espoirs qui sont déjà un échantillon de liberté, L'examen est un film joyeux.

C'est aussi une fiction brillante, tournée par 40° en 40 jours avec un volant de mille personnes. Le cinéaste s'évade du factuel par une fable assortie d'une morale loufoque: quand on passe un examen, ne pas oublier son échelle. La

recommandation peut paraître obscure aux lecteurs de ces lignes, elle l'est moins que la tourmente hexagonale dite du voile. La lutte pour l'accès au savoir de ces femmes «qui cherchent plutôt une indépendance morale et culturelle que vestimentaire» est tonique. Le film roboratif de Nasser Refaie annonce qu'il est temps de transposer au féminin – de travailler au corps – l'adage de l'habit qui ne fait pas le moine.

Françoise Jeancolas-Audé

• L'Examen, de Nasser Refaie.

CINÉMA

Un passé sans avenir?

Baboussia a aidé ses enfants toute sa vie; désormais trop vieille, elle est rejetée de tous. Si le socialisme se traduisait au cinéma par le folklore des appartements partagés, les nouveaux Russes sont, tout à l'inverse, repliés sur leur espace privé, luxueux ou misérable, et revendiquent leur droit à l'égoïsme. Le film se déroule comme un conte cruel, paysages de chromo sous la neige, fête au village et folie alcoolique des hommes sans avenir. Dans ce chaos glisse Baboussia, son visage, d'une paix totale, son doux entêtement à vivre et



s'adapter au désir même de ceux qui la repoussent, les images de bonheur passé qui la hantent, et ne tirent leur couleur idyllique que d'être révolus. La beauté de tout cela

vient moins d'un génie de mise en scène que de la rencontre chaleureuse des acteurs, du milieu saisi dans sa vérité cocasse et émouvante, et du regard si juste de Lidia Bobrova. La cinéaste trop rare de *Oh vous mes oies!* (1991) et *Dans ce pays-là* (1997) s'incarne sans doute dans Liza, fille dévouée mais de passage, femme de médias qui tente en vain de renouer le lien perdu entre les espaces, les époques, les générations.

Jacqueline Nacache

• *Baboussia*, de Lidia Bobrova (Russie-France, 2003).

Le cinéma militant reprend le travail

La dynamique de ce dossier tire sa pertinence d'une banque de données énorme (700 films de 1967 à 1981 et les moyens de les trouver) à laquelle renvoie un panorama analytique des problématiques de l'engagement de 1968 à aujourd'hui. Dirigé par Guy Gauthier, Thomas Heller, Sébastien Layerle, Monique Martineau, ce 110° volume CinémAction, bénéficie aussi de l'énergie de Guy Hennebelle, fondateur de cette collection indispensable, disparu en juillet 2003. Début 2004, cet ouvrage argumenté à l'écart des engouements branchés et qui ne s'en tient pas à la seule résistance immédiate aux forces dominantes inégalitaires pourrait bien être le coup d'envoi à des militantismes nou-F. J.-A. veaux.

Commande à : www.cinemaction.net. Éditions Corlet-CinémAction, ZI Maximilien-Vox, BP 86, 14110 Condé-sur-Noireau.

Colloque

Journée d'études sur *L'analyse filmique en question, bilan et perspectives*, avec des communications de Barbara Le Maître, Anne Lété, Jean-Pierre Bertin-Maghit, Christian Viviani, Pierre Berthomieu, Hervé Joubert-Laurencin, et une table ronde sur l'analyse filmique aux concours (agrégations, FEMIS), et dans le second degré, avec Christine Juppé-Leblond (IGEN), Jean-Albert Bron (*Ailes du Désir*), B. Le Maître (formatrice sur *Sans Soleil*), et les intervenants de la journée.

• Vendredi 19 mars, université Paris 7, site Jussieu, amphi 24, 9 heures, entrée libre, 2, place Jussieu, 75005 Paris, M° Jussieu, bus 89 et 67.

15° festival

Théâtres au cinéma, édition italienne, avec une intégrale Visconti, des films inspirés par l'œuvre de Gabriele d'Annunzio et une programmation liée à Giuseppe Verdi. Projections, lectures, rencontres, conférences.

• Du mercredi 17 mars au vendredi 2 avril, rens.: 01 41 60 12 34, Magic-Cinéma, rue du Chemin-Vert, 93000 Bobigny, M° Bobigny/Pablo-Picasso.

Découverte du cinéma argentin

Le 25° festival international *Cinéma du réel* nous offrira nombre de documentaires nouveaux et une rétrospective du cinéma argentin.

• Centre Pompidou, du 5 au 14 mars. Renseignements : 01 44 78 12 33, http://www.bpi.fr.

JAZZ

Du gris au bleu

Du 11 au 28 mars, Amiens se livre à la fois au jazz et aux musiques sœurs. Le trio dont on parle, E.S.T., un duo original Charles Lloyd/Gerri Allen, le jazz d'aujourd'hui avec Bugge Wesseltoft, Louis Sclavis avec trois projets, la nouvelle génération du rock folk et, comme il se doit, la musique électronique.

• Renseignements : 03 22 97 79 79, www.amiens jazzfestival.com

À quoi servent les médias? Comme chaque année, le Carrefour de la pensée organise une réflexion sur un thème précis, cette année *Médias,* mensonges et démocratie... Du 5 au 7 mars, Palais des congrès et de la culture du Mans. Entrée libre.

Ont participé à la conception de ces pages : Nicolas Beniès, Lise Bergeron, Micheline Cendorf, Francis Dubois, Françoise Jeancolas, Philippe Laville, Jacqueline Nacache, Micheline Rousselet.

TEXTES D'AUTEURS ET TÉMOIGNAGES VIVANTS FONT THÉÂTRE

Studio-Théâtre de Stains en action

a Compagnie « Studio-Théâtre de Stains » (STS) va fêter son 20e anniversaire. Elle fut parmi les premières à participer au partenariat « Réduc'SNES ». Elle a redonné vie à un lieu chargé d'histoire, ancienne baraque foraine, puis cinéma de quartier, fermé ensuite pendant 20 ans. C'est devenu un théâtre original, convivial, avec de petites tables et banquettes permettant d'accueillir une centaine de spectateurs proches des acteurs qui disposent simultanément d'un espace scénique profond, aussi spacieux que l'espace réservé au public. L'équipe du STS, animée par Marjorie Nakache, développe une activité créatrice exigeante et originale, ancrée dans sa ville, associant public et partenaires au processus de création. L'objectif est de « faire émerger une parole vivante souvent enune forme théâtrale qui transfigure le quotidien en le révélant ». travail continu depuis des années, tant avec les établissements scolaires - ateliers hebdomadaires avec 3 collèges et 1 lycée notamspectacles. Notamment autour des une rencontre fructueuse entre le l'immigration. Ont été ainsi nourries les créations de Féminin-Plupasser au moins une soirée à Stains! ■

fermée dans le silence ou l'exclusion afin de la représenter dans Cette démarche, appuyée sur un ment - qu'avec les associations de proximité, a irrigué de nombreux droits des femmes qui a permis théâtre et des voix de femmes de la cité, pour l'essentiel issues de rielles, les Vilains, J'espérons que je m'en sortira... et Valse n° 6, nouveau spectacle émouvant et d'une grande beauté, méritant de

Philippe Laville

• 19, rue Carnot, 93240 Stains (RER B ou D + bus150 Stains-Mairie), 01 48 23 06 61; studio_theatre@yahoo.fr

Pour les droits des femmes



Au monologue d'une jeune fille assassinée, issu du texte du grand dramaturge brésilien Nelson Rodrigues (mort en 1980), répondent des voix d'aujourd'hui qui disent les souffrances de femmes victimes de violences. Un jeu d'actrice d'une grande expressivité et finesse pour parcourir l'interpénétration de différents registres, réel, mémoire et hallucination. Une mise en scène réussie, intégrant

comme des respirations, des déplacements chorégraphiés et une expression musicale originale, avec des blues déchirants chantés par Jo Ann Pickens. P. L.

• Valse nº 6 et autres textes, adaptation et mise en scène de Marjorie Nakache. Avec Olivia charpentier, Sonja Mazouz, Marjorie Nakache et Jo Ann Pickens. Réduc'snes = 9,15 €, présentation détaillée du spectacle par Micheline Rousselet, dans les pages culture du site Internet www.snes.edu qui contient aussi tous les détails sur le partenariat Réduc'SNES.

LE THÉÂTRE VIVANT EXISTE, NOUS L'AVONS RENCONTRÉ...

Résistons!

lisme. La volonté de résister à réinventer. Gregory Burke, jeune auteur engagé, sans égal dans le genre théâtral, suit les pas enragés des Ken Loach, Costa-Gavras, Arcand, et relève le gant, le débat. Un texte brillant et courageux, servi avec brio par une mise en scène ingénieuse, et un quatuor d'acteurs généreux et sincères. Lise Bergeron · Gagarin Way, à Paris, au Rond-Point jusqu'au 22/02 (www.theatredurondpoint.fr, Réduc'snes 17 €), puis à Montpellier à l'Actual Festival du 26 au 28/2. Nantes du 9 au 12/3 au Théâtre universitaire, au Carré de Jallesle le 18/3, à Martigues le 23/3 au Théâtre des Salins, au Théâtre de Poitiers du 5 au 7/4, et à Dieppe Scène Nationale les 4 et 5 mai.

ne tragique « hommédie » à

l'issue fatale, mais pas fatalis-

te, une pièce militante, poli-

tique, interrogeant aussi le syndica-

Entre passé et présent

usqu'au 16 mai, la Compagnie du Lierre propose de retrouver les spectacles ayant constitué des temps forts de ses 23 ans d'activité, simultanément à la nouvelle création de Farid Paya, Quartett de Heiner Müller (17/3-17/4). Jusqu'au 7/3, La cantate rebelle, écriture et conception Farid Paya et Aloual, un spectacle visuel en langues imaginaires, un hymne à la vie autour d'un peuple de paysans parti en exode après un massacre... Expositions et débats accompagnent chaque fin de semaine ce parcours « théâtre, corps et voix ».

• Voyage au « Chœur du Lierre ». Théâtre du Lierre 22, rue du Chevaleret, 75013 Paris, M° et RER C : Bibliothèque F. Mitterrand), Réduc'SNES: 13 €, tél. 01 45 86 55 83, theatre.du.lierre@free.fr.

Exposition : *Un temps pour soi* à l'écomusée de Fresnes, jusqu'au 31 juillet 2004. Dans le cadre de l'opération « Bouge la ville bouge », huit expositions sur le thème de la mobilité en lle-de-France. L'exposition explore le rapport des habitants avec leur territoire dans le cadre des loisirs et s'accompagne de diverses autres actions culturelles. Entrée gratuite.

• Ecomusée-Ferme de Cottinville, 41, rue Maurice-Ténine, 94260 Fresnes, tél. 0149845737.



La prochaine US Magazine accueillera une présentation du Théâtre de l'Opprimé, par un entretien de Francis Dubois avec Rui Frati, son directeur. qui met en scène Traversée dont il est l'auteur, avec Isabel Ribeiro, du 3 au 14 mars, 74, rue du Charolais, 75012 Paris. Rés.: 0143404444.

Festival de l'Imaginaire

Pour partir de nouveau à la découverte de l'imaginaire des quatre coins de la planète, dans quatre lieux. Cette 8^e édition privilégie les diverses formes d'expression musicale et vocale avec des participations inédites d'Ecosse, de Grèce et de Mayotte... Du 3/3 au 4/4.

• Programme et rés. (Réduc'SNES) : Maison des Cultures du Monde, 101, bd Raspail, 75006 Paris, M° St-Placide, 0145447230, www.mcm.asso.fr

Au Théâtre Dunois...

La Cie théâtrale la Métonymie, Tiina Kaartama, met en scène le récit du romancier suèdois Jan Guillou (Ed. Agone), La fabrique de violence, texte autobiographique de violences subies à l'école et à la maison, du 23 au 28 mars. A l'issue de la représentation de 18 h 30 du samedi 27, un débat « Violence à l'école... » avec le philosophe François Housset s'en suivra.

• Théâtre Dunois, lieu spécialisé dans les créations théâtrales, chorégraphiques, musicales pour jeune public, La Maison Ouverte, 108, rue du Chevaleret, 75013 Paris, M° Chevaleret, 01 45 84 72 00. Réduc'SNES : 11 € (11-15 ans : 6.50 €), theatre.dunois@free.fr, www.theatredunois.org.

Mémoires du xxe siècle

Un texte écrit, mis en scène et joué par Jacques Kraemer avec l'équipe du Théâtre de Chartres, dont il est le directeur depuis 1993. Il fut le fondateur, en 1963, du Théâtre Populaire de Lorraine, souvent évoqué dans I'US. Un regard sur le vieillissement, sur l'histoire d'un siècle, à travers des souvenirs que se racontent quatre nonagénaires, entre rêve et réalité, tonicité et humour... • Le Home Yid, à l'Atalante du 3 mars au 9 avril. 10, place Charles-Dullin, 75018 Paris, 01 46 06 11 90, Réduc'SNES pour ce spectacle : 10 €. Des rencontres-animations peuvent être organisées avec J. Kraemer, en particulier pour les professeurs d'histoire avec leurs élèves (contact : Michel Maupouet 03 82 34 01 93). En tournée dans d'autres villes (Théâtre de Chartres : 02 37 23 42 50, http://www.ville-chartres.fr).

Nos collègues se produisent

Tout en reprenant son répertoire traditionnel yiddish et sépharadi (extrait à écouter sur www.snes.edu, pages culture), notre collègue Marlène Samoun chante le jazz, le blues et le gospel, accompagnée au piano par Olivier Hutman. Let my people jazz, mercredi 18 février, 21 h, Théâtre de la Vieille-Grille (1, rue du Puits-de-l'Ermite, Paris 5°, M° Monge, rés. : 01 47 07 22 11, Réduc'SNES : 11 €). Ensemble de la programmation de cette salle sympathique animée notamment par notre collègue Anne Quesemand et la Cie du Théâtre à Bretelles, http://vieille.grille.free.fr.

Nos collègues enregistrent

Michel Fernandez, saxophoniste ténor, poursuit son exploration du free-jazz, rencontrant l'Afrique et les rythmes afro-cubains. Il vient de constituer un nouveau



quartet pour renouveler sa démarche tout en conservant une sonorité qui doit beaucoup à Albert Ayler. N.B.

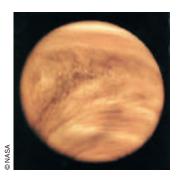
• Pointe noire, Michel Fernandez Group, RDC Records, distribué par Mélodie.

En ce moment... sur le site (www.snes.edu, pages culture)

- Entretiens et débats.
- Découverte de théâtres et de leur programmation.
- · Luttes et perspectives.
- Actualité théâtrale et cinématographique.
- Et toujours, l'accès réservé aux syndiqués à la base « Réduc'SNES », une centaine de lieux accessibles à tarif réduit pour les syndiqués.

CULTURE Multimédia

LA PLANÈTE VÉNUS va passer devant le Soleil dans la matinée du 8 juin 2004 pendant environ six heures. Cet événement rare est attendu depuis 1882. Son importance historique est fondamentale parce que c'est l'observation des passages aux XVIII^e et XIX^e siècles qui a permis de mesurer le système solaire, en calculant la distance Terre-Soleil, « unité astronomique ». Intégralement visible depuis l'Europe, l'Afrique et l'Asie, le passage de 2004 va susciter une ample mobilisation internationale. Facile à observer et à photographier, on s'attend à ce que des millions d'astronomes professionnels et amateurs braquent leurs instruments vers le Soleil.



8 juin 2004 : transit de Vénus, des moyens multimédia pour une exploitation pédagogique

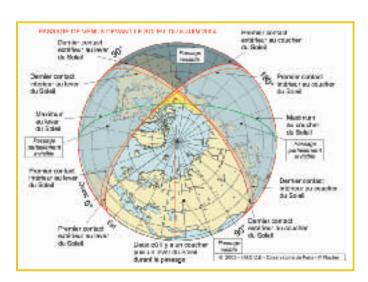
Un événement important

n se rend compte de l'importance que prend le passage de Vénus par le nombre de sites qui apparaissent chaque jour sur la toile. Il y a trois ans, on les comptait à l'aide des doigts des deux mains : aujourd'hui ils dépassent la dizaine de milliers, et beaucoup d'entre eux sont de nature commerciale : des agents de voyage organisent son observation au milieu du Nil, ou devant le Vatican, etc.

Pour les enseignants, le 8 juin 2004 sera une date importante. Elle va donner lieu à un vaste programme éducatif destiné à la fois à montrer aux élèves un événement chargé d'histoire, et à réali-

ser avec eux, à titre d'exercice, la mesure de la distance qui nous sépare du Soleil.

Le réseau Internet va révéler à cette occasion toute son utilité. En effet, la méthode de mesure utilisée suppose une étroite collaboration entre des établissements scolaires éloignés, certains devant être dans l'hémisphère Nord et d'autres Sud. Par conséquent, ce sera obligatoirement un travail (qui doit être préparé bien avant le 8 juin) en réseau : seules des observations réalisées simultanément depuis de nombreux points de la Terre peuvent permettre d'obtenir la distance Terre-Soleil. Mieux, la diffusion des informa-



tions, fiches pédagogiques, notes explicatives et transfert des résultats d'observation le jour crucial ne peut se faire que par Internet, étant donné le grand nombre d'interlocuteurs.

NOS SITES DU MOIS

A suivre Intéressés par les TICE, ou simplement à la recherche de liens, de logiciels réalisés ou utilisés par des collègues, rendez visite de temps à autre à l'Epi, http://www.epi.asso.fr. Parmi les nouveautés, des articles, Application de l'optimisation par colonies de fourmis à la structuration automatique de parcours pédagogiques, par Y. Semet et P. Collet, ou XML, vers un format documentaire universel ? par J.-P. Archambault. Et aussi, des dossiers (Tice et handicap), des liens vers des lectures sur le net (Vingt ans de logiciels libres), les jeux Epi pour les tout-petits.

Éducation et citoyenneté www.couleursgaies.org diffuse une mallette pour éduquer à la citoyenneté par le respect des différences et lutter contre le mal-être dû au rejet de la différence, en utilisant l'homophobie comme vecteur de découverte et d'analyse des différences. Cet ensemble, avec guide pédagogique + vidéo + deux livres, a été testé par des professeurs, pendant deux ans, en milieu scolaire, et a obtenu le prix 2003 de la Solidarité associative décerné par Jeunesse au Plein Air et le ministère de l'Éducation nationale.

Cinéma Cadrage www.cadrage.net est un des pôles Internet de réflexion sur le cinéma : revue en ligne, non commerciale et pédagogique avec un comité éditorial international de 18 spécialistes, informations sur colloques et festivals, « Collection de sites cinéma » : Pialat www.maurice-pialat.net, Polanski www.roman-polanski.net, le mythe de l'Atlantide www.atlantide-films.net, les mécanismes narratifs de la saga Matrix www.matrix-happening.net, le cinéma québécois www.cinema-quebecois.net. En préparation : Chaplin www.charles-chaplin.net par Nadia Meflah (Paris-Sorbonne), la musique au cinéma, le décor au cinéma, etc.

Pour l'exploiter, vous n'êtes pas seuls

e 8 juin, sur http://www.imcce.fr/vt2004/fr. l'Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (dépend de l'Observatoire de Paris) diffusera en direct des images du passage de Vénus. Moyennant une inscription préalable, il se propose en outre de centraliser les données des amateurs pour calculer en temps réel la distance Terre-Soleil. Pour plus de détails, si vous désirez participer à ce projet international, écrivez à vt2004@imcce.fr.

De plus, l'IMCCE rassemble, en français et quinze autres langues, de nombreux documents et fiches pédagogiques, notamment :

- explication géométrique du passage, cause de sa rareté ;
- horaires et lieux de visibilité le 8 juin ;
- méthode à utiliser pour observer sans danger ;

- histoire des observations réalisées aux XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles ; physique et morphologie de Vénus et du Soleil :
- mesure du système solaire et de l'univers ;
- détection des planètes extra-solaires par la méthode des passages.

Pour cette opération, l'IMCCE est associé à d'autres observatoires mondiaux, tel ESO (European Sou-

Attention!
L'observation
du Soleil
sans protection
adéquate est
dangereuse:
on risque
la cécité totale

DES NOUVELLES DES LOGICIELS « ALTERNATIFS »



• Ktouch, logiciel libre et gratuit, sous Linux, pour s'entraîner à la dactylographie. C'est un programme libre (licence GPL) pour s'entraîner à taper au clavier. Il affiche le texte modèle ligne par ligne juste au-dessus de la saisie de l'élève. Le clavier est aussi affiché à l'écran et il est possible de faire mettre en relief la touche à appuyer. En cas d'erreur de

frappe, le fond change de couleur et le PC émet un signal sonore tant que la correction n'est pas effectuée. Diverses fonctionnalités comme l'affichage en permanence de la vitesse de frappe et du pourcentage d'exactitude. Un menu « statistique » permet de connaître le nombre de mots et de caractères saisis, le nombre d'erreurs, le temps écoulé, ainsi que le nombre de mots et de caractères par minute. On peut changer de clavier (franco-suisse par exemple). Le logiciel est fourni avec quelques fichiers d'entraînement et vous pourrez facilement en créer d'autres, adaptés à vos élèves. Pensez alors à les rendre disponibles (de préférence sous licence libre) et à les faire parvenir à l'équipe de développement.

 Pour les initiés : Ktouch est disponible sous forme de sources (code source, environ 1 Mo), que vous devrez compiler, sur le site de KDE http://www.kde.org/ ou son serveur ftp ftp://ftp.kde.org/pub/kde/ comme sur le site Source-forge aux adresses http://ktouch.sourceforge.net ou http://sourceforge.net/ ts/ktouch/. Actuellement, il n'existe pas de version pour Windows, mais les volontaires pour un « portage » sont les bienvenus !

• Pour les novices : Ktouch est disponible sous forme de fichiers binaires (exécutables) que vous pourrez utiliser directement : http://www. <u>rpmfind.net</u> par exemple. Il fait peut-être déjà partie de votre distribution Linux.

> Rubrique suivie par Claude Micouin logiciels.alternatifs@adapt.snes.edu

thern Observatory) dont le site http://www.vt-2004.org donne des informations sur les partenaires du projet dans le monde entier et permet aux internautes de se connecter sur tous les sites des établissements partenaires. Enfin, l'IMCCE a rassemblé dans un cédérom les fac-simile de la plupart des textes relatant les expéditions scientifiques réalisées à l'occasion des précédents passages. En particulier, on y trouve les récits des astronomes partis dans des pays lointains pour effectuer cette observation fondamentale aux xvIIIe et xIXe siècles. Futura-Sciences (http://www. futura-sciences.com/), qui dispose aussi d'un dossier historique sur le passage de Vénus, a créé un forum www.venus2004.org pour organiser la discussion entre des lycéens et des scientifiques. Il se propose de centraliser le travail que beaucoup de lycées français envisagent pour observer le passage de concert avec des lycées de l'hémisphère Sud, selon la méthode exposée dans Vénus devant le Soleil: comprendre et observer un phénomène astronomique. En Europe, signalons d'abord le

Pages réalisées par Alain Prevot pour Adapt-SNES 237, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris, tél.: 01 40 63 27 70 alain.prevot@adapt.snes.edu Avec l'aide d'Arkan Simaan. Jean-Eudes Arlot, Claude Micouin site allemand du Pr Udo Backhaus de l'université d'Essen (http://didaktik.physik.uniessen.de/~backhaus/Venus Project.htm) avec des explications, en anglais, de niveau universitaire et qui propose une association entre amateurs confirmés dans le monde entier pour observer de concert le passage. Le site hol-

landais http://home.hetnet.nl/ ~smvanroode/venustransit/propose quelque chose de semblable, en anglais : il suffit d'y envoyer votre enregistrement de l'instant précis de début (ou de fin) du passage et vos coordonnées géographiques pour qu'il effectue le calcul. Ajoutons deux sites anglais, http://www.chocky.demon.co.uk/ oas/venus.html et http://www. dsellers.demon.co.uk/venus/ven_c h1.htm. En plus d'approfondir certaines explications mathématiques, ce dernier publie l'appel historique de Halley en 1716, qui exhortait les astronomes et les « curieux » du monde à mesurer la distance Terre-Soleil avec le passage de Vénus. Aux États-Unis, un site éducatif qui, outre de belles images, donne des idées originales et astucieuses pour expliquer l'astronomie (et le passage de Vénus) à des jeunes enfants, à l'aide d'assiettes en carton: http://analyzer.depaul.edu/ paperplate/Transit%20of%20 Venus/Introduction.htm. Pour accompagner sa méthode, cette adresse vend un kit de DVD, cédéroms et diapositives. Le site de la NASA vaut évidemment le détour : http://sunearth.gsfc.nasa.gov/ eclipse/transit/venus0412.html. Il est impossible de passer en revue la totalité des sites, mais beaucoup offrent des liens vers d'autres adresses.

DES NOUVELLES DU MONDE DES CÉDÉROMS

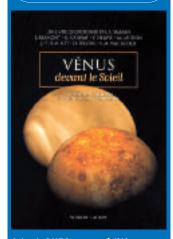
Parmi nos derniers tests

- Repères pour l'environnement, découvrez la Lozère, l'Ile-de-France ou la Charente-Maritime, éd. Fondation N. Hulot, 14 € par CD à dominante scientifique et écologique. Dossiers et enquêtes apportent un savoir encyclopédique sur tous les problèmes liés à l'homme dans son environnement. Sujets abordés, qualité des photos, richesse des informations constituent un produit riche et attrayant, plus didactique que ludique. Pour préparer et exploiter un travail de terrain avec enquête, par exemple. Apprécié malgré quelques erreurs résiduelles.
- Ultralingua, dictionnaires français-allemand, français-espagnol, françaisanglais, éd. 1000-ID-100-C, 30 € l'un. Dictionnaires bilingues et bidirectionnels. Par rapport au support papier, gain de temps évident et possibilité de personnaliser avec ses propres traductions. De sérieux atouts avec des fonctionnalités intéressantes, mais aussi des limites (phonétique, grammaire), l'anglais étant beaucoup plus abouti que les deux autres, avec notamment des possibilités de traduction en ligne. Pour adultes et lycéens autonomes. Ces CD, dérivés des logiciels en ligne sur le site Ultralingua sont intéressants même s'ils sont perfectibles. Adapt a testé aussi :
- Le Club des trouve-tout, les plantes carnivores (11-12 ans), éd. Mindscape, jeu d'aventure éducatif.
- 20/20 en orthographe, du CE1 à la Sixième, éd. Club Pom.
- Meilleur en français, éd. Génération 5 (pour non-francophones ?)
- et des logiciels d'astronomie : Redshift, Cosmos, Atlas du système solaire, Mars : visite guidée de la planète rouge, etc.

Plus sur ces cédéroms et 400 autres tests effectués par des collègues : http://www.adapt.snes.edu

ET VENEZ REJOINDRE NOTRE ÉQUIPE DE TESTEURS!

A LIRE POUR **EN SAVOIR PLUS**



Adapt-SNES, en coédition avec Vuibert, a publié un livre qui a été très bien accueilli par la presse spécialisée : Vénus devant le Soleil . Comprendre et observer un événe-ment astronomique. Coordonné par Arkan Simaan (qui, avec Michel Laudon, co-auteur du livre, figure parmi les personnes répondant aux internautes dans le forum Futurasciences), écrit par plusieurs spécialistes, cet ouvrage fait le point sur le passage de Vénus, évoque la mythologie autour de la planète, donne des adresses Internet de clubs d'astronomie dans le monde entier, des conseils d'observation et expose un procédé simple de mesure de la distance Terre-Soleil. Adaptée aux lycéens, cette méthode utilise uniquement des notions mathématiques connues des élèves et plaide pour un travail à la fois interdisciplinaire (physique, mathématigues, histoire, langues vivantes, etc.) et transfrontalier. Cette lecture peut être utilement complétée par celle de La science au péril de sa vie, les aventuriers de la mesure du monde, également d'A. Simaan, coéd. Adapt/Vuibert. Chaque ouvrage peut être commandé par correspondance (joindre 20 € par livre, à l'ordre d'Adapt) aux éditions Adapt, 237, bd Saint-Germain, 75007 Paris, tél.: 01 40 63 28 30.

Tous les articles multimédias parus dans l'US Magazine, des centaines de tests de cédéroms, de nombreux liens, le catalogue des publications d'Adapt (commande en ligne possible) sur http://www.adapt.snes.edu

Ces articles sont soumis à la licence libre GPL, c'est-à-dire que la reproduction exacte et la distribution intégrale sont permises sur n'importe quel support, à autant d'exemplaires que vous le désirez, pourvu que cette notice et les mentions de copyright soient préservées.



Marie Choquet répond aux questions de Michèle Olivain

La santé des adolescents

L'US: Marie Choquet, en tant que directrice de recherche à l'INSERM, vous êtes la spécialiste des questions touchant à la santé des adolescents. Depuis plusieurs années, enquêtes, études, recherches ont permis de mieux appréhender ce vaste sujet.

Ce sujet a évolué dans le temps. Ce n'est qu'assez récemment qu'on étudie l'adolescence dans sa globalité, physique, psychologique, sociale. Par exemple, la question de la violence est devenue une question de santé, et non seulement une question de police ou de justice : violences agies ou subies, violences sur soi sont en étroite connexion.

De même, les grandes recherches sur la consommation des substances psychoactives n'ont pas été conduites de la même façon selon les pays, ce qui rend les comparaisons européennes ou internationales plus difficiles : on a longtemps séparé l'étude par substance, en axant la recherche sur les pathologies plus que sur la psychologie.

On n'étudie pas non plus de la même façon les souffrances des jeunes filles, qui engendrent dépression et tentatives de suicide et qui risquent d'avoir des répercussions sur leurs propres enfants, dont l'effet est à terme multiplicateur, la dépression maternelle étant l'un des premiers facteurs de risque de dépression du jeune.

L'US : Que peut-on dire aujourd'hui de l'état de santé des jeunes en France ?

Il faut noter l'amélioration de la santé somatique des adolescents. Ils sont globalement en bonne santé. Mais des troubles se développent, comme les allergies psychopathologiques par exemple, et on assiste à une montée de pathologies à origines multiples. L'obésité apparaît comme une pathologie de richesse, de consommation ; elle suppose globalement de l'argent, des moyens. Si les facteurs sont multiples et complexes, les plus importants sont d'abord d'ordre relationnel et non sociaux. Une autre entrée est celle de la diminution de la mortalité par accident de la route depuis 1990. Reste cependant encore les accidents par « imprudences » dont les origines sont plus complexes (liées au mal être)...

L'US : Un des passages à l'acte des plus violents est le suicide, ou la tentative de suicide ?

Pour les suicides même, on peut constater

qu'il est moins fait usage de moyens violents, radicaux, et que les jeunes ont plutôt recours aux médicaments, ce qui est un appel à une écoute, et témoigne plus d'une envie de vivre autrement que d'un véritable désir de mort. C'est un acte grave pour mobiliser les adultes. Les enseignants sont sur le chemin des jeunes : leur écoute, leur comportement sont très importants. Ils ne sont pas cause généralement mais leur

tous les temps hors cours : organisation des entrées et sorties de l'établissement, récréations, temps des repas, cantine, toilettes, cartables, accueil...
C'est vrai aussi pour les enseignants, les personnels, chacun a des besoins fondamentaux de bien être : salles de travail, de repos, etc. Les lieux doivent être accueillants. Et on ne peut discuter de l'un sans discuter de l'autre, élèves comme profs.

Il faut réfléchir à un dispositif de veille, en mettant en évidence des critères et un réseau. Pour mieux travailler en cohérence, éviter des actions trop ponctuelles, des maladresses, il est nécessaire d'améliorer le travail en équipe, d'établir un minimum de relations entre les personnels, éventuellement avec des partenaires (CMP, hôpital...).

attitude peut amplifier ou désamorcer ce type de réaction.

Il est nécessaire de travailler sur les signes, les facteurs de vulnérabilité, de risque. Il y a des indicateurs simples, comme les fugues (ou ce que les ados considèrent comme tel, des fuites, des disparitions momentanées), et l'absentéisme chronique. La régularité du trouble, sa chronicité sont des symptômes forts.

L'US: Comment faire dans un établissement? Il est nécessaire, d'abord, de travailler sur les besoins fondamentaux de l'adolescent, sur le respect global des personnes, surtout pour

BIBLIOGRAPHIE

Marie Choquet, Virginie Granboulan Les jeunes suicidants à l'hôpital Éditions médicales et scientifiques EDK (2004).

Marie Choquet (...) Comportements alimentaires normaux et pathologiques à l'adolescence : une étude en population générale. In M. Flament, Ph. Jeammet. La boulimie : réalités et perspectives.

Masson (2000).

Marie Choquet. Point de vue épidémiologique. In P. Baudry (...) Souffrances et violences à l'adolescence - Qu'en penser ? Que faire ? Rapport à Claude Bartolone, Ministre délégué à la ville. ESF Éditeur (2000)

Marie Choquet (...) La santé des adolescents. In A. Leclerc (...) Les inégalités sociales de santé. La découverte, Paris : 207-222.

Voir aussi: http://ifr69.vif.inserm.fr/~ado472

L'organisation des lieux, leur disposition sont souvent un indicateur : fonctionne-t-on en opposition ou en partenaire ?

L'US: Les enseignants se sentent souvent démunis face à certains comportements, à certains signes de leurs élèves. Avez-vous des conseils, des propositions à avancer ? Le rôle des enseignants est avant tout de transmettre des connaissances. Il est nécessaire pour la communauté scolaire de réfléchir d'abord pour séparer ce qui est grave et ce qui l'est moins dans un comportement violent, de distinguer aussi la perception des personnels et celle des élèves. Pour les enseignants, il ne faut pas perdre de vue le travail cognitif. Ils ne sont ni thérapeutes, ni soignants, ils peuvent seulement repérer et transmettre, en appliquant le principe de précaution. Le professeur peut discuter, mais il n'est pas là pour soigner. Il a un rôle humain naturellement mais il transmet d'abord à la médecine scolaire, qui est une spécificité française: infirmière, médecin scolaire. Il faut réfléchir à un dispositif de veille, en mettant en évidence des critères et un réseau. Pour mieux travailler en cohérence, éviter des actions trop ponctuelles, des maladresses, il est nécessaire d'améliorer le travail en équipe, d'établir un minimum de relations entre les personnels (parfois des enseignants n'ont iamais vu l'infirmière!), éventuellement avec des partenaires (CMP, hôpital...). Un groupe d'experts, composé de personnalités extérieures, a été mis en

place par l'Éducation nationale pour faire des propositions en ce sens. Ce comité de l'enfance et de l'adolescence dont je fais partie prépare des recommandations.

L'US: Quels facteurs de vulnérabilité apparaissent les plus importants à repérer ? Les difficultés des adolescents sont peu associées au statut social. Le plus important, c'est le relationnel familial et scolaire. D'où l'intérêt d'avoir des contacts avec les parents, de travailler en partenariat avec les parents, de respecter la famille. C'est un partenaire éducatif à niveau égal. Parmi les signes d'alerte, les troubles du sommeil et les troubles somatiques (maux de tête, de ventre...) sont très corrélés à la dépressivité. Mais les jeunes dépressifs n'ont pas de problème d'activités culturelles ou sportives: comme les autres, ils participent aux mêmes loisirs. Ils font du sport, sortent avec leurs copains et ont un mode de vie assez comparable à celui des jeunes

de leur entourage. Ils ne sont pas particulièrement isolés et, en tout cas, font comme s'ils étaient des jeunes « ordinaires ». Ce point, après tout, est positif puisqu'ils ont envie de vivre comme les autres, même s'ils ont beaucoup de troubles ou des comportements à risque. Les jeunes suicidants sont de tous milieux sociaux, généralement scolarisés et disent s'entendre plutôt bien avec leurs parents. On ne peut donc avoir de signes sans interroger le jeune. Sa perception des choses, sa façon de voir sont essentielles. Le risque de chronicisation au cours de l'adolescence se manifeste dès 11-12 ans. Il faut donc être vigilant. Or ces jeunes sont pourtant suivis par le médical. Les consultations sont fréquentes mais pas globales. La médecine n'est pas bonne dans l'aide quotidienne...

L'US : Par rapport aux autres pays, peut-on établir des spécificités françaises ?

On n'a pas tout sur tout : toutes les enquêtes ne couvrent pas le même champ. Mais on peut noter des différences. La France est en tête pour la consommation de cannabis, de médicaments et de tabac, en queue pour l'alcool. Mais en France, il y a moins de précautions prises pour la conduite en état d'ivresse, pas de prise en charge adaptée. Ce qui est le plus



Les difficultés des adolescents sont peu associées au statut social. Le plus important, c'est le relationnel familial et scolaire.

significatif est le fort développement de la consommation de cannabis. Elle est de plus en plus régulière : 16 % des garçons de 17/18 ans en consomment quotidiennement (données 2002). Les conséquences sont encore difficiles à mesurer, en termes d'implications somatiques ou d'insertion sociale, mais au nom du principe de précaution il y a des mesures de prévention à prendre. De même, il y a augmentation chez les filles des tentatives de suicide (12 % ont fait une T .S.). Il n'existe pas de comparaisons internationales et il faudrait relier ce fait à une augmentation de la dépression dans la population en général, mais on manque de mesure. En tout cas, dans les pays comme la Suède où il y a baisse des taux de suicide ou de dépression, ont été mises en place des mesures de prévention et existe un réseau

« santé psychologique » sur le terrain. Dans tous les pays «riches» la dépression augmente. L'argent change les relations sociales et le mode de fonctionnement de nos sociétés met au second plan le relationnel.

L'US: Un autre système scolaire changerait-il la donne ? Ayant comparé les taux de difficultés des populations française et ceux de populations ayant un système scolaire complètement différent (systèmes nordiques surtout), je ne suis pas sûre qu'un autre mode scolaire aurait changé les choses. Ce qui me paraît important, c'est l'attention que doit porter l'école aux jeunes en difficulté. Le plus préoccupant est que, lorsqu'un jeune est absentéiste ou a des problèmes familiaux, l'école ne soit pas suffisamment informée et que les modes d'action ne soient pas adaptés à la gravité des cas. De même les redoublements multiples apparaissent comme un facteur de risques. Est-ce le redoublement lui-même ou le

manque de préparation à ce redoublement qui est à mettre en cause ? Pour un jeune, les éléments de stabilité dans un monde instable sont très importants. Changer d'enseignants, d'établissement, de copains. -qui sont des points d'ancrage très forts- est très perturbateur. Ne faudrait-il pas intervenir auprès de ces jeunes qui redoublent pour leur apporter un soutien qui apparaît à ce moment-là indispensable ?

L'US : Peut-on dire que l'on a une vision suffisamment claire de tout ce qui concerne la santé des adolescents ?

Les recherches évaluatives manquent. L'intrication de multiples facteurs met clairement en évidence le besoin d'enquêtes multidisciplinaires, menées par des chercheurs de champs scientifiques différenciés. Il reste à le concrétiser : les freins non seulement financiers mais aussi humains de collaboration entre disciplines risquent de ralentir, voire de réduire la recherche.

Marie Choquet, psychologue, épidémiologiste, biostatisticienne, directrice de recherche à l'INSERM (unité 472), spécialiste de l'étude épidémiologique de la santé des jeunes entre 11 et 20 ans. http://ifr69.vif.inserm.fr/~ado472

PETITES-ANNONCES

SNES - Service petites annonces - Tél.: 01 40 63 27 11 7, rue de Villersexel - 75007 Paris

Tarifs : • 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs. • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère. • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Alpes d'Azur, pleine nature, gîtes et camping. Le Prieuré, 06470 St-Martin d'Entraunes. Tél. 04 93 05 54 99, www.le-prieure.com

A louer, Ile d'Oléron, 4 p., 2 ch., s.b., cuis., février à octobre. Tél. 05 53 50 63 92, 06 73 29 46 33.

Paris 13°, studio 30 m² meublé, 5 mn métro Maison-Blanche, 540 € c. c. Tél. 03 29 88 20 60, du samedi au mardi.

Sardaigne, loue maison 6 km de la mer, 4 ch., cuisine, 2 s.d.b., petite cour, terrasse (pour 8 pers.), à partir du 27 juillet. 550 €/sem. Tél. 03 88 27 01 47.

Loue, presqu'île Giens, st. 2/4 p. Tél. 04 90 63 32 25.

A Flavigny, en Bourgogne, beau village médiéval, gîte 4 pers., silence, confort, panorama. 350 €/sem. Té1. 03 80 96 20 59, www.Licorne-Bleue.org.

Paris 19°, Buttes-Chaumont, à louer, meublé, studio 25 m², libre de suite, 530 € t.t.c. 2 pièces, 580 €. Libre 1° mars. Tél. 01 42 02 16 57.

Paris, 2 p., cuis., bains, cft. 50 €/j. Tél. 01 43 25 76 18.

(40) Hossegor, 5 km, loue villa 6/8 pers., tt cft, grd jard., ttes périodes. Tél. 06 77 49 11 85.

Pâques, maison, Sicile, bord mer, 5 couchages. 400 €/semaine. Tél. 04 94 13 01 42.

Maroc, appart. 5 mn mer. 230 €/ sem. Tél. 02 41 27 04 82.

(64) Vallée d'Aspe, appt 4/5 pers., sports, montagne, août. Tél. 05 59 34 59 36.

Andalousie (Espagne), appt 4/6 pers., pisc., clim., petit village bord de mer, loc. mars à octobre, prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

A louer, Ile d'Oléron, la Cotinière, 150 m plage, maisonnette 28 m², jardin 25 m², 4 pers., télé, magnétosc., 2 vélos, chiens accept. Week-end, semaine. Tél. 05 46 35 34 17.

100 km Venise, mais. 7 p., montagne, calme, 300 à 400 €/s. Tél. 03 27 98 17 66.

(40) Mimizan plage, mais. neuve 4*, 3 ch., 2 w.c., terr., jard., 7/8 p., 500 m mer, 500 à 800 €/s. Tél. 05 59 06 81 27.

(66) Canet, st. tt cft, 2/4 p., front de mer, 390 €/s. Tél. 04 68 85 39 82.

Loue 2 gîtes indép., pleine campagne, 5 km St-Jean-du-Gard, calme, randos. A : 5 pers., été, 455 €/s., h.s. : 305 €/s. B : 8 pers., été, 600 €/s., h.s. : 400 €/s. Tél. 04 66 85 12 11 (h.r.).

Italie, lac Majeur, île des Pêcheurs, loue appt caract., imm. hist., bord du lac, l^a ét., 50 m², total. équipé, 600 €/sem., électr., chauf. compr. Tél. ou fax : 00 39 0323 50 12 42.

Part. loue villa Haut-Var, près Verdon, gd terrain très calme, 800 €/s. Tél. 06 80 74 46 33, juin, juil., sept.

3/4 h Nice, appt 4 p., 10 couch., ds village, camp.

Torrevieja (Esp.), villa 5/6 pers., pisc., 800 m² pins, mer 2 km, 1 000 €/s. Tél. 05 46 85 12 31 ou 06 63 99 89 29.

Loue T2, 4/5 p., park., jardin, calme, 2 km Croisette. Tél. 04 93 38 32 58.

Portugal, bord mer, golf, loue maison particulière dans petite ville typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00, ericeirafd@hotmail.com

(06) Belvédère Mercantour, mais. 3 p., cuis., s.e. Tél. 04 93 03 51 82.

Chamonix (Les Houches), F3, 45 m², 6 pers. Pâques : 200 €. Eté : 330 €. Tél. 04 50 54 58 79.

Loue gd appt dans maison typique en Toscane, 9 pers., calme, jardin. 700 €/sem. (mi-sais), 1 000 €/sem.(été). Pt appt 4 pers. 450 €/sem (mi-sais.), 600 €/sem. (été). Tél. 01 42 79 96 01.

(83) Baie Sanary, F3, 4/5 pers. Tél. 01 60 65 68 34 (soir).

(34) Cap d'Agde, T2, rés. tt conf., garage, 150 m plage, tennis, pisc. Hiver-printemps: 200 €/sem. Tél. 04.75.53.08.15

Biarritz ctre/plage, beau F2, 4 p., ttes sais. Tél. 06 86 43 98 51.

Nice, coll. 1. 3 p. tt confort, calme, park. Tél. 06 74 03 58 14 / 04 94 70 63 36

Paris 13°, BNF, loue 2 pièces 30 m², du 1/2 au 30/6/04, 600 €/m ou 300 €/sem. (vacances). Tél. 06 09 77 33 65.

Corse Est, F2, 40 m², bd mer + pisc., rés. priv., 1-10/7 : 600 €, 26-7/2-8 : 650 €, 2-16/8 : 1 300 €, 16-30/8 : 1 100 €, Pâques : 300 €/sem. Tél. 06 86 87 98 90.

Prague centre, appts. Tél. 01 60 72 62 48,

http://dbordier.nerim.net.

Toscane sud, part. loue 5 logem. ds ferme, calme, cft, piscine, prox. villes d'art, 2-4-6 pers. www.casesantanna.com.

Ht-Jura, coll. loue chalet tt cft, 4/6 pers., ski fond/piste. Tél. 01 64 25 54 60, 06 84 11 76 78.

VENTE

Beau F2, 40 m², place de parking + cave, Bussy-St-Georges (Marne-la-Vallée). Tél. 06 11 50 41 53.

LOISIRS

Voil. 12 m emb., équ., vac. scol., îles Hyères, Corse, Sardaigne, Tunisie, 300 €/sem. Tél. 06 77 85 88 39

Vélo aux Pays-Bas, 25-55 km/j, péniche conf. comme hôtel itin. 526-586 €/sem., p.c. indiv., cab. dble et familiale. Tél. 05 59 68 93 43.

Voyage au Cambodge, accueil dans famille, 1 300 €/15 j, circuit individualisé, max. 6 p. Tél. 02 37 41 61 24,

cyclo-pousse@wanadoo.fr

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex.: 1° prix 1 070 €, livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. 03 44 07 70 12, ouv. 7/7.

SNES-Echanges vous propose

Correspondance scolaire

Angleterre

Professeure de français et d'allemand à Haywarels Heath, Weth Sussex (700 élèves de 11 à 18 ans) ; elle est tout à fait enthousiaste à l'idée de faire un échange entre ses élèves et ceux d'un établissement de toute région.

Québec:

- Professeur en 5° année du Tournesol à Belœil (élèves de 10-11 ans) serait intéressé par la mise en route d'un échange de correspondance entre élèves.
- Notre collègue aimerait que ses élèves (15-17 ans) puissent communiquer avec des élèves de la région parisienne. Eventuellement, il aimerait échanger logements ou séjours.
- Professeure de français à Gatineau aimerait établir un échange entre ses élèves (12-14 ans) de polyvalente et des élèves français de toute région.

Correspondance

Angleterre

- Professeur, prématurément à la retraite, 52 ans, aimerait entretenir une correspondance avec un collègue homme vivant en Provence.
- Professeur de sciences dans une école de Wolverhampton, 50 ans, son épouse est également professeure, désire correspondre avec des collègues de toute région aimant comme lui, le jardinage, la musique classique et la littérature. Il lit couramment le français.
- Professeure de français du secondaire en Essex, désire correspondre avec des collègues de toute région.

Québec

Professeure spécialisée pour les enfants de 6 à 15 ans en difficulté d'adaptation, aimerait correspondre avec un(e) collègue(s) des Antilles.

Échanges de postes

Ouébec

Couple d'enseignants (élèves de 12-16 ans), 3 enfants (5, 7 et 10 ans) aimerait échanger leur logement pendant la période estivale. Ils habitent à 15 minutes de Montréal et à 2 heures de la ville de Québec. Ils ont 15 ans d'expérience, elle comme professeur d'anglais langue seconde, lui, comme professeur de géographie. Ils aimeraient beaucoup faire un échange de postes pour une durée à déterminer.

Échanges de logements

Ouébec

- Notre collègue, son épouse et leur fils de 14 ans, aimeraient faire un échange de maisons avec le sud de la France pour deux semaines à partir du 9 juillet 2004. Ils habitent une grande maison à Montréal, à deux pas du métro, dans un quartier paisible. Un échange de voitures serait également possible.
- Professeur de français de 39 ans (élèves de 15-16 ans), marié, 2 garçons (14 et 16 ans), aimerait échanger leur maison, à la campagne, sur le bord d'un lac, gelé actuellement où il fait bon patiner, faire du ski de fond ou de la raquette et l'été voguer en catamaran ou faire du pédalo, à 15 minutes de la station internationale de ski du Mont Oxford et à 25 minutes de Sherbrooke contre l'équivalent aux Antilles, en Guyane ou en Polynésie. Leur maison est très grande avec tout le confort.
- Notre collègue, jovial et dynamique, aimerait beaucoup faire un échange de séjour avec la Polynésie ou les Antilles. Il est professeur (élèves de 11 à 13 ans) et vit à Gatineau dans le Outaouais, à 10 minutes d'Ottawa, mais encore dans la province du Ouébec.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES-Echanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Echanges sur notre site : www.snes.edu.

Roger-Charles Le Breton

SEJOUR SOLEIL SÉNOÉGAI Justin 1759 € Lance 1759 € Lan